

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

15 SEPTEMBRE 2025

COMpte Rendu Intégral

SÉANCE DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Risques de non-finançabilité au terme de l'année 2024-2025: quelles mesures pour anticiper l'exclusion massive d'étudiants?» (article 78 du règlement)	6
2	Question orale de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Révision du cadre relatif à la réussite et la finançabilité des étudiants» (article 78 du règlement)	6
3	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	24
3.1	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Inclusion dans l'enseignement supérieur»	24
3.2	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Réforme de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)»	26
3.3	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Clôture de la procédure d'infraction relative à l'instauration de quotas de non-résidents dans différents cursus»	28
3.4	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Nouveaux auditorios de l'Université de Mons (UMONS)»	30
3.5	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis-Bruxelles»	30
3.6	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Concours en médecine et dentisterie»	32
3.7	Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Concours d'entrée en médecine 2025»	32
3.8	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Conclusions du concours d'entrée en médecine 2025»	32
3.9	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact du dégel du financement lié aux cursus de formation initiale d'enseignants pour le personnel des hautes écoles»	37

- 3.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Faible taux d'inscriptions dans les filières de formation initiale des enseignants»
37
- 3.11 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Urgence d'agir pour la lutte contre la précarité étudiante»42
- 3.12 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Absence d'outils de diagnostic pour analyser les conditions de vie des étudiants»42
- 3.13 Question de M. Octave Daube, intitulée «Est-ce que les services sociaux des établissements ont suffisamment de moyens pour leur rentrée?».....42
- 3.14 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Précarité étudiante en augmentation à l'Université de Mons (UMONS)»42
- 3.15 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Réforme du système des allocations d'étude»42
- 3.16 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact de la réforme des pensions sur l'attractivité de la fonction académique»49
- 3.17 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Vers un partage de la responsabilité de la contraception et une sensibilisation à l'existence des différents types de contraception, plus particulièrement masculine».....52
- 3.18 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Rupture de l'ensemble des partenariats avec Israël».....54
- 3.19 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Position de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au génocide à Gaza».....54
- 3.20 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Accueil des académiques en danger de mort en Fédération Wallonie-Bruxelles: le cas du chercheur palestinien Ahmed Alsalibi».....54
- 3.21 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Vacance à la direction de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (AEF-Europe)»60
- 3.22 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Mobilité des étudiants et chercheurs vers les États-Unis»62
- 3.23 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles».....63
- 3.24 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Suivi du plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus»63

- 3.25 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Violences sexistes et sexuelles: plan pour la rentrée»63
- 3.26 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Réforme du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur (décret "Participation")»68
- 3.27 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Équivalence de diplômes: comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle attirer les hauts profils étrangers»69
- 3.28 Question de M. Octave Daube, intitulée «Où en est le refinancement de l'enseignement supérieur promis par le gouvernement?»73
- 3.29 Question de M. Octave Daube, intitulée «Logique de privatisations des résidences étudiantes»77
- 3.30 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Maisons des étudiants: un modèle à développer»77
- 3.31 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Usage de l'intelligence artificielle dans l'enseignement supérieur: opportunité ou menace pour la qualité des apprentissages?»81
- 3.32 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Évaluation de la mesure du gouvernement en matière d'accueil des étudiants internationaux»83
- 3.33 Question de M. Guillaume Soupard, intitulée «Éventuelle modification des rythmes académiques»85
- 3.34 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Promotion Rima Hassan: quelle responsabilité de l'Université libre de Bruxelles (ULB)?»87
- 3.35 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Reconversion des bâtiments scolaires et les modalités de remboursement des subsides»
91
- 3.36 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Cantines scolaires»92
- 3.37 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Impact sur le budget de la fin de la statutarisation dans la fonction publique et l'enseignement»94
- 3.38 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quels impacts pour les citoyens francophones et le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'accord de l'été du gouvernement fédéral?».....96

3.39	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Budget européen 2028-2034 – quels enjeux pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?»....	97
3.40	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Suivi des travaux du comité d’experts».....	100
3.41	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quels efforts pour la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des règles budgétaires de l’Union européenne?»	101
3.42	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Solde préconclave et objectif budgétaire du gouvernement»	103
3.43	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Budget 2026: annonce de 300 millions d’économie»	104
3.44	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quelles économies sur le secteur associatif et quelles perspectives?».....	107
4	Ordre des travaux	109

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 13h40.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Risques de non-finançabilité au terme de l’année 2024-2025: quelles mesures pour anticiper l’exclusion massive d’étudiants?» (article 78 du règlement)

2 Question orale de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Révision du cadre relatif à la réussite et la finançabilité des étudiants» (article 78 du règlement)

M. le président. – Cette interpellation et cette question orale sont jointes.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Mercredi, les étudiants se mobiliseront sur la place Surllet de Chokier pour dénoncer le retour aux règles du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études et d’autres législations en matière d’enseignement supérieur (décret «Glatigny») et pour demander des mesures afin d’éviter que des milliers de jeunes soient exclus de l’enseignement supérieur.

Ces dernières semaines, nous avons reçu des centaines de témoignages: d’une part, de jeunes désespérés dans l’hypothèse d’une exclusion des études pour seulement quelques crédits, alors même qu’ils s’inscrivent à nouveau dans un parcours de réussite; d’autre part, de professeurs inquiets d’avoir entre leurs mains bien plus que la réussite d’une année, mais d’être responsables des projets brisés et de l’exclusion définitive de l’enseignement supérieur de centaines d’étudiants.

Le décret «Glatigny» octroie aux jurys des compétences dépassant les questions pédagogiques et il les place dans une situation délicate lorsqu’il s’agit de statuer sur l’avenir des étudiants. Depuis plusieurs mois, nous demandons des perspectives à la suite des cris d’alarme que poussent les jeunes et les professeurs. Vous et vos prédécesseurs avez préféré ignorer ces cris d’alarme. Sous prétexte de ne pas disposer de chiffres définitifs, vous avez par exemple fermé les yeux lorsque les acteurs de l’enseignement, à travers des cartes blanches, vous ont alertées sur les risques de non-finançabilité des étudiants.

Vous affirmez œuvrer d'arrache-pied à l'instauration d'indicateurs. Mais, en 14 mois, qu'avez-vous fait pour tenter d'avoir une image partielle de la situation dans les établissements?

Premièrement, vous avez rogné les budgets de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) qui est pourtant l'organisme le mieux placé pour effectuer ce travail statistique. Ces économies ont déjà engendré des retards dans l'exécution de la plateforme e-paysage, un outil de pilotage important pour notre enseignement.

Deuxièmement, vous avez supprimé la récolte de données permettant le pilotage de l'enseignement supérieur, pour vous limiter à la récolte de quelques données statistiques.

Ce sont les seules mesures concrètes qu'a prises votre gouvernement pour le moment. Vous avez réduit la capacité de notre Fédération à se doter des chiffres utiles pour comprendre les conséquences de la réforme «Glatigny» sur les étudiants et vous utilisez cette incurie comme prétexte pour justifier votre absence de réaction. Parlons un instant de vos réponses!

D'une part, vous affirmez que, même s'ils deviennent non finançables, certains étudiants pourraient être accueillis par certains établissements sur fonds propres. Ce faisant, vous oubliez que les établissements n'ont pas de réserves financières et qu'ils n'ont pas les moyens d'éponger un potentiel tsunami d'étudiants non finançables. Alors que les établissements attendent le refinancement qu'a promis votre gouvernement, vous vous défaussez de vos responsabilités en reportant la pression financière sur leurs épaules. Par ailleurs, en laissant la décision entre les mains des établissements, vous augmentez les inégalités de traitement entre les étudiants.

D'autre part, vous dites travailler à un décret «Parcours». D'après ce que j'ai compris de la réponse que vous avez apporté à ma question d'actualité lors de la dernière séance plénière, ce décret ne touchera pas aux règles de finançabilité, mais se concentrera notamment sur l'orientation et la clarification du parcours. Ce futur décret sera écrit en partenariat, notamment, avec la ministre Glatigny qui pourra, de cette manière, parachever son œuvre dévastatrice. Avec le flou concernant le tronc commun et l'absence d'un embryon de réflexion sur le post-tronc commun, j'imagine mal comment une politique d'orientation ambitieuse pourrait voir le jour.

Vous parlez par ailleurs d'améliorer la réussite des étudiants. Personne ne sera en désaccord avec vous sur cet objectif! Mais quels sont les moyens que votre gouvernement compte débloquent? Vous ne parlez jamais d'un renforcement des normes d'encadrement des étudiants en première année de bachelier.

Rien de tout cela n'apporte de solution immédiate à la détresse des étudiants dont la vie est en train de basculer. Rien de tout cela n'apporte de solutions structurelles aux cohortes qui suivent.

Pourtant, Mme Glatigny avait expliqué que des conditions de finançabilité plus strictes motiveraient les étudiants et qu'ils réussiraient mieux. Or, les témoignages affluent aujourd'hui pour montrer que ce discours est fondé sur du sable et que les dégâts de sa politique sont irréversibles pour la jeunesse. Quant à vous, non seulement vous assumez son héritage, mais en plus vous la laissez organiser le même genre de logique dans l'enseignement obligatoire.

Quelles informations avez-vous reçues de la part des délégués et commissaires de gouvernement concernant la non-finançabilité des étudiants? Disposez-vous de chiffres, même incomplets, permettant de mettre en avant des tendances? Observez-vous des différences entre types d'établissements et domaines d'études?

D'après mes informations, il existerait des divergences dans l'application des règles de finançabilité selon les établissements, notamment en ce qui concerne une réorientation qui interviendrait à partir de la deuxième année. Confirmez-vous que, conformément aux dispositions abrogatoires adoptées en décembre 2024, cette réorientation ne remet pas les compteurs à zéro pour cet étudiant?

Quelles sont vos informations sur la manière dont se déroulent les jurys? Observez-vous une augmentation du nombre de recours?

Quel est le coût moyen pour un établissement d'enseignement supérieur s'il permet l'inscription d'un étudiant non finançable? Quel soutien votre gouvernement entend-il leur octroyer afin qu'ils puissent les accueillir?

Face aux cris d'alarme que vous ne pouvez pas ignorer, quelles pistes votre cabinet explore-t-il afin de faire face à une augmentation importante du nombre d'étudiants non finançables et afin de garantir que les étudiants ne soient pas stoppés dans leur parcours?

Quand seront instaurés les outils de *monitoring* capables de mener un pilotage efficace des politiques en matière d'enseignement supérieur?

Concernant votre décret «Parcours», vous avez annoncé vous baser sur des observations du comité de suivi du décret «Paysage». Quelle est la composition de ce comité? Quelles sont les observations de ce comité quant aux règles implémentées par la ministre Glatigny? Quel est le calendrier envisagé pour le parcours législatif de ce décret «Parcours»? Vous parlez de clarifier le parcours des étudiants pour qu'ils ne conservent pas des crédits résiduels d'année en année. Envisagez-vous dès lors de resserrer les conditions permettant d'anticiper des crédits? Enfin, comment comptez-vous répondre, à travers ce décret «Parcours», répondre aux difficultés rencontrées par les publics les plus précarisés? Pouvez-vous

certifier qu'aucun obstacle ne viendra restreindre l'accès à l'enseignement supérieur?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, la rentrée a été synonyme de confusion dans les établissements d'enseignement supérieur. Le sort de nombreux étudiants est incertain à la suite de l'entrée en vigueur des dispositions du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur (décret «Glatigny»). De plus, les établissements doivent prendre en charge les étudiants qui ne sont plus financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Rappelons que ces nouvelles règles sont entrées en vigueur dans un contexte extrêmement flou. Personne n'est en mesure d'anticiper leur effet sur le sort des étudiants. Nous n'avons cessé de rappeler qu'il manquait des outils de *monitoring* et qu'il subsistait des flous sur la définition même des termes «réussite» et «finançabilité». Le décret «Glatigny» est entré en vigueur sans que nous ayons idée de l'impact qu'il pourrait avoir. Voilà qui est pour le moins hasardeux.

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'engage à «offrir plus de clarté dans les critères de réussite» et à «mieux accompagner l'étudiant dans son parcours». Il est également question d'activer un comité de suivi chargé d'objectiver l'impact des règles de finançabilité sur le parcours des étudiants et d'organiser des concertations visant à améliorer le dispositif de façon structurelle.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez d'ores et déjà annoncé que vous étiez en train de travailler sur une nouvelle mouture du parcours étudiant, et ce, sur la base des travaux de ce comité de suivi, ainsi que sur le chantier de l'orientation.

Disposez-vous de données chiffrées consolidées? Combien d'étudiants ont été déclarés non finançables? Quelle est la proportion d'étudiants ayant bénéficié d'une réinscription en vertu d'une décision favorable de leur jury? Quelle a été l'attitude des différents établissements d'enseignement supérieur face aux nouvelles règles?

La Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) s'inquiète, à juste titre, du flou entourant le nombre d'étudiants concernés. Avez-vous rencontré des représentants de la FEF? Comment comptez-vous apaiser leurs inquiétudes?

Sur quelle base seront établies les nouvelles règles en matière de finançabilité? De manière générale, quels sont les outils de *monitoring* dont vous disposez pour objectiver le parcours étudiant? Le dispositif adopté en début de législature est-il pleinement efficace? Quel est le calendrier que vous poursuivez concernant le projet de décret relatif au parcours étudiant?

Enfin, vous avez annoncé que vous étiez en train de travailler sur l'orientation avec la ministre de l'Éducation. Pouvez-vous faire le point sur le chantier relatif au bilan de compétences et sur les autres volets liés à l'orientation?

Les étudiants non finançables attendent une réponse réconfortante de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je tiens à rappeler le soutien plein et entier du MR au décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur (décret ou réforme «Glatigny»). Contrairement à ce que certains affirment aujourd'hui, cette réforme commençait enfin à porter ses fruits lorsqu'elle a été torpillée par le décret «Pirate», soit le décret «Paysage», tel que modifié par le décret du 31 mai 2024 en vue de renforcer l'accessibilité aux études, de garantir la finançabilité des étudiants et d'instaurer un pilotage chiffré. Ce décret de circonstance, adopté dans la précipitation, a non seulement fragilisé l'ensemble du dispositif, mais a surtout replongé les étudiants dans l'incertitude et le flou.

La réforme «Glatigny» visait précisément à mettre fin à ce chaos en offrant des règles claires de réussite et de finançabilité, en responsabilisant les choix académiques, et en évitant que les étudiants ne traînent des crédits d'année en année. Elle avait pour objectif de garantir à chacun un parcours cohérent, davantage de chances de réussite en première année et une meilleure mobilisation des moyens collectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles au service des étudiants.

Or, aujourd'hui, on caricature cette réforme en la présentant comme procédant d'une logique d'exclusion, alors que c'est exactement l'inverse. Elle constituait une réponse structurelle au laisser-faire du décret «Paysage» initial du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Marcourt»). Celui-ci a entraîné des échecs massifs, des parcours interminables et de profondes inégalités entre les étudiants. Le véritable danger pour les étudiants ne se trouve pas dans la réforme «Glatigny», mais bien dans le recul introduit par le décret «Pirate», qui a déstabilisé l'enseignement supérieur et alimenté un climat d'incompréhension.

Ma collègue a évoqué une sonnette d'alarme. Je ne peux pas la rejoindre sur ce point. En effet, ce week-end, des témoignages des rectrices de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) nous ont prouvé que l'on ne pouvait pas parler de sonnette d'alarme. En effet, il y aurait une augmentation du taux de réussite en première année, tendance que les données devront confirmer. Ces premiers éléments témoignent d'un regain d'engagement dans les études. Il se pourrait donc que la clarification des règles ait un effet positif.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez annoncé travailler sur un décret relatif au parcours de l'étudiant, destiné à enfin stabiliser les règles et à clarifier les trajectoires. Où en est le chantier relatif à ce texte? Nous garantissons-vous que ce futur décret ne sera pas une menace pour les acquis de la réforme «Glatigny», mais qu'il en préservera l'esprit et les objectifs, au bénéfice de la réussite et de l'égalité entre tous les étudiants? Quand pensez-vous pouvoir préciser les contours de ce décret en commission? Comme les rectrices susmentionnées, je considère qu'il est très important de permettre à tous les étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur. Nous devons maintenir l'indispensable massification de l'enseignement, tout en veillant à ce que des règles claires soient appliquées afin que chacun sache où il se situe et quel objectif il poursuit.

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, la finabilité est primordiale pour les étudiants. Nous sommes tous attentifs aux conditions de réussite qui doit guider les mesures que nous voulons prendre. Ce n'est pas le cadre que nous avons réinstauré qui nuit à la lisibilité du parcours de réussite des étudiants, mais un décret «pirate», adopté l'année dernière en plein blocus, octroyant des critères de réussite plus larges et qui n'a pas aidé les étudiants à valider leur parcours dans les temps.

Selon la rectrice de l'ULB, Annemie Schaus, le taux de réussite est en augmentation, même si aucun chiffre officiel n'est disponible à ce jour. Force est de constater qu'en donnant un cadre plus clair, avec des conditions de réussite plus rigoureuses, les étudiants se préparent mieux. Ils se rendent compte qu'il est inutile de traîner des casseroles. Je le répète, c'est bien là notre souhait. Il existe, depuis longtemps, des solutions pour les étudiants dont le parcours s'avère plus compliqué. Un étudiant n'est jamais à l'abri d'une épreuve et a parfois besoin de bénéficier d'une certaine souplesse. C'est tout l'intérêt des jurys qui évaluent chaque situation pour aider au mieux les étudiants et leur proposer des solutions adaptées à leur réalité.

Pour notre groupe, nous devons donner notre confiance à nos établissements, à leurs services et à leurs jurys dont la finalité est d'accompagner les étudiants et répondre au mieux à leur situation. Cette confiance doit aussi être accordée à nos étudiants qui sont à même de trouver des solutions ou d'aller chercher des informations sur leur parcours de réussite.

Je ne suis pas d'accord avec Mme Dejardin quand elle affirme que nous avons supprimé la récolte de données permettant d'établir des statistiques sur la finabilité. Le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture, comporte en son article 55 la demande aux établissements et commissaires et délégués de collecter: «le taux de réussite des 60 premiers crédits du premier cycle»; «le nombre de crédits accumulés en cinq ans par les cohortes successives

d'étudiants»; «la durée des études»; «le taux de diplomation»; «le nombre d'étudiants qui quittent un cursus sans avoir été diplômés»; «le pourcentage d'étudiants qui sont inscrits en n'étant pas finançables»; «le pourcentage d'étudiants qui introduisent un recours à l'encontre d'une décision de refus d'inscription fondée sur l'article 96, § 1^{er}, 3^o, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études»; «le pourcentage des recours visés au 7^o qui aboutissent à une décision positive»; «le pourcentage des recours visés au 7^o qui aboutissent à une décision négative.». Nous n'avancons pas à l'aveugle.

Être non finançable n'est pas une fin en soi, il existe d'autres pistes, telles que se réorienter, passer dans l'enseignement pour adulte si ce système convient plus à la vie de certains, ou encore introduire une dérogation. Au nom des Engagés, je veux souligner que nous serons du côté des étudiants ainsi que des établissements et de leur expertise, leur présence aux côtés des étudiants. C'est dans cette direction que nous voulons aller.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, depuis des semaines, mon compte TikTok est envahi de témoignages d'étudiants. J'entends des soupirs à la simple mention du mot «témoignages»; il y a quand même parfois un certain mépris dans notre Parlement. Si l'agacement porte plutôt sur l'évocation des réseaux sociaux, alors sachez, chers collègues, que c'est le principal moyen d'expression des jeunes. Si je n'utilise pas le bref temps de parole qui m'est accordé pour faire entendre leur voix dans cette institution, elle sera tout simplement ignorée.

Ainsi, un étudiant en droit à Bruxelles explique: «Je suis obligé de travailler trente heures par semaine à côté de mes études. J'ai des charges familiales et mentales, ainsi qu'un trouble du déficit de l'attention (TDA). Je ne suis même plus sûr d'aimer ce que je fais, mais je ne peux plus me réorienter.»

Un autre étudiant en droit, à Namur cette fois, raconte: «J'ai fini mes humanités avec un diplôme de l'enseignement secondaire général. J'avais de bonnes notes. À partir de mes seize ans, j'ai toujours travaillé comme étudiant à raison de huit heures chaque samedi, car ma maman est seule et son salaire ne lui permet pas de subvenir aux besoins de ma sœur et de moi-même. En première année de bachelier, j'ai réussi tous mes cours, sauf celui de néerlandais. Je n'en avais jamais fait, car ce n'était pas obligatoire dans mon parcours. Par contre, j'ai plutôt bien réussi le reste de mes cours. Je trouve injuste de ne plus être finançable pour un seul cours qui n'était même pas obligatoire dans mon parcours secondaire.»

Un étudiant en philosophie de l'ULB témoigne: «Je travaille 80 heures par mois pour payer mon loyer, ma nourriture et autres, car mes parents ont à peine les moyens de m'aider. Je dois absolument réussir un cours transversal le

4 septembre pour pouvoir continuer mes études, ce qui est assez compliqué en travaillant pendant les examens. Cela me donne l'impression de ne pas avoir les mêmes chances que les autres. Je dois déjà survivre financièrement et le décret ne fait qu'aggraver mon angoisse.

Une étudiante en sciences humaines à Mons explique: «En 2022, j'ai entamé un premier parcours en traduction et interprétation. Malheureusement, j'ai été confrontée à un contexte familial compliqué, à une dépression et au décès de mon père à la fin du mois de novembre. C'était la personne dont j'étais la plus proche et cela m'a profondément bouleversée. Impossible d'aller aux examens de janvier. En avril 2023, soit cinq mois après le décès de mon père, j'ai été opérée d'urgence, car j'étais vraiment malade. Lorsque j'ai recommencé ma première année, j'étais complètement dégoûtée des langues. La seule personne qui m'avait donné envie d'apprendre les langues était morte et j'étais complètement démotivée. Malheureusement, impossible d'étudier mes cours à cause de la dépression et me voilà donc non finançable, alors que j'ai perdu deux chances avec la mort de mon père, qui était la seule personne qui me comprenait.»

Un étudiant en sciences politiques raconte: «J'avais un ami que j'ai rencontré durant mes études. De mon côté, ça allait. Pour lui aussi, mais c'était un peu plus compliqué. Il n'arrivait pas à valider le cours de néerlandais, ce qui mettait en jeu sa finançabilité. D'autres aspects de sa vie n'allaient pas, mais ses études ont été le coup de grâce. Il s'est donné la mort ce 21 août, car il n'en pouvait plus.»

Un étudiant poursuivant un cursus d'éducateur spécialisé fait part de ce témoignage: «J'ai d'énormes difficultés pour valider mon cours de natation. Je n'ai eu aucune pratique en secondaire ni en primaire, ce qui m'a handicapé pour ma première année de bachelier. Si je ne valide pas mon cours cette année, je ne serai plus finançable pour l'année 2025-2026.»

Un autre étudiant en droit à Bruxelles témoigne également: «J'ai eu beaucoup de mal à trouver la méthode de travail en arrivant en première année de bachelier. J'étudiais énormément, mais je réussissais peu. J'ai failli être éjecté du système alors que je me tuais à la tâche. Là, je suis entre la deuxième et la troisième année et je suis obligé de tout réussir tout le temps, sinon je ne serai plus finançable. Ça m'empêche de dormir la nuit. Je stresse beaucoup.»

Un étudiant en passe d'obtenir son diplôme d'assistant social raconte: «J'ai doublé ma troisième année à cause de mon travail de fin d'études (TFE) et de deux cours, car j'étais en dépression et je n'y arrivais plus mentalement. J'ai passé l'année dernière à travailler à temps plein, sans pouvoir aller à l'école, car j'ai eu des problèmes financiers. Cette année, je me bats toujours avec ma santé mentale. Je ne peux plus travailler, je n'ai plus d'argent, et même si je réussis mon TFE, je suis encore dans l'incertitude d'avoir réussi les deux derniers petits examens. Mon avenir repose sur ces résultats et sur le décret "Paysage", qui me ferait foirer quatre années d'études supérieures pour lesquelles j'ai mis toute ma santé.»

Une étudiante en formation d'assistante en psychologie à Bruxelles explique: «J'ai toujours été une bonne élève. De mes six ans à mes 18 ans, je n'ai jamais doublé. En première année de bachelier, j'ai validé les soixante crédits sans seconde session. Au début de la deuxième année, je suis tombée dans la dépression et l'anorexie à la suite d'un gros traumatisme. J'ai été hospitalisée pendant presque deux ans. Aujourd'hui, j'attends les résultats de ma seconde session. Il me reste six crédits pour être diplômée, mais si j'échoue, je ne suis plus finançable. Oui, c'est ma cinquième année en bachelier, sauf que pendant deux ans, j'étais hospitalisée. J'ai passé un maximum d'examens, mais c'était impossible de tout réussir. Maintenant, si je ne réussis pas mes six derniers crédits sur tout mon bachelier, je ne suis plus finançable et je devrai aussi arrêter mon master.»

Voici encore le témoignage d'un étudiant en sciences humaines et sociales à Liège: «J'ai reçu mes résultats et je suis déclaré non finançable. J'ai presque tout réussi, mais malheureusement, j'ai eu deux 9/20. Théoriquement, cela signifie qu'il me manque seulement deux points pour atteindre les 120 crédits nécessaires. J'avoue que c'est rude, je ne sais pas très bien quoi faire. Mon job étudiant à l'université, c'est foutu. Tout le projet de vie que j'ai construit, c'est foutu aussi. Pour deux points, je me retrouve complètement foutu.»

Un étudiant en communication à Bruxelles témoigne aussi: «J'ai commencé mes études de communication en 2020, en pleine crise sanitaire. Tout était en distanciel et ça a été très dur pour moi. Au début, je n'avais aucune confiance en moi et je pensais que je n'y arriverais jamais. Mais j'ai continué à me battre. Aujourd'hui, j'ai réussi 50 crédits de master, j'ai commencé mon mémoire et j'ai trouvé un stage pour fin septembre. Il ne me reste plus que cinq crédits de bachelier à valider.

Ces réussites m'ont enfin prouvé que je suis capable malgré les crises d'angoisse et le stress. Pourtant, avec le décret "Paysage", je risque de ne plus être finançable, alors que je suis à deux doigts d'obtenir ce diplôme qui compte tant pour moi. Je demande juste la possibilité de terminer mes études. La communication, c'est ma passion, c'est mon avenir. Sans cela, j'ai l'impression de perdre tout ce pour quoi je me suis battu depuis 2020.»

Je pourrais poursuivre avec des témoignages semblables pendant des heures. Chacune de ces histoires raconte un déchirement. Nous avons dû les abréger pour les exposer en moins de six minutes, mais j'espère qu'elles amèneront certains ici présents à réfléchir, en particulier ceux qui semblent penser que cette rentrée universitaire se passe bien, que c'est la joie pour tout le monde juste parce que deux recteurs ont annoncé dans la presse que les taux de réussite s'étaient améliorés. Or, pendant que les étudiants vivent des situations individuelles parfois difficiles, Madame la Ministre-Présidente, vous vous contentez de maintenir votre réforme. Vos règles élitistes obligent les étudiants à terminer leur première année en deux ans maximum. Il est évident que les étudiants ne rêvent pas de faire dix ans

d'études. Tous veulent réussir rapidement, terminer leurs études en cinq ans, obtenir un diplôme et trouver un travail. Mais la réalité aujourd'hui, c'est que les professeurs doivent organiser des travaux pratiques pour trente élèves en même temps et que les étudiants doivent travailler pendant l'année et même pendant la session d'examens.

Quand cesseront les blagues sur les étudiants qui mangent des pâtes à chaque repas et dorment dans des kots insalubres? C'est bien le quotidien de milliers d'étudiants: tout augmente, les prix de l'alimentation ont grimpé de 20 %, le prix des kots a augmenté de 10 % ou encore 9 % pour les charges et le train. Des chercheurs de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et de Saint-Louis ont d'ailleurs analysé les taux de réussite des étudiants inscrits en première année de bachelier pour évaluer lesquels obtenaient leurs soixante crédits à la fin de l'année. Il s'est avéré que 44 % des étudiants qui ne travaillent pas ont réussi leurs soixante crédits, contre seulement 13 % des étudiants qui ont un job pour financer leurs études. Au lieu de les soutenir, vous les enfoncez. Votre réforme promet un diplôme uniquement aux étudiants qui ont les moyens de payer des études. C'est de l'élitisme. Ce n'est pas étonnant de la part du MR, mais dans le chef des Engagés, qui ont orienté toute leur campagne électorale sur l'égalité des chances, c'est un sacré exemple d'hypocrisie.

Pourtant, nous avons besoin de médecins, de psychologues, de biologistes, de chercheurs. En privant une partie des étudiants de leurs rêves, vous sanctionnez l'ensemble de notre société, qui en paiera les conséquences plus tard. Les étudiants que vous excluez sont les enfants de la classe travailleuse, ceux dont les parents ne peuvent pas forcément sortir 14 000 euros par an pour payer les études de leur enfant. Ce montant peut paraître gigantesque, mais c'est bien le coût d'une année d'études pour un étudiant koteur, tandis que le montant d'une bourse avoisine 1 500 euros. Il y a donc un décalage manifeste.

En outre, nous ne connaissons toujours pas le nombre d'étudiants exclus, alors que tous ont reçu leurs résultats. Pourtant, au mois de juin, vous avez annoncé que, grâce à votre réforme, les étudiants avaient mieux réussi. Vous devez donc bien disposer de certaines données, mais étrangement, vous mettez toujours en avant les taux de réussite en occultant le nombre d'étudiants exclus en raison de votre réforme élitiste. Heureusement, un établissement, la Haute École libre Mosane (HELMo), a accepté de publier le nombre d'étudiants non finançables inscrits en son sein à l'issue des délibérations de septembre. Ceux-ci représentent 10 à 15 % des 9 000 inscrits, soit plus de 1 000 étudiants, alors que l'année passée, ils n'étaient qu'environ 600. Même si ces chiffres sont provisoires, ils font froid dans le dos.

Les étudiants ne se laisseront pas faire. Ce 17 septembre, ils répondront à l'appel de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) et seront dans les rues pour manifester contre vos mesures élitistes. Bien entendu, je me joins aux

interrogations de mes collègues du PS et d'Ecolo afin d'obtenir des données quantifiées et des retours du terrain, mais j'ai également une question plus immédiate: qu'allez-vous faire pour les étudiants désormais exclus de l'enseignement supérieur? Prendrez-vous des mesures pour soutenir ceux qui sont injustement exclus en raison de leur non-finançabilité?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Cette année, pour la première fois, la réforme de la finançabilité des étudiants entre en effet pleinement en vigueur. Le gouvernement a tenu à ce que cela se passe ainsi afin d'en finir avec les changements successifs dans les régimes de finançabilité, mais aussi pour en mesurer les conséquences sur une base sereine. À cet égard, les commissaires et les délégués du gouvernement ont continué d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur en mettant à leur disposition un vade-mecum clair.

Mis à jour en mai et la semaine dernière sur la base des dernières sollicitations des établissements, il permet de s'assurer qu'ils appliquent tous le mécanisme de la même manière. Corroborée par les informations qui me sont fournies par d'autres établissements, l'étude récemment menée par l'UCLouvain est claire: les étudiants ont adapté leur comportement et leur stratégie d'étude au regard des nouvelles règles. Cette étude constate un bond dans le pourcentage d'étudiants qui ont acquis les 60 crédits de BAC1 pour les cohortes 2022 et 2023. Comme moi, vous vous en réjouirez.

Cela démontre que leur fournir des jalons clairs et des objectifs atteignables est salvateur pour leur parcours. Le signal est important. Je le prendrai en considération dans le cadre de la préparation du décret «Parcours» tout en affirmant ma volonté de cesser de brouiller le message autour de la réussite en y ajoutant des questions de finançabilité. En ce jour de rentrée académique, les jurys ont délibéré, ont transmis les résultats et ont octroyé les dérogations utiles pour les étudiants n'ayant pas atteint les 60 crédits de BAC1 au terme de deux inscriptions, ou trois lorsque l'étudiant s'est réorienté.

Les demandes d'inscription sont toujours en cours de traitement puisque les étudiants peuvent demander à se réinscrire jusqu'au 30 septembre prochain. À leur terme, il sera possible d'obtenir des tendances de la part des établissements quant au nombre de demandes d'inscription d'étudiants non finançables. Ces dernières sont analysées avec sérieux par les établissements et les commissions *ad hoc*. Pour chaque cas soumis, celles-ci analysent le parcours de l'étudiant et les raisons qui l'ont amené à cette situation. J'ai toute confiance dans leur travail d'analyse et je souhaite qu'elles prennent le temps nécessaire pour le mener à bien.

Par conséquent, à ce stade, il est prématuré d'analyser les tendances du côté des établissements comme de celui des commissaires et délégués du gouvernement. Vous m'interrogez, Madame la Députée, sur le coût d'un étudiant non finançable

pour l'établissement qu'il a choisi. En réalité, l'accepter n'a pas un coût en soi. Cet établissement ne doit en effet pas payer pour le faire. Cet étudiant s'ajoute au groupe classe déjà constitué. Le coût d'encadrement varie, dès lors, inévitablement en fonction du type de cours que cet étudiant suivra: cours en auditoire, labos, travaux pratiques, etc.

Vous indiquez être sollicitée par des centaines d'étudiants, et ce, alors même que les délibérations de seconde session viennent tout juste de s'achever. Je ne vais pas vous mentir: je suis aussi sollicitée. Mais je ne peux croire aux chiffres fantaisistes que vous lancez. Je rappelle les conséquences de cette pratique sur le débat politique au mois d'avril 2024: des étudiants et des étudiantes se sont effectivement retrouvés non finançables au terme de cette année académique. Mais ce n'est pas nouveau, étant donné que cela existe depuis le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), initié par Jean-Claude Marcourt. Et je sais, pour ma part, garder mon calme et éviter de faire des généralités sur la base de situations particulières.

Je comprends bien sûr le désarroi d'étudiantes ou d'étudiants se retrouvant dans cette situation, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un échec pour un cours. Remettre en question son orientation et faire face à un échec n'est pas une situation simple. Cela nécessite beaucoup de maturité et de pouvoir être bien conseillé. Les établissements ont accompagné au mieux les étudiantes et les étudiants dans la compréhension du mécanisme en leur fixant des objectifs précis et personnalisés. Ainsi, la réforme menée par Mme Glatigny permet de savoir où on en est et de connaître ses objectifs.

Plutôt que de sortir des chiffres fantaisistes, j'attends, certainement avec autant d'impatience que vous, de recevoir de la part de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et des services du gouvernement, les analyses relatives aux indicateurs déterminés dans le cadre du décret-programme de décembre dernier.

Vous m'avez demandé ce que j'ai fait en un an pour obtenir des analyses statistiques de la part de l'ARES... Dois-je vous demander ce que vous avez fait en cinq ou dix ans pour les obtenir?

Vous le savez comme moi, et je ne m'en cache pas: la question de la mise à disposition des données de l'enseignement supérieur est notre talon d'Achille. La mise en œuvre, certes retardée, du projet e-paysage ne facilite pas la tâche. Il nous faut maintenir recevoir les données des établissements dans le cadre de l'alimentation de Signalétique ELèves - enseignement supérieur (SIEL-SUP) par les établissements. J'ai ainsi rappelé par courrier aux établissements, en ce début d'été, leur obligation en la matière. Je compte sur leur pleine participation à tous. En effet, e-paysage doit aboutir et les établissements comme l'ARES doivent y concourir.

Dans l'attente des données des établissements, des cohortes ont été identifiées. Des indicateurs ont été finalisés. C'est notamment sur cette base que je pourrai, en concertation avec le secteur, et notamment avec le comité de suivi du décret «Paysage» et dont la composition est fixée par l'article 151/1 de ce décret, proposer le décret «Parcours» que j'ai annoncé pour le début de la présente année académique. Ce décret visera à mieux encadrer le parcours de l'étudiant et la notion de réussite, mais aussi à assurer une meilleure transition entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur. La maîtrise des compétences, de même que le choix d'une orientation adaptée seront bien entendu des axes de travail dans la droite ligne du déploiement du tronc commun. Je déposerai au mois d'octobre une note d'orientation devant le gouvernement.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Il convient de distinguer la finançabilité du taux de réussite. Il s'agit de deux choses totalement différentes; prétendre le contraire brouille le message.

Plusieurs sonnettes d'alarme ont été tirées, non seulement par les deux universités que vous avez citées, Madame Bluge, mais aussi par les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA). Il convient de ne pas les oublier et de souligner que les réalités peuvent être très différentes d'un établissement d'enseignement supérieur à un autre.

Des données statistiques existent. Toutefois, nous souhaiterions disposer également de données prospectives.

Madame la Ministre-Présidente, nous souhaitons avoir une vision claire de ce qui se passe au sein des différents établissements. À défaut d'autre chose, nous avons répercuté des témoignages d'étudiants. Nous ne disposons pas d'autre chose aujourd'hui: ni réponse ni base de pilotage. Nous souhaitons des chiffres et des propositions concrètes sur ce que vous et votre gouvernement allez mettre en œuvre pour gérer la situation compliquée de ces étudiants, de ces enseignants et de ces équipes administratives. L'absence de réponse est interpellante, voire incompréhensible.

Nous allons déposer un projet de motion qui se concentre sur divers points. Nous demandons d'anticiper et de prévoir diverses mesures si une exclusion venait à se confirmer. Concrètement, nous vous demandons de définir, en urgence et en concertation avec les acteurs du secteur, des modalités de soutien aux établissements afin qu'ils inscrivent des étudiants non finançables et qu'ils endossent pleinement leur rôle pédagogique. Il s'agit donc de prendre en compte des étudiants non finançables dans le calcul des subsides sociaux octroyés aux établissements. Les règles de finançabilité doivent être clarifiées. Aujourd'hui, il n'y a pas d'explication claire; beaucoup d'étudiants ne comprennent pas ce qu'il en est et certains établissements semblent perdus. Ces mesures que nous proposons ne pénaliseraient pas les établissements qui souhaitent donner une seconde chance aux étudiants.

Je reste calme; je ne suis pas personnellement touchée et mon avenir n'est pas menacé. Néanmoins, il est de notre devoir d'apporter immédiatement une réponse aux étudiantes et étudiants, mais aussi aux établissements qui ont la lourde tâche de prendre des décisions négatives concernant l'avenir de jeunes.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – J'entends parler d'un «décret pirate». Peut-être fait-on référence aux sensations fortes des montagnes russes à Walibi ce week-end? Il s'agit en fait d'un décret «accessibilité», car notre volonté est l'aide à la réussite. Ne confondons pas la finançabilité et la réussite! C'est une erreur qui brouille les discussions au sein de notre commission.

On parle aussi de chiffres fantaisistes. Or notre demande vise précisément à obtenir des chiffres. Madame la Ministre-Présidente, si vous n'êtes pas en mesure de nous les donner, nous ne pouvons pas mesurer leur évolution et comprendre dans quel sens nous allons.

Nous recevons des témoignages d'étudiants en détresse qui nous font part de leurs difficultés à se réorienter. Proposer l'enseignement pour adultes à des étudiants qui n'ont pas réussi dans l'enseignement supérieur, c'est un peu léger. Aujourd'hui, les étudiants requièrent du soutien pour réussir leurs études, parfois dans des métiers en pénurie. L'inadéquation de vos solutions à la réalité des étudiants est flagrante.

Nous déposerons nous aussi un projet de motion. Nous y demandons au gouvernement de communiquer les chiffres dont il dispose et qui concernent la finançabilité des étudiants. Même si ces chiffres sont incomplets, ils nous intéressent. Ensuite, nous demandons que soit instauré, en concertation avec les établissements et les personnes concernées, un dispositif de *monitoring* qui anticiperait les risques de non-finançabilité et qui simulerait et observerait les effets des changements décrétaux.

Nous demandons également de garantir que les données collectées ne se limitent pas à un but statistique, mais contribuent à un pilotage actif qui identifierait les profils à risque, pour mettre ensuite en œuvre les mesures de soutien adaptées. Nous demandons au gouvernement d'assurer la transparence et l'égalité de traitement entre les établissements, en clarifiant les responsabilités des jurys et en prévenant les disparités dans l'interprétation des critères de finançabilité.

Nous lui demandons en outre d'inscrire le refinancement structurel de l'enseignement supérieur à l'ordre du jour du prochain conclave budgétaire et de présenter un plan de renforcement progressif de l'encadrement et des dispositifs de soutien à la réussite. La vision du gouvernement semble brouillée quant à l'après-tronc commun. Qu'en est-il de la transition entre la fin du secondaire et le début du supérieur?

Enfin, nous demandons de préserver un système d'enseignement supérieur ouvert et accessible à toutes et tous. Il est temps de reconnaître que la présente situation est moins favorable que ce qui était proposé dans le décret «accessibilité».

M. le président. – J'ai été saisi de quatre projets de motion. Le premier, signé par Mme Dujardin et M. Crampont, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Valérie Dujardin, intitulée «Risques de non-finançabilité au terme de l'année 2024-2025: quelles mesures pour anticiper l'exclusion massive d'étudiants?», et à la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Révision du cadre relatif à la réussite et la finançabilité des étudiants»,

considérant le détricotage des mesures légales visant à instaurer un pilotage de l'enseignement supérieur et les mesures d'économie fragilisant sa mise en place, notamment à cause des économies touchant l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES),

considérant l'inaction du gouvernement dans la récolte de données visant à évaluer l'ampleur du nombre d'étudiants non finançables au terme de l'année 2024-2025,

considérant l'absence d'informations claires octroyées aux étudiants concernant les règles de finançabilité,

considérant le manque d'anticipation et l'absence de propositions du gouvernement afin de répondre aux difficultés auxquelles font face de nombreux étudiants au terme de l'année 2024-2025,

considérant le sous-financement de l'enseignement supérieur et l'absence de perspectives concrètes de refinancement proposées par le gouvernement,

demande au gouvernement:

de faire la transparence sur les chiffres concernant la réussite des étudiants au terme de l'année académique 2024-2025 et concernant les étudiants qui ne seront plus finançables,

d'évaluer le coût pour les établissements d'enseignement supérieur d'une prise en charge d'étudiants non finançables,

de définir en urgence, en concertation avec les acteurs du secteur, des modalités de soutien aux établissements pour qu'ils puissent inscrire des étudiants non finançables, leur permettant ainsi de jouer pleinement leur rôle pédagogique,

de déterminer avec les acteurs de terrain des bases communes dans le cadre d'inscription d'étudiants non finançables afin de limiter les inégalités de traitement entre les étudiants selon les établissements,

de comptabiliser les étudiants non finançables dans le cadre du calcul de l'octroi des subsides sociaux aux établissements,

de clarifier les règles relatives à la finançabilité des étudiants et de renforcer les informations sur la finançabilité données par les établissements à l'égard de leurs étudiants à l'entame de leur étude et durant l'année académique,

de débloquer les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place sans tarder d'un pilotage de l'enseignement supérieur,

de réinstaurer des mesures légales obligeant les établissements d'enseignement supérieur à fournir les données dont ils disposent en vue de disposer de données statistiques et prévisionnelles afin de mettre en place un pilotage de l'enseignement supérieur,

de disposer du nombre d'étudiants non finançables accueillis par établissement d'enseignement supérieur ces trois dernières années académiques.»

Le deuxième projet de motion est signé par M. El Hajjaji et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Valérie Dujardin, intitulée «Risques de non-finançabilité au terme de l'année 2024-2025: quelles mesures pour anticiper l'exclusion massive d'étudiants?», et à la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Révision du cadre relatif à la réussite et la finançabilité des étudiants»,

considérant le sous-financement structurel de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, largement documenté depuis de nombreuses années, et la dégradation continue du taux d'encadrement qui en découle,

considérant le décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur (décret «Glatigny»),

considérant l'abrogation du décret «Accessibilité» en novembre 2024, abrogation qui réintègre dès lors les balises du décret susmentionné, exposant un nombre croissant d'étudiants, notamment ceux issus de milieux populaires, à un risque d'exclusion du système d'enseignement supérieur,

considérant l'aggravation constante de la précarité étudiante ainsi que l'insuffisance des dispositifs d'aides sociales destinés aux étudiants,

considérant que le décret «Glatigny» renforce la pression sur les épaules des jurys de délibération, appelés à statuer sur la finançabilité des étudiants et considérant dès lors le risque accru de disparités de traitement,

considérant le manque d'outils statistiques pour objectiver l'impact réel des dispositions adoptées par le gouvernement sur les trajectoires des étudiants,

considérant l'inquiétude forte au sein de la communauté étudiante en cette rentrée face à un risque accru de non-finançabilité,

considérant l'incapacité du gouvernement à fournir des chiffres clairs sur le nombre d'étudiants exclus,

demande au gouvernement:

de communiquer les chiffres dont il dispose relatifs à la non-finançabilité des étudiants,

de mettre enfin en place, en concertation avec les établissements et les acteurs du secteur, un dispositif de *monitoring* permettant d'anticiper les risques de non-finançabilité, de simuler et d'observer finement les effets de changements décrétoaux,

de garantir que les données collectées ne se limitent pas à une visée statistique, mais soient mobilisées pour un pilotage actif permettant d'identifier les profils à risque et de mettre en œuvre des mesures de soutien ciblées,

d'assurer la transparence et l'égalité de traitement entre établissements en clarifiant les responsabilités des jurys et en prévenant les disparités dans l'interprétation des critères de finançabilité,

d'inscrire le refinancement structurel de l'enseignement supérieur à l'ordre du jour du prochain conclave budgétaire, et de présenter un plan de renforcement progressif de l'encadrement et des dispositifs de soutien à la réussite, de préserver un système d'enseignement supérieur ouvert et accessible à toutes et tous.»

Le troisième projet de motion est signé par M. Daube et Mme Vidal et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Valérie Dujardin, intitulée «Risques de non-finançabilité au terme de l'année 2024-2025: quelles mesures pour anticiper l'exclusion massive d'étudiants?», et à la question

orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Révision du cadre relatif à la réussite et la finançabilité des étudiants»,

considérant le manque de données disponibles concernant les exclusions potentielles d'étudiants,

considérant le fait que le suicide est la première cause de mortalité chez les jeunes en Belgique,

considérant le fait que de plus en plus d'étudiants sont obligés de travailler, même pendant les périodes d'examen, pour financer leurs études,

considérant l'étude récente de l'Observatoire de la vie étudiante de l'Université libre de Bruxelles (ULB) qui établit que les étudiants issus des milieux les moins favorisés sont 14,9 % à être en situation de privation matérielle sévère, contre 3,3 % des étudiants venant des milieux les plus favorisés,

considérant que ladite étude montre que le nombre d'étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (RIS) a fortement augmenté,

considérant l'étude récente des chercheurs de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et de l'Université Saint-Louis qui démontre qu'en première année, 44 % des étudiants qui ne jobbent pas réussissent leurs 60 crédits, contre seulement 13 % des étudiants contraints de travailler pour financer leurs études,

demande au gouvernement:

d'instaurer un moratoire d'une année sur l'entrée en vigueur des mesures prévues dans décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur,

de répéter ce moratoire tant que les données nécessaires à évaluer l'impact de cette réforme ne sont pas connues,

de rassembler toutes les données nécessaires à évaluer l'impact de réformes sur l'organisation des études avant de procéder à de quelconques modifications,

de prendre diverses mesures permettant de lutter contre la précarité étudiante, telles que des repas à prix abordables dans les cantines des établissements d'enseignement supérieur, un abonnement à prix réduit pour les bus et les trains pour l'ensemble des étudiants, une mise à niveau des montants des bourses d'études afin que celle-ci couvre le coût réel des études, etc.»

Le quatrième projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Jacqmin et Bluge, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Valérie Dujardin, intitulée «Risques de non-finançabilité au terme de l'année 2024-2025: quelles mesures pour anticiper l'exclusion massive d'étudiants?», et à la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Révision du cadre relatif à la réussite et la finançabilité des étudiants»,

passé à l'ordre du jour.»

3 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

3.1 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Inclusion dans l'enseignement supérieur»

Mme Valérie Bluge (MR). – Le projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, instaure un recours externe en cas de non-respect des plans d'accompagnement individualisé (PAI) pour les étudiants en situation de handicap par les établissements d'enseignement supérieur (EES). Dans ce nouveau cadre, la charge de la preuve reposera sur les EES.

Nous partageons pleinement l'objectif d'une meilleure prise en compte des étudiants en situation de handicap, nous l'avons exprimé dans cette Commission ainsi qu'en séance plénière. Nous nous réjouissons également de la possibilité d'introduire un recours en cas d'irrégularité de la mise en œuvre du programme d'accompagnement individualisé. Cependant, je m'interroge au sujet de la charge de travail que ce programme implique.

En avez-vous discuté avec les établissements d'enseignement supérieur? Ont-ils dû prendre des mesures concernant l'augmentation de la charge de travail et de la charge administrative que nous souhaitons alléger dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – À partir de cette année académique, une procédure est installée afin de permettre aux étudiants bénéficiaires d'un PAI de faire valoir leurs droits s'ils estiment que les aménagements raisonnables contenus dans ce plan n'ont pas été correctement mis en œuvre.

Je voudrais recontextualiser et rappeler les responsabilités de chacun. Le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap a pour objectif, comme son nom l'indique, de participer à créer un environnement académique inclusif. Ce décret dispose notamment que l'étudiant dont le handicap est reconnu peut bénéficier d'un PAI. Celui-ci est élaboré sur la base de l'analyse des besoins spécifiques de l'étudiant ou étudiante effectuée par le service d'accueil et d'accompagnement de l'établissement. Cette analyse est effectuée en collaboration avec le jeune en question.

Le PAI est une convention tripartite qui engage l'étudiant, le service d'accompagnement et les autorités académiques. Tous acceptent donc les termes de la convention et l'instauration des aménagements raisonnables dont elle contient la description. L'étudiant bénéficiaire a la responsabilité de poursuivre ses études dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, au même titre que tout autre étudiant. Le service d'accueil est responsable, étant donné ses missions, d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan. Le décret est clair quant à la responsabilité des établissements, puisque l'article 4 précise que: «Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants bénéficiaires, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants et mettent en œuvre les aménagements raisonnables et nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études y compris des stages et des activités d'intégration professionnelle.» Toutes les responsabilités sont donc établies et connues de chacun. L'établissement clair de ces responsabilités témoigne du fait que l'inclusion dans l'enseignement supérieur est un engagement collectif.

Pourtant, jusqu'au décret adopté le 16 juillet dernier, que vous avez mentionné, Madame la Députée, la responsabilité de l'établissement de mettre en œuvre était relative, dès lors que l'étudiant qui contestait la régularité de cette mise en œuvre ne disposait d'aucun levier pour faire valoir cette contestation. Or, une obligation dont la méconnaissance par son détenteur n'est pas sanctionnée n'a, dans les faits, qu'une portée symbolique. Pour dépasser cette portée symbolique, j'ai proposé au gouvernement une procédure afin de permettre aux étudiants bénéficiaires d'introduire une plainte relative à l'irrégularité de la mise en œuvre de leur PAI. Cette procédure prévoit que la preuve de l'absence d'irrégularité incombe désormais à l'établissement. Le gouvernement a approuvé ce texte et m'a chargée de vous le présenter en juillet afin que le Parlement puisse l'adopter.

En effet, j'ai évidemment échangé à ce sujet avec les établissements, lors de concertations et négociations, entre autres. Certains représentants des pouvoirs organisateurs se sont réjouis de ce glissement de la charge de la preuve; d'autres s'en sont inquiétés, pointant, comme vous, une éventuelle surcharge de travail. La Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et les pouvoirs organisateurs rendront, par ailleurs, un avis sur l'arrêté fixant les modalités de cette procédure

dans les prochaines semaines. Comme toujours, je serai attentive à ce que leur avis soit pris en considération.

J'en reviens à l'inquiétude exprimée par certains établissements. Nous leur avons répondu que, s'ils ne parviennent pas à démontrer la régularité de la mise en œuvre du PAI et que l'avis du commissaire ou du délégué conclut à une irrégularité, les établissements demeurent libres dans le choix des modes de correction de celle-ci, mais également dans la détermination des procédures internes pour les définir. Nous avons également expliqué que cette procédure sera examinée au plus tard à l'issue de l'année académique 2028-2029. Nous pourrions juger sur pièce de la difficulté éprouvée par les établissements et, le cas échéant, déplacer le curseur.

Enfin, j'ai indiqué aux établissements, en toute transparence, que j'assume et revendique ce choix du glissement de la charge de la preuve. Il protège les étudiants et les étudiantes vulnérables et rappelle aux établissements leur responsabilité.

La meilleure manière de démontrer la régularité de la mise en œuvre des aménagements est d'assurer strictement cette régularité, avec la plus grande attention. À l'épreuve de la balance des intérêts, la protection des étudiants bénéficiaires doit impérativement l'emporter sur toute autre considération. Les défis liés à l'enseignement inclusif sont de nature à marquer une nette différence entre le traitement des irrégularités générales dans le déroulement des épreuves et le traitement de celles qui résultent de la non-instauration du PAI.

Madame la Députée, je connais votre sensibilité concernant les signaux envoyés par les opérateurs sur le terrain et le dévouement pour votre rôle de relais au sein de ce Parlement. Je suis consciente de l'intérêt que vous portez à la problématique et je vous en remercie.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour cette longue réponse qui témoigne de votre intérêt pour la situation des établissements d'enseignement supérieur et celle des étudiants à besoins spécifiques.

En effet, il fallait dépasser la portée théorique des aménagements raisonnables et rappeler la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur. Mon groupe et moi serons dès lors attentifs à la charge de travail qui reposera sur ces établissements, ainsi qu'à la protection des étudiants à besoins spécifiques.

En effet, je suis vraiment convaincue que les aménagements raisonnables sont des étincelles qui permettent l'émancipation des étudiants. Il faut veiller à maintenir l'accès à ces aménagements, tout en garantissant, pour les établissements, la possibilité de les mettre en œuvre.

3.2 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Réforme de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)»

Mme Valérie Bluge (MR). – L'article 20 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») crée un organisme d'intérêt public (OIP) de catégorie B au sens de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public: il s'agit de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). L'article 21 du même décret précise les missions de l'ARES: émettre à destination du gouvernement des avis, formuler des propositions au gouvernement, etc. L'ARES a une double mission d'administration pour les établissements d'enseignement supérieur. Elle représente à la fois leur entité faitière et leur syndicat en rendant des avis et des propositions sur un grand nombre qui concernent l'enseignement supérieur.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de «redéfinir et clarifier les missions de l'ARES avec la volonté que l'ARES se consacre exclusivement à sa mission d'instance de concertation auprès du gouvernement et du Parlement.»

Madame la Ministre-Présidente, où en est ce chantier? Quel est le calendrier de travail? Menez-vous des concertations avec l'ARES, voire avec d'autres acteurs de l'enseignement supérieur, sur le sujet? Quelles pistes se dégagent-elles? Quelles missions pourraient-elles être abandonnées ou ajoutées?

J'en profite pour revenir sur la collecte de données statistiques qui manque cruellement dans l'enseignement supérieur et qui empêche un pilotage efficace du secteur. Depuis 2013, cette mission est dévolue à l'ARES. Force est de constater certains manquements de l'ARES en la matière. Cette mission restera-t-elle dans le giron de l'ARES ou sera-t-elle confiée à un autre organisme? Dans ce dernier cas, lequel?

Du fait de sa double casquette, l'ARES se retrouve parfois juge et partie, comme c'est le cas concernant les habilitations: les membres du conseil d'administration – recteurs, directeurs-présidents et directeurs – statuent sur les demandes d'habilitations introduites par leur propre établissement. Une réforme est-elle également prévue en la matière?

En outre, la composition du conseil d'administration de l'ARES prévoit six sièges pour les organisations représentatives des étudiants, soit autant que pour les représentants des universités – avant la fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis-Bruxelles –, des hautes écoles et des syndicats. Étant donné qu'à ce jour, il n'y a qu'une seule organisation représentative des étudiants, cette représentation semble tout à fait disproportionnée. La réforme en cours de l'ARES porte-t-elle également sur la révision de la composition de ses organes internes?

Enfin, le décret spécial du 5 octobre 2023 portant diverses dispositions en matière de gouvernance, transparence, autonomie et contrôle des organismes qui

dépendent de la Communauté française (décret «Gouvernance») prévoit que l'ARES doit désormais se plier à l'exercice de rédaction d'un contrat de gestion en bonne et due forme, comme tous les OIP de type B au sens de la loi du 16 mars 1954. Sauf erreur de ma part, l'ARES ne s'est pas encore pliée à l'exercice. Pouvez-vous me dire pour quand est prévu ce premier contrat de gestion?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui tombe à point nommé, puisque mes collaborateurs ont eu l'occasion de présenter, pas plus tard que jeudi dernier, l'avant-projet de décret aux partenaires du gouvernement.

Le calendrier est désormais connu. Le texte fera l'objet des habituelles réunions intercabineaux dans le courant du mois d'octobre, dans la foulée du conclave budgétaire. Il suivra ensuite, après son approbation en première lecture, le chemin classique de la concertation de l'ensemble des acteurs de terrain, dont l'ARES bien entendu.

À ce stade, tant que le gouvernement n'a pas validé cet avant-projet de décret en première lecture, il me paraît cependant précipité de détailler le modèle qui est sur la table. Mais sachez qu'il est le fruit d'un mélange entre les objectifs de la DPC, des avis de l'ARES validés par l'ensemble des acteurs qui y siègent, des demandes plus spécifiques liées à l'enseignement supérieur et de choix politiques.

En ce qui concerne plus particulièrement la mission statistique, le processus est déjà en cours pour rapatrier le personnel actuellement employé à l'ARES vers l'administration. L'avant-projet de décret contient donc les modalités de ce transfert ainsi que le cadre des missions spécifiques, le fonctionnement, le champ d'action et le pilotage de l'ARES.

Enfin, conformément au décret «Gouvernance», le contrat de gestion sera pour la première fois négocié dans la foulée de l'approbation du futur décret relatif à l'ARES.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, j'entends que nos intérêts convergent: vous travaillez sur le sujet et j'y suis également attentive.

3.3 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Clôture de la procédure d'infraction relative à l'instauration de quotas de non-résidents dans différents cursus»

Mme Valérie Bluge (MR). – Le 17 juillet dernier, la Commission européenne aurait décidé de clore la procédure d'infraction relative à l'instauration de quotas non-résidents dans les cursus de kinésithérapie, de médecine vétérinaire, de logopédie et d'audiologie, tout en instaurant un mécanisme de suivi permettant de vérifier dans le temps que les quotas concernés restaient justifiés.

Madame la Ministre-Présidente, confirmez-vous cette information? Si c'est le cas, la décision de la Commission européenne vous incite-t-elle à vous pencher sur la situation d'autres cursus qui pourraient faire l'objet de quotas non-résidents? Si oui, lesquels? Comment progresse l'analyse du nombre de non-résidents dans les différents cursus?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Madame la Députée, la Commission européenne nous a effectivement informés que la procédure d'infraction 2006-4760 était close. Cette décision constitue une avancée majeure et une reconnaissance du travail de fond mené par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour expliquer sa situation particulière. Depuis près de 20 ans, les services de l'administration ont redoublé d'efforts pour produire des analyses objectives et cohérentes démontrant que le maintien desdites filières dans le dispositif établi en 2006 était pleinement justifié. Un tel résultat témoigne de la persévérance et de la rigueur déployées pour répondre aux exigences européennes. Je remercie d'ailleurs les équipes du ministère pour ce formidable accomplissement.

La clôture de la procédure est assortie de la nécessité de fournir à la Commission européenne des rapports de suivi quinquennaux pour chaque cursus concerné, et ce, afin de garantir que la dérogation au principe de l'égalité de traitement ne soit pas maintenue plus longtemps que nécessaire. Nous devons donc maintenir notre vigilance.

Par ailleurs, la Commission européenne a décidé de lancer une procédure de dialogue *EU Pilot* concernant la restriction de l'accès des non-résidents aux études de sciences médicales et dentaires. Cela signifie que ladite restriction, qui faisait l'objet d'un suivi dans le cadre de la procédure close, pourrait faire l'objet d'une nouvelle procédure d'infraction.

La Commission européenne demande également à la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'informer immédiatement de toute modification envisagée aboutissant au contingentement de nouveaux cursus, et ce, afin d'éviter de nouvelles mesures d'exécution.

Il me paraît anticipé d'aborder la situation d'autres cursus. Je souhaite d'abord connaître les intentions de la Commission européenne quant à une éventuelle nouvelle procédure relative aux études de sciences médicales et dentaires.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je comprends votre prudence. Il faut avancer en respectant les cadres existants.

Votre réponse est une bonne nouvelle, surtout pour le bachelier en médecine vétérinaire. Nous continuerons à suivre l'évolution de ce dossier.

3.4 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Nouveaux auditoires de l'Université de Mons (UMONS)»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, l'Université de Mons (UMONS) semble avoir le vent en poupe, puisqu'elle manque de places. En effet, cela fait trois ans que l'institution doit louer des salles à l'année au Palais des Congrès. C'est pourquoi elle souhaite créer quatre nouveaux auditoires sur ses sites Joncquois et Épargne. Le projet est important: on parle de 2 250 places supplémentaires, de 200 m² de bureaux et de 21 places de parking, pour un budget de 20 millions d'euros.

Madame la Ministre-Présidente, quelles sont les échéances prévues pour la réalisation de ce projet? S'il se concrétise, comment sera-t-il financé? Quel en sera l'impact sur le solde SEC de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment ce projet sera-t-il articulé avec le Plan de relance européen?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, en vue de répondre à votre question, j'ai interpellé le commissaire du gouvernement de l'UMONS, qui m'a communiqué les éléments suivants.

L'obtention du permis est prévue pour le mois de novembre 2025 et, contractuellement, le chantier devrait démarrer le 15 décembre 2025. Pour être plus réaliste, le lancement de ce dernier pourrait avoir lieu au mois de janvier 2026. La fin du chantier est quant à elle planifiée pour la rentrée académique 2027-2028. Quant au financement, le commissaire m'a informée que l'investissement réalisé sera principalement le fruit d'un emprunt de 21,8 millions d'euros.

Par ailleurs, la Communauté française a accordé une subvention de 1,2 million d'euros; le solde est couvert par les fonds propres de l'UMONS. L'impact sur le solde SEC est repris dans les tableaux d'investissement à dix ans et correspond, dans un souci de cohérence avec les reportages, aux trois exercices prévus dans le budget ajusté 2025, soit 3 000 000 euros en 2025, 13 985 427,36 euros en 2026 et 6 085 486,57 millions euros en 2027. Enfin, le conseil d'administration de l'UMONS a pris la décision de lancer le marché public relatif à ce projet le 1^{er} juillet 2021.

Mme Valérie Bluge (MR). – Nous reviendrons donc vers vous en 2027 pour voir si le chantier a effectivement débuté. Il semble du reste que les nouvelles soient bonnes pour l'UMONS.

3.5 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis-Bruxelles»

Mme Valérie Bluge (MR). – Depuis le 14 septembre 2023, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis-Bruxelles ont officiellement

fusionné, après des décennies de collaborations académiques et scientifiques, pour devenir l'UCLouvain Saint-Louis-Bruxelles. Cette fusion, longtemps attendue, mais difficile à obtenir en raison de nombreux blocages institutionnels et idéologiques, a été toutefois accompagnée de conditions précises.

Parmi celles-ci figure notamment la codiplomation entre l'institution fusionnée et l'Université libre de Bruxelles (ULB) pour l'organisation de quatre masters de spécialisation à Bruxelles, un moratoire de cinq ans sur les nouvelles demandes d'habilitation de l'institution fusionnée, ou encore la révision du financement des parties variables des deux institutions. Deux ans après la mise en œuvre effective de la fusion, pouvez-vous, Madame la Ministre-Présidente, faire un état des lieux de ce dossier? Comment la fusion se passe-t-elle concrètement, sur le plan tant académique qu'organisationnel? Quelles ont été les éventuelles difficultés qui ont surgi, et comment ont-elles été prises en charge? Les engagements initiaux, qu'il s'agisse du moratoire, des codiplomations ou du financement, ont-ils été respectés et adaptés aux réalités actuelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – En effet, voilà déjà deux ans que l'UCLouvain et l'Université Saint-Louis-Bruxelles ont fusionné sous plusieurs conditions.

En ce qui concerne les codiplomations entre l'institution fusionnée et l'ULB, le master de spécialisation en droits humains a été ouvert au partenariat de l'ULB. Cette nouvelle codiplomation, qui associe aussi l'Université de Namur (UNamur), est en place dès cette rentrée académique. La convention pour la codiplomation du master de spécialisation en droit de l'environnement et droit public immobilier entre l'UCLouvain et l'ULB est en voie de signature pour une mise en œuvre à la rentrée académique prochaine. Les deux autres masters de spécialisation, qui étaient organisés par l'Université Saint-Louis-Bruxelles, n'ont pas retenu l'intérêt de l'ULB et ne seront donc pas organisés en codiplomation.

Aucune demande d'habilitation quant au moratoire de cinq ans n'a été introduite pour de nouvelles formations sur le site de l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Enfin, en ce qui concerne le financement, le mécanisme de plafonnement a bien été appliqué dès l'année budgétaire 2024. La perte financière qui en découle pour l'université fusionnée a *de facto*, dans le cadre d'une enveloppe fermée, été répartie au profit des quatre autres universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai contacté les autorités de l'UCLouvain qui m'ont dit que la fusion se déploie selon le schéma directeur prévu et que c'est un processus complexe qui demande un travail important des partenaires. Je cite: «Nous sommes extrêmement reconnaissants aux équipes qui œuvrent jour après jour à sa réalisation. Le but est de poursuivre le développement de projets ambitieux, dans l'esprit du «1 + 1 = 3», entre autres au travers d'une application renforcée à Bruxelles.»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, cette fusion répond aux objectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en termes d'efficacité des politiques publiques. Deux universités proposaient des parcours similaires et qui arrivent à travailler ensemble pour produire et proposer des collaborations ainsi que des cours pour les étudiants. C'est extrêmement positif.

3.6 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Concours en médecine et dentisterie»

3.7 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Concours d'entrée en médecine 2025»

3.8 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Conclusions du concours d'entrée en médecine 2025»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Dejardin (PS). – Le 28 août dernier, des milliers de jeunes se rendaient à Brussels Expo pour tenter d'accéder aux études de médecine et dentisterie. Ce moment est décisif pour beaucoup d'entre eux et il constitue un stress intense. Ce stress est par ailleurs décuplé par les modalités de ce concours que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer à de multiples reprises dans notre commission.

Madame la Ministre-Présidente, quel est le nombre de numéros INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité) prévus pour la cohorte passant ce concours d'entrée? Quel est le taux de déperdition déterminé? Le quota «étudiants étrangers» a-t-il été activé? Disposez-vous d'une analyse genrée des résultats? Sinon, quand en disposerez-vous?

À la suite de la diminution de la subvention octroyée pour l'organisation du concours en médecine et dentisterie au budget 2025, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a dû revoir son organisation. Ainsi, le concours se déroulait cette année sur le site de Brussels Expo durant un jour au lieu de deux auparavant. Vous annonciez également que l'ARES avait proposé diverses économies pour l'organisation du concours. Quelles sont-elles? Une évaluation par l'ARES du déroulement du concours est-elle prévue? Dans l'affirmative, des difficultés ont-elles été pointées?

Il apparaît par ailleurs que sur 6 674 inscrits, près de 21 % des étudiants ont fait faux bond malgré les frais d'inscription de 30 euros qui, pour la première fois, ne seront pas remboursés par l'ARES. Comparativement aux autres années, ce pourcentage est-il plus élevé? Si c'est le cas, quelles sont les raisons de cette éventuelle augmentation?

Nous avons par ailleurs pu prendre connaissance des résultats des épreuves 2023 et 2024. Ceux-ci révèlent notamment que les notes moyennes aux différentes

matières examinées étaient assez basses, ce qui n'a pas empêché les étudiants d'accéder aux études s'ils étaient classés en ordre utile. Observe-t-on, au terme de la première année de bachelier, une augmentation des échecs qui serait corrélée aux résultats obtenus au concours?

Les résultats révèlent par ailleurs une féminisation de la médecine, ce que nous ne pouvons que saluer. À travers les chiffres rapportés par la presse, on apprend que la répartition des lauréats du concours comptait, en 2023, 63 % de femmes, et 59 % en 2024. Ces chiffres ne donnent toutefois pas d'indications quant au pourcentage de femmes inscrites à ces épreuves. Disposez-vous de ces données? Serait-il possible d'obtenir les chiffres divulgués dans la presse?

Concernant l'avis de l'ARES sur le biais de genre qu'impliquent les questionnaires à choix multiples (QCM) à points négatifs, pourriez-vous me dire qui constitue le groupe de travail chargé de rendre l'avis? Des experts en politiques de genre sont-ils représentés? Quand cet avis vous sera-t-il rendu?

Enfin, quelle est la position du gouvernement quant à l'avenir du concours? Plaidez-vous auprès du gouvernement fédéral pour abolir le *numerus clausus* qui entretient la pénurie?

Mme Manon Vidal (PTB). – Depuis 2023, ce n'est plus par un examen, mais par un concours que les étudiants peuvent accéder à leur cursus de médecine. La réussite est donc déterminée par un quota officiel, et non, comme dans les évaluations classiques, par l'atteinte d'une note minimale de 50 %.

Dans le même temps, le 16 juillet, votre majorité MR-Les Engagés a décidé de supprimer le remboursement des frais d'inscription au concours d'entrée en médecine. Cette décision est tombée après la clôture des inscriptions. Résultat: des étudiants se retrouvent à payer, sans même savoir s'ils pourront accéder aux études de médecine.

À la rentrée 2024, plus de 5 200 jeunes se sont inscrits au concours, mais à peine 1 500 auront une place. Pour les autres, ce seront des centaines d'euros en préparation, en déplacements, en stress... et maintenant, en plus, ils doivent payer un concours qui ne leur donne même pas le droit d'entrer à l'université.

Pire encore: les biais discriminants dans ce concours sont documentés. Malgré cela, vous refusez même de supprimer les QCM à points négatifs. Pourtant, dans une période de pénurie grave de médecins, on devrait investir dans nos futurs professionnels de santé, pas les décourager dès la première étape.

Avez-vous des retours vous signalant que faire payer un tel concours empêche certains étudiants d'y participer? Par quel biais les étudiants ont-ils été mis au courant que les frais n'allaient pas leur être remboursés?

Avez-vous prévu de rencontrer le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (CIUM), qui plaide pour la suppression du concours d'entrée en médecine

ainsi que le retour à la gratuité? Pourquoi avoir supprimé ce remboursement après les inscriptions, sans la moindre anticipation?

Au concours de cette année, combien d'étudiants, ayant pourtant réussi à 50 % celui-ci, ont été recalés faute de places accordées?

Mme Valérie Bluge (MR). – L'ARES a récemment publié les résultats du concours d'entrée aux études de médecine et de dentisterie. L'édition 2025 confirme certaines tendances déjà observées lors des précédentes éditions: d'une part, la présence d'une majorité de lauréates, qui s'imposent désormais de manière constante parmi les admis; d'autre part, des résultats globalement plus homogènes que par le passé, puisque l'ensemble des étudiants classés en ordre utile a franchi le seuil de réussite.

Ces constats doivent nous inciter à aller au-delà de la simple analyse statistique. Dans un contexte marqué par la pénurie médicale et l'aspiration de nos concitoyens à accéder à des soins de santé de qualité, il est essentiel de s'interroger sur ce que révèlent ces résultats. Ainsi, quelles aptitudes le concours valorise-t-il? Quels profils met-il en avant? Quelle vision du métier de soignant traduit-il?

Le fait que les étudiantes réussissent davantage que leurs homologues masculins mérite également d'être analysé. Le format de l'épreuve favorise-t-il certains types de compétence et de réflexion ou ce résultat est-il dû à des facteurs plus structurels?

Madame la Ministre-Présidente, quelles conclusions tirez-vous de l'organisation et de la pertinence académique de cette édition 2025 du concours? Comment expliquez-vous la proportion plus importante de lauréates? Considérez-vous que la nature même de l'épreuve et de ses questions puisse influencer cette tendance?

Enfin, au-delà du nombre d'admis, comment appréciez-vous le degré de réussite atteint? En quoi ces résultats peuvent-ils nourrir une réflexion plus large sur l'évolution du concours et son adéquation aux besoins et aspirations de notre société dans le domaine de la santé?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Ce sujet reste inévitablement un débat dans le contexte actuel des soins de santé. Concernant l'impact des frais d'inscription sur la participation, l'ARES n'a pas constaté que le montant de 30 euros constituait un frein. C'est plutôt le contraire, car ce montant, inchangé depuis 2017, reste inférieur à celui pratiqué en Flandre, qui s'élève à plus de 50 euros sans remboursement possible.

L'édition 2025 du concours a en effet enregistré un nombre record d'inscrits à la clôture des inscriptions, 7 722 candidats. Jusqu'à l'an dernier, ces frais étaient remboursés, sauf en cas de non-respect de délais de désinscription ou d'absence le jour du concours. Cette disposition a été supprimée dans le décret du

16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, ce qui explique que le remboursement n'ait plus été automatique cette année.

Notons toutefois que pour 2025, les candidates ou candidats ayant annulé leur participation dans la période prévue à cet effet seront bien remboursés. L'information a été communiquée dans une lettre de diffusion de l'ARES envoyée le 17 juillet ainsi que sur le site officiel <https://mesetudes.be/>.

Le non-remboursement des frais a été voté par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de l'adoption du décret précité, puis immédiatement communiqué à l'ARES. Cette décision a effectivement été en partie motivée par des contraintes budgétaires. Elle s'est inscrite dans une logique d'économies, avec la réduction du nombre des surveillants à trois pour 70 candidats au lieu de cinq, ainsi que la diminution du service de restauration proposé au personnel. Aucune difficulté organisationnelle n'a cependant été relevée cette année. Depuis le début, le concours est organisé sur une journée; c'est l'examen qui, lui, l'était sur deux sessions.

Madame Vidal, s'agissant des échanges avec le CIUM, qui plaide pour le retour à la gratuité du concours ainsi que pour sa suppression, des contacts ont été pris fin août. J'ai proposé une rencontre spécifiquement consacrée à cette revendication.

Concernant le fonctionnement du concours, rappelons qu'il s'agit d'un classement: le jury retient les candidates ou candidats en fonction d'un quota fixé par le gouvernement, sans note seuil. Ainsi, certains étudiants ayant obtenu plus de 50 % n'ont pas été retenus, faute de places disponibles.

Sur le nombre de candidats délibérés, 35,49 % pourront s'inscrire en médecine et 15,83 % en dentisterie, respectant ainsi l'application des taux de déperdition calculés par le Collège des doyens des facultés de médecine – 950 x 1 sur 0,65 – et de dentisterie – 108 x 1 sur 0,58 – appliqués aux quotas fédéraux.

Pour l'édition 2025, le gouvernement avait fixé un maximum de 219 étudiants non résidents en médecine et de 27 en dentisterie, soit le plafond de 15 % prévu par le décret.

Cette édition 2025 s'est déroulée sans incident majeur, malgré un taux d'absentéisme de 21 %. Celui-ci s'explique, notamment, par l'allongement de la période de clôture des désinscriptions, désormais fixée à dix jours ouvrables avant le concours. Parmi les absents figuraient surtout les non-résidents: 38,4 % contre 8,5 % pour les résidents, sans doute en raison de réussites parallèles dans d'autres pays ou de difficultés liées à l'obtention d'un visa.

L'analyse genrée des résultats fait apparaître un contraste intéressant: si 67 % des inscrits étaient des femmes, contre 33 % d'hommes, la proportion des lauréates s'élève à 57 % seulement. Ce déséquilibre est encore plus marqué parmi les non-résidents où les hommes deviennent majoritaires: 54 % contre 46 %. Ces résultats suggèrent que la nature de l'épreuve, notamment les QCM avec des points négatifs, pourrait influencer la réussite relative selon le genre.

Cependant, dans son avis transmis en mars 2025, l'ARES, ou plus exactement le groupe de travail chargé d'examiner ce biais et incluant des experts en politiques de genre, ne conclut pas dans ce sens. Les experts estiment: «Toute évaluation est susceptible de comporter des biais, y compris des biais genrés.» Ces experts ont également précisé qu'il n'existe pas à ce jour d'évidence expérimentale montrant que les QCM à points négatifs sont universellement générateurs de biais de genres. Il ne m'appartient pas de vous transmettre les noms de ces experts, mais je vous assure qu'il s'agit de spécialistes reconnus dans leur domaine et sensibles aux questions liées au genre.

En termes de performances académiques, la moyenne des lauréats s'élève à 101,05 sur 160 en médecine et 104,26 sur 160 en dentisterie. Pour l'ensemble des candidats, la moyenne globale à l'épreuve de médecine est de 77,5 sur 160 avec des moyennes par matière oscillant autour de 5,8 sur 20 en mathématiques et en physique, 6,5 sur 20 en biologie et en chimie et 48,7 sur 60 en communication et éthique. Ces chiffres, influencés par le système des points négatifs, doivent être interprétés avec prudence. L'essentiel réside dans le fait que le concours permette de sélectionner les étudiants les mieux classés pour un nombre de places limité. Cela accroît mécaniquement le niveau requis lorsque la participation est élevée.

À plus long terme, les résultats du concours alimentent la réflexion sur son adéquation avec les besoins en santé. La question du lien entre performance au concours d'entrée et réussite en première année reste ouverte. Aucune corrélation forte n'a été documentée à ce stade. Toutefois, il s'agit de la position du gouvernement: nous continuons à plaider auprès du niveau fédéral pour un assouplissement du *numerus clausus* que nous considérons comme un facteur de la pénurie de médecins et de dentistes. L'avenir du concours doit être pensé dans un cadre plus large incluant à la fois les besoins de la société, la soutenabilité budgétaire, la justice sociale dans l'accès aux études et, partant, aux soins.

Ce travail est en cours et est porté par les mandataires de la Commission de planification de l'offre médicale francophone auprès de la Commission fédérale.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Merci, Madame la Ministre-Présidente, pour vos réponses et pour tous ces chiffres. Je souhaiterais d'abord revenir sur la répartition entre hommes et femmes des lauréats du concours et sur le taux de réussite. J'avoue que les chiffres nous interpellent! Je ne mets évidemment pas en cause le groupe de travail ni le groupe d'experts. Cependant, ne serait-il pas possible de les interroger ici au sein de notre commission?

Avec le groupe PS, nous allons retravailler sur cette problématique. Politiquement, il y a quelque chose à faire pour abolir cette barrière liée au genre et présente, selon nous, dans cette épreuve.

Par ailleurs, je voudrais vous inviter à plaider auprès de vos collègues du gouvernement fédéral afin de supprimer le *numerus clausus*, car les chiffres démontrent que nous sommes confrontés à une pénurie de médecins. Nous savons que cela ne va pas s'arranger avec les années, alors que les demandes de soins risquent d'augmenter.

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète. Une étude publiée au mois de février 2025 montre qu'en Belgique, un travailleur sur cinq peine à avoir un rendez-vous chez le médecin. Il faut parfois des semaines, voire des mois, avant d'obtenir une consultation chez un spécialiste. Par ailleurs, de plus en plus de médecins partent en retraite sans être remplacés. Dans le même temps, de nombreux jeunes animés d'une véritable vocation pour la médecine et pour le soin à l'être humain se voient bloqués par le concours, alors même qu'ils atteignent les 50 % de réussite. Le concours n'étant plus remboursé, cela constitue désormais une barrière supplémentaire. Mon groupe et moi continuerons à suivre le dossier avec la plus grande attention.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour les précisions et les données communiquées. En effet, un temps d'arrêt est nécessaire pour analyser les moyens de régulation. Je rejoins les conclusions que vous citez, selon lesquelles «tout examen comporte des biais». Certains portent sur le genre et il convient de les considérer, qu'ils soient relatifs aux personnes de sexe féminin ou de sexe masculin.

3.9 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact du dégel du financement lié aux cursus de formation initiale d'enseignants pour le personnel des hautes écoles»

3.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Faible taux d'inscriptions dans les filières de formation initiale des enseignants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la CSC pointe de nombreuses difficultés découlant de l'instauration de la nouvelle formation initiale des enseignants (FIE), dont les difficultés engendrées par la co-diplomation, telles que le manque d'un espace de concertation, la gestion des horaires, la coordination des programmes, la perte du lien entre la théorie et la pratique, les unités d'enseignement trop volumineuses, une rationalisation de l'offre pouvant mener à des déserts pédagogiques, une charge administrative trop lourde et une augmentation du nombre de burn-outs.

Par ailleurs, les acteurs de terrain craignent les conséquences financières de la diminution du nombre d'inscrits dans les différentes sections liées à la FIE, ainsi que ses répercussions en termes de pertes d'emploi. Pour rappel, selon les chiffres que vous m'avez donnés en avril dernier, la section 1 a subi une diminution des inscriptions de 21 % en deux ans. Ce chiffre est de 27 % pour la section 2 et de 38 % pour la section 3.

Un gel du financement a été accordé aux hautes écoles jusqu'en 2026, et ce, afin de neutraliser la diminution des inscriptions. À partir de cette année, le financement se basera donc sur le nombre d'étudiants réellement inscrits. En juin dernier, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a publié une note mettant en exergue les effets du dégel du financement sur les hautes écoles. L'analyse de l'ARES repose sur des données transmises par l'ensemble des départements pédagogiques de ces établissements. Selon un dispositif de calcul élaboré par la commission pédagogique, qui se base sur les articles 57 et 59 du décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, une perte de financement de près de 30 300 000 euros, soit l'équivalent de 362,4 équivalents temps plein (ETP), se répercuterait sur les hautes écoles.

Malheureusement, l'organisation de masters en co-diplomation ne devrait pas permettre aux hautes écoles de récupérer le financement perdu. La suppression de certaines formations est donc bien à craindre. Face à ces difficultés, les établissements s'organisent et tentent de limiter les impacts financiers en regroupant des groupes d'étudiants. Selon l'ARES, ces choix s'effectuent malheureusement au détriment de la qualité de la cohérence pédagogique de la formation.

La nouvelle FIE a été pensée pour améliorer la formation des enseignants, mais aussi pour combattre la pénurie et pour répondre aux défis du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les conséquences financières et les potentielles suppressions de formations ne doivent pas entraver ces objectifs initiaux. Comme le signale l'ARES, le défi sociétal est majeur. Il est donc impératif d'agir et de proposer des dispositifs de soutien à la FIE dans les hautes écoles.

Madame la Ministre-Présidente, je me permets de reprendre les demandes que l'ARES a adressées à votre gouvernement. Tout d'abord, le gouvernement dispose-t-il d'estimations concernant les pertes d'emploi et les éventuelles suppressions de formations? Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre pour revaloriser le métier d'enseignant? Selon quel calendrier ces mesures seront-elles mises en œuvre? Enfin, quels sont les dispositifs de soutien légaux et financiers que le gouvernement envisage de créer pour permettre aux hautes écoles de se restructurer, et ce, afin d'offrir des formations de qualité?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – À l'occasion de la rentrée académique, plusieurs établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont tiré la sonnette d'alarme face à la baisse du nombre d'inscriptions dans les filières

pédagogiques. J'ai déjà eu l'occasion, Madame la Ministre-Présidente, de vous interroger à ce sujet en 2024.

Les établissements ont fait part de leur vive inquiétude quant au désintérêt croissant pour les filières pédagogiques, alors même que nous faisons face à une pénurie structurelle d'enseignants. Les établissements ont aussi manifesté leurs inquiétudes quant aux répercussions d'une telle situation sur les subventions qui leur sont allouées.

Les directions identifient plusieurs raisons permettant d'expliquer pourquoi les filières pédagogiques sont désertées, à commencer par le manque de clarté entourant le barème des futurs enseignants. À ce stade, le fameux barème 401, tel qu'il avait été promis par l'avis n° 3 du Groupe central, n'a toujours pas été programmé. De plus, l'image du métier d'enseignant pâtit encore trop souvent de stéréotypes et d'une certaine méconnaissance, parfois même jusque sur les bancs parlementaires.

Madame la Ministre-Présidente, en avril dernier, à la suite d'une interpellation, vous avez communiqué des chiffres préoccupants confirmant une baisse continue du nombre d'inscriptions dans les filières pédagogiques depuis près de dix ans. Vous avez également affirmé être consciente des inquiétudes liées au manque de clarté autour du barème des enseignants, tout en précisant qu'une réflexion était en cours. Vous avez également affirmé comprendre les préoccupations financières des établissements.

Le flou semble entretenu autour du barème associé à la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE). Quel est l'état d'avancement de ce dossier? Une évaluation budgétaire a-t-elle été menée par vos services ou ceux de la ministre de l'Éducation? Ce sujet sera-t-il abordé lors du prochain conclave budgétaire? Il est essentiel que les candidats au métier aient une idée de ce qui les attend. Dans le cas contraire, ils sont découragés et la situation de pénurie s'aggrave.

Disposez-vous de chiffres relatifs à la fréquentation des filières pédagogiques pour l'année académique 2025-2026? Quel regard portez-vous sur l'impact financier de la désertion de ces filières? Quelles solutions avez-vous élaborées?

Concernant la revalorisation du métier d'enseignant, quelles initiatives envisagez-vous de prendre pour renforcer l'attractivité de la FIE et pour déconstruire les stéréotypes associés au métier d'enseignant?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, Monsieur le Député, vous faites référence à une analyse qui sera présentée au conseil d'administration de l'ARES le 23 septembre prochain. Je comprends les inquiétudes des différents acteurs de l'enseignement et je suis bien consciente du fait que la baisse du nombre d'inscriptions dans les filières pédagogiques aura un impact sur le taux d'encadrement dans les

années à venir. Je comprends aussi la volonté d'objectiver et d'anticiper les mesures à prendre dans les établissements. Cependant, je ne peux pas me prononcer sur la réalité des chiffres avancés par l'ARES. En effet, je n'ai reçu aucune information sur la méthode utilisée et sur la manière dont les estimations de la commission pédagogique ont été réalisées. J'espère que cela fera partie des informations que l'ARES me fera parvenir à la suite de son conseil d'administration.

Il me semble toutefois que de nombreuses informations mériteraient d'être nuancées. Ainsi, ce que certains appellent le «gel du financement» n'a pas été accordé aux hautes écoles afin de neutraliser la diminution des inscriptions, mais afin de leur permettre d'implémenter la RFIE, et ce, à l'aide d'un financement constant basé sur les moyennes des populations étudiantes avant la réforme. Ce mécanisme aurait été le même si la population étudiante avait augmenté, ce qui, je vous le concède, n'est effectivement pas le cas.

De plus, il est inexact d'affirmer que le financement se basera sur le nombre réel d'étudiants inscrits à partir de la présente année académique. D'une part, le financement est calculé en années civiles et non académiques. D'autre part, le nombre d'étudiants pris en compte pour calculer les montants est toujours lissé, en prenant en compte les trois années précédentes. Il n'y a dès lors jamais d'effet immédiat et proportionnel des variations des populations étudiantes sur le financement. Ce mécanisme de lissage est appliqué pour absorber les variations annuelles. Il semble que le moment où le calcul du financement des cursus de la FIE rebasculera avec le nombre réel d'étudiants ne soit pas clair pour tout le monde. L'administration et les hautes écoles n'ont apparemment pas la même lecture des choses.

Je suis étonnée par les montants avancés par l'ARES, car l'enveloppe globale destinée aux hautes écoles est fermée. Je ne comprends donc pas comment les hautes écoles pourraient perdre 30 millions d'euros. Étant donné les interprétations divergentes et les besoins évidents de clarification des mécanismes de financement à l'œuvre pour les années à venir, je prendrai l'initiative de réunir, durant le mois d'octobre, les responsables des hautes écoles et l'administration. Cela permettra à tous les acteurs de disposer d'informations similaires et partagées.

Enfin, il n'est pas encore possible de donner des informations fiables et consolidées sur le nombre d'inscriptions pour l'année académique 2025-2026, puisque les inscriptions ne se clôtureront que le 30 septembre. De plus, concernant la FIE, une partie non négligeable des inscriptions se réalise précisément entre le 15 septembre et le 30 septembre.

J'ai interrogé l'ARES et de nouvelles collectes de données sont prévues en octobre 2025 et février 2026. Elles permettront de disposer d'indications actualisées sur la situation.

L'ARES étudie plusieurs pistes de réponse à la baisse des inscriptions. Il s'agit d'abord de poursuivre une analyse fine des données, par discipline et par province, afin d'identifier les zones et les filières les plus fragilisées. Cela permettra d'anticiper et d'adapter l'offre, notamment grâce à une meilleure organisation de la co-diplomation. Il s'agit également de renforcer l'accompagnement des étudiants qui se réorientent en cours d'année, afin d'éviter de perdre des publics intéressés par le métier d'enseignant et de faciliter les passerelles.

Enfin, il est nécessaire de documenter plus précisément les différences entre les sections et les disciplines, et ce, afin d'appliquer les mesures d'attractivité là où elles auront le plus d'effet. La Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) ne se contentera pas d'évaluer la réforme et de produire des avis publiés sur le site de l'ARES. Elle a créé des groupes de travail spécifiques afin de renforcer l'attractivité des études et du métier d'enseignant. Elle souhaite dresser un cadastre des initiatives existantes en matière d'information et de communication sur les études menant au métier d'enseignant, d'en analyser l'impact et de proposer des pistes d'action pour valoriser davantage le métier. Les travaux de la COCOFIE visent aussi à identifier les publics cibles, à savoir les élèves de rhétorique, les étudiants en réorientation et les adultes en reprise d'études, et à améliorer la cohérence des messages diffusés. Un groupe de travail s'attache à mieux comprendre les causes du manque d'attractivité du métier d'enseignant et à documenter les leviers d'action possibles, en élaborant notamment un questionnaire destiné aux élèves de l'enseignement secondaire. Ce questionnaire vise à évaluer leur représentation du métier d'enseignant et les facteurs qui influencent leur choix d'étude.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, nous ne sommes pas naïfs. La diminution du nombre d'inscrits dans les filières pédagogiques est réelle. La pénurie d'enseignants est un problème aujourd'hui dans nos classes et continuera à l'être dans les années à venir. Il y aura des conséquences en chaîne: la baisse des inscriptions est synonyme de baisse des financements et, à terme, de suppressions probables de formations, ce qui ne fera que renforcer la pénurie.

Vous avez cité diverses mesures. Il est urgent d'agir et il importe surtout de ne pas définancer le secteur de l'enseignement. Le fait de maintenir le gel du financement évitera de tuer trop rapidement les filières pédagogiques.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, au-delà de l'aspect financier, nous devons aussi penser à l'image que nous renvoyons de la profession d'enseignant. Force est de constater que, ces derniers mois, votre gouvernement a tenu des propos à l'égard des professeurs qui ne favorisent pas l'envie des plus jeunes de s'orienter vers de telles filières. Un commentaire ne coûte rien, mais peut avoir un impact considérable. Lorsque les discours politiques découragent,

stigmatisent ou caricaturent les enseignants, il y a forcément un effet sur l'attractivité du métier.

Concernant les chiffres, il faudra un peu de temps pour mesurer l'évolution de la situation.

Nous devons briser le cercle de désaffiliation envers un métier essentiel. Pour y parvenir, nous devons certes faire des choix budgétaires et nous y serons attentifs lors de la préparation du budget 2026. Toutefois, il conviendra aussi de veiller aux expressions publiques, qu'elles viennent du gouvernement ou des présidents de partis, car elles influencent directement la perception de la profession d'enseignant.

3.11 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Urgence d'agir pour la lutte contre la précarité étudiante»

3.12 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Absence d'outils de diagnostic pour analyser les conditions de vie des étudiants»

3.13 Question de M. Octave Daube, intitulée «Est-ce que les services sociaux des établissements ont suffisamment de moyens pour leur rentrée?»

3.14 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Précarité étudiante en augmentation à l'Université de Mons (UMONS)»

3.15 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Réforme du système des allocations d'étude»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, au mois de juin dernier, nous avons eu l'occasion d'écouter les représentants de Deloitte à l'origine d'une étude commandée pendant la législature précédente et dont l'objectif était de faire un état des lieux des subsides sociaux. Les auteurs de l'étude nous ont présenté un récapitulatif de la législation en vigueur et expliqué comment les moyens dévolus sont utilisés. Plusieurs recommandations faites par cette étude convergeaient avec celles reprises dans la résolution interparlementaire du 24 juin 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, notamment en ce qui concerne le non-recours aux droits, l'articulation entre les différentes sources d'aide ou encore le bon équilibre entre autonomie et égalité de traitement des étudiants.

En juin dernier, après avoir attendu plusieurs mois qu'une conférence interministérielle (CIM) sur le sujet soit organisée, vous avez déclaré mettre sur pied un groupe de travail relatif à la précarité étudiante. C'est positif, mais l'urgence de la situation ne semblait alors pas prise en considération par votre gouvernement.

Dès lors, deux mois après ma dernière question, pouvez-vous nous donner un calendrier des prochaines réunions de ce groupe de travail? Qui y participera? Les étudiants ainsi que les représentants des CPAS seront-ils bien présents lors de ces réunions? Quand les conclusions et les propositions concrètes seront-elles rendues et quand peut-on espérer des mesures pour lutter contre la précarité étudiante? Quels seront les thèmes et pistes abordés au sein de ce groupe de travail? La question des subsides sociaux sera-t-elle abordée dans ce cadre? Quelles sont les pistes qui seront discutées à l'occasion de ces réunions?

Madame la Ministre-Présidente, comme il est de coutume dans l'enseignement supérieur, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne possède aucune donnée globalisée lui permettant d'évaluer la précarité étudiante et de saisir son évolution ainsi que les phénomènes qui la traversent. Pour se faire une idée de l'étendue de cette précarité, on peut compter sur quelques chiffres et enquêtes faites en interne par certains étudiants disposant des moyens suffisants pour les réaliser.

Afin de remplir ce vide, la résolution susmentionnée visant à lutter contre la précarité étudiante demandait au gouvernement la création d'un observatoire pour la vie étudiante. Un tel outil existe notamment en France. En effet, l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a été créé en 1989 et a pour mission de communiquer une information détaillée et aussi objective que possible sur les conditions de vie des étudiants et étudiantes.

Face à l'absence d'observatoire et d'outils de diagnostic, la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a lancé, au mois de juillet dernier, son Baromètre de la vie étudiante afin de mieux saisir les conditions de vie des étudiants. Les résultats de cette campagne devraient être connus rapidement.

Dès lors, travaillez-vous à la confection d'outils de diagnostic visant à évaluer les conditions de vie des étudiants? La création d'un observatoire pour la vie étudiante sur le modèle de l'OVE français est-elle à l'ordre du jour? Avez-vous ou allez-vous rencontrer les représentants de la FEF afin d'évaluer les résultats de leur baromètre?

M. Octave Daube (PTB). – Au cours de nos travaux, des travailleurs des services sociaux de nos établissements scolaires ont pris la parole à plusieurs reprises. Nombre d'entre eux ont témoigné des difficultés engendrées par le manque de moyens et de personnel pour satisfaire à toutes les demandes. La précarité étudiante est une réalité pour des milliers d'étudiants, avec, pour conséquence, un record du nombre d'étudiants qui travaillent pour financer leurs études. Les aides que ces services octroient aux étudiants sont bien nécessaires. Madame la Ministre-Présidente, à l'occasion du dernier exercice budgétaire, vous avez soustrait près de 3,8 millions d'euros de l'enveloppe destinée aux droits d'inscriptions réduits. Au regard de la situation actuelle, cette décision est absurde et déconnectée de la réalité vécue par les étudiants.

Dès lors, connaissez-vous le nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une réduction de leur minerval durant les années 2023-2024 et 2024-2025? La réduction de 3,8 millions d'euros de cette enveloppe risque-t-elle d'avoir des répercussions sur le nombre de bénéficiaires ou sur le montant de leur réduction? Quels sont les retours des travailleurs de terrain eu égard à la situation des services sociaux? Sont-ils en mesure de répondre aux demandes des étudiants à l'occasion de cette rentrée? Quel est votre plan, à moyen et long termes, pour soutenir les services sociaux les plus affectés au sein de nos établissements?

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, en cette rentrée qui nous concerne autant que les étudiants, j'aimerais vous interroger, comme je l'ai fait à plusieurs reprises l'année dernière, sur le dossier de la précarité étudiante. Ainsi, les demandes d'aide sociale enregistrées au sein du service U-HELP, actif à l'Université de Mons (UMONS), ont augmenté de 25 % entre 2023-2024 et 2024-2025. Cela représente 900 demandes. À ce sujet, un article évoque les différents types d'aides existantes. Il y a d'une part les aides «généralistes» liées au logement et aux allocations d'études et, d'autre part, les aides plus ciblées qui concernent des cursus comme informatique ou architecture. En effet, ces études requièrent du matériel plus spécifique et impliquent des coûts conséquents.

Dès lors, avez-vous déjà un regard sur les demandes de bourses introduites à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Constatez-vous également une augmentation? Au mois de juin dernier, en réponse à la question de ma collègue Valérie Dejardin, vous annoncez présider un groupe de travail spécifique sur la précarité étudiante au sein de la CIM Politique des grandes villes, intégration sociale et lutte contre la pauvreté. Avez-vous déjà un calendrier et une liste de participants à nous partager? Quels sujets allez-vous aborder en priorité? Plus globalement, quelles réflexions sont en cours quant à la réforme des allocations d'études?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La réforme du système d'allocations d'études constitue un dossier essentiel pour des milliers d'étudiants, dont certains se trouvent dans une situation de véritable urgence sociale. Il est donc crucial de faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier en ce début d'année.

Dans son dernier rapport, le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles a formulé plusieurs recommandations – elles constituent un chapitre complet! – en vue d'améliorer le système des allocations d'études et, plus largement, de réduire la précarité étudiante. En voici des exemples concrets: simplification des démarches administratives, meilleure prise en considération des réalités économiques des familles, ou encore, traitement plus équitable et plus humain des dossiers.

Madame la Ministre-Présidente, au mois de mai dernier, je vous avais déjà interrogée à ce sujet. Vous m'aviez alors indiqué que ces recommandations font partie de la réflexion en cours et qu'elles sont analysées par l'administration. Quatre

mois plus tard, la question reste entière: lesquelles de ces recommandations seront-elles effectivement traduites en mesures concrètes et suivant quel délai? Autrement dit: quel est l'état d'avancement de leur mise en œuvre et quelles sont celles qui seront appliquées pour cette année?

Par ailleurs, au mois de mai, vous aviez mentionné la tenue, le 25 juin 2025, d'une CIM consacrée à la précarité étudiante. Quels ont été les résultats concrets de cette réunion sur la réforme attendue? Enfin, le nombre de dossiers à traiter augmente chaque année, de même que les montants engagés. Ces derniers sont automatiquement indexés, ce qui est une bonne chose. Cette évolution appelle une réflexion urgente quant à l'adaptation des moyens humains, techniques et budgétaires afin de garantir une gestion efficace, équitable et rapide de l'ensemble des demandes.

Ainsi, premièrement, quel impact les discussions de la CIM du 25 juin 2025 ont-elles eu sur la réforme des allocations d'études? Deuxièmement, quelles recommandations du Médiateur seront-elles intégrées dans cette réforme? Troisièmement, un calendrier clair est-il envisagé pour l'avancée de ce dossier, afin de donner de la visibilité aux étudiants et à leur famille? Autrement dit: que peuvent-ils attendre concrètement pour la présente année académique? Enfin, dans quelle mesure les moyens humains, techniques et budgétaires de l'administration seront-ils renforcés pour répondre à l'augmentation du nombre de dossiers et aux montants alloués?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, le groupe de travail relatif à la lutte contre la précarité étudiante tiendra sa première réunion le 14 octobre prochain. Le nombre de réunions à organiser dépendra des échanges tenus lors de cette première rencontre.

Les étudiants ne sont pas conviés à participer à ce groupe de travail, car il s'agit d'une réunion dans le cadre d'une CIM. Celle-ci se limite dès lors aux membres des cabinets des différents niveaux de pouvoir. Les thèmes qui y seront abordés sont le coût du logement, le coût du transport et les aides disponibles. Cette CIM organise également un groupe de travail sur le principe du «*only once*», qui constitue une volonté de n'avoir qu'un guichet d'entrée pour les citoyens, afin de leur éviter de devoir effectuer des démarches similaires dans plusieurs administrations. Le cabinet sera évidemment représenté à la CIM, car ma volonté est d'automatiser au maximum les demandes d'aide émanant d'étudiants, notamment pour les demandes d'allocations d'études.

Monsieur Daube, les services sociaux sont financés par les subsides sociaux; les allocations de compensation des droits réduits n'ont rien à voir avec les aides sociales distribuées aux étudiants par les conseils sociaux. Je vous invite à relire les décrets pour rappel des règles de base. Lorsqu'un étudiant est boursier, il ne paie

pas de droit d'inscription – c'est toujours le cas –; lorsqu'un étudiant est de condition modeste, il paie un minerval plafonné à 374 euros – c'est toujours le cas.

En revanche, la Fédération Wallonie-Bruxelles compense les établissements pour ces recettes supposées manquantes. C'est l'objet du décret du 19 juillet 2010 relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur, dont l'objectif est de faire en sorte que l'accueil des étudiants boursiers ou modestes ne pèse pas sur l'équilibre budgétaire des établissements. Par conséquent, cette allocation de compensation porte bien son nom.

Le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture, permet aux établissements de lever de nouvelles contributions en lien avec les étudiants ressortissant d'un pays hors Union européenne. À l'avenir, cette disposition apportera ainsi à la Fédération une recette complémentaire. Entre-temps, il est vrai que notre Fédération est venue prendre une somme forfaitaire qui sera, à nos yeux, compensée par ces nouvelles recettes.

En mars dernier, l'UMONS m'a alertée sur la situation préoccupante de son conseil social. J'ai rencontré ses autorités durant une demi-journée très enrichissante et leur ai exposé les pistes envisagées. Les subsides sociaux seront également abordés dans le cadre du groupe de travail sur la précarité étudiante de la CIM. Je tiens à préciser que plusieurs conseils sociaux disposent encore de réserves qui, pour certaines, ne sont pas encore affectées. La réalité est dès lors très variable en fonction du type d'enseignement et d'autres paramètres.

L'administration chargée des allocations d'études s'inscrit totalement dans la vision visant à réformer les allocations d'études, et plus particulièrement à simplifier les démarches administratives. En effet, lors de l'introduction des demandes d'allocations d'études, l'étudiant, l'élève ou son représentant légal, a la possibilité d'introduire sa demande soit par voie électronique, soit sur papier. Dans les deux cas, les seules informations que l'administration sollicite sont ses nom et prénom, son numéro national et son adresse.

L'administration se charge elle-même de récupérer les sources authentiques telles que l'avertissement-extrait de rôle du chef de ménage, la composition de ménage et l'attestation d'inscription définitive dans l'établissement scolaire pour l'enseignement secondaire. La Direction des allocations et prêts d'études (DAPE), en collaboration avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), procède actuellement au développement d'un web service qui leur permettra de récupérer les attestations d'inscription définitive dans l'enseignement supérieur également. Notons que nous nous exerçons à récupérer toute source authentique disponible et accessible qui nous permettra d'accélérer le traitement des demandes, notamment grâce aux travaux de la CIM.

Par ailleurs, la législation actuelle tient déjà compte des réalités économiques des familles. J'en veux pour preuve toutes les dispositions spécifiques contenues dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 avril 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 septembre 2016 fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études.

Toutefois, en conformité avec la Déclaration de politique communautaire (DPC), je travaille actuellement à la réforme des allocations d'études, de concert avec l'administration dont j'ai rencontré la direction le mois dernier. Le travail a avancé durant l'été, les équipes de l'administration sont en contact avec mes collaborateurs et une rencontre est prévue ce mercredi.

Concernant les demandes déjà introduites, je peux vous livrer les chiffres qui ont été arrêtés le jeudi 11 septembre dernier. Pour les étudiantes et les étudiants de l'enseignement supérieur, 18 591 demandes ont été introduites de manière électronique, et 1 471 sous format papier. Pour les élèves de l'enseignement secondaire, 20 817 demandes électroniques ont été envoyées, contre 3 617 sous format papier. La campagne n'étant pas encore terminée, je ne peux ni infirmer ni confirmer une tendance à la hausse.

Enfin, il n'est un secret pour personne que la volonté de ce gouvernement est de reprendre en son sein les missions liées aux statistiques et au pilotage de l'enseignement supérieur. Dans un premier temps, des analyses sérieuses et des développements sont menés pour permettre d'établir des statistiques concernant le parcours des étudiants, et ce, grâce aux données disponibles dans la base de données Signalétique ELèves - enseignement supérieur (SIEL-SUP). À moyen terme, ces données pourraient être mises en relation avec des données socio-économiques disponibles dans d'autres bases de données et au sein du cadastre des parcours.

La réussite de ces projets dépend de plusieurs facteurs: pour traiter des données, il faut qu'elles soient disponibles et que les établissements alimentent ces bases de données, conformément aux prescrits décrets. Je suis évidemment disposée à rencontrer les représentants de la FEF lorsqu'elle publiera les résultats de son Baromètre de la vie étudiante et à l'écouter concernant la méthodologie de cette enquête. Nos contacts sont constants, même si nous ne sommes pas toujours d'accord.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je suis un peu inquiète: différents marqueurs nous indiquent que la précarité est en augmentation. Or, certaines mesures prises risquent d'aggraver la situation. Dans le même temps, les mesures susceptibles de faire diminuer cette précarité sont au stade embryonnaire: des groupes de travail sont créés et des réunions sont organisées.

Cette politique à deux vitesses est préoccupante: précariser se fait rapidement, alors qu'aider et faire bien les choses prend du temps. La situation est donc

schizophrénique. Pendant ce temps, les citoyens et les citoyennes, les étudiants et les étudiantes vivent de plus en plus durement la précarité. Je souhaite donc avoir des informations sur votre réforme et sur ce que vous comptez faire pour apporter des perspectives positives à ces derniers, ainsi qu'à leurs familles qui sont dans le flou et ne savent pas si elles pourront assurer à leurs enfants de faire des études.

Par ailleurs, je n'ai pas reçu de réponse en ce qui concerne l'observatoire pour la vie étudiante et je vous adresserai donc une question écrite à ce sujet.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre correction d'ordre technique, on ne m'y reprendra plus. Plus sérieusement, j'apprends qu'en vue de rembourser les étudiants, on a prélevé de l'argent dans les recettes et celui-ci manquera aux universités. Or, ce remboursement d'une partie du minerval des étudiants relève d'un mécanisme vertueux. En fait, derrière les mots savants que vous utilisez, on entend que ce sont les étudiants étrangers qui paieront la différence. Pour ma part, je trouve scandaleuse cette mise en opposition entre étudiants en situation de précarité d'une part et étudiants étrangers d'autre part. Faire payer ces derniers plus cher pour rembourser la différence de minerval est véritablement révoltant.

Par ailleurs, je rejoins Mme Dejardin: lorsqu'il s'agit d'exclure des milliers d'étudiants du champ d'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») en leur affirmant qu'ils n'ont pas leur place dans l'enseignement supérieur, l'opération est rapidement menée. En revanche, la lutte contre la précarité étudiante traîne depuis des années et les actions dans ce domaine sont toujours remises à plus tard.

En définitive, il n'y a rien de concret derrière votre belle réponse et nous continuerons à nous battre pour un enseignement supérieur accessible à toutes et tous, car nous souhaitons que tout le monde ait les mêmes chances de réussir. Je vous ai lu les témoignages d'une dizaine d'étudiants qui expliquaient à quel point leur job étudiant avait un impact sur leur réussite. Sanctionner ces étudiants et leur faire la leçon en les encourageant à faire ceci ou cela est proprement scandaleux.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir fait le point sur ce dossier et apporté des clarifications. Je me félicite que l'automatisation des demandes d'aide sociale puisse voir le jour, car il s'agit d'une mesure que Les Engagés appellent depuis longtemps de leurs vœux. Les chiffres dont nous disposons sont en effet interpellants. Nous resterons donc attentifs à vos propositions et continuerons à suivre les réunions de la CIM Politique des grandes villes, intégration sociale et lutte contre la pauvreté.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, il s'agit d'un dossier éminemment important et je suis déçu par les maigres informations que vous

nous fournissez. En effet, en ce début d'année, vous ne donnez aucune réponse quant à l'essentielle amélioration des délais, pas plus qu'au sujet de l'amélioration des conditions – le seuil au-dessus duquel le droit est ouvert –, des montants ou des recommandations du médiateur. Pour en avoir discuté avec ce dernier, la seule nouveauté réside dans le fait que lorsqu'un dossier concerne plusieurs personnes d'une même famille, on regroupe l'analyse pour donner une réponse un peu cohérente.

Pour rappel, les attentes relatives à ce dossier sont effectivement énormes. En cette rentrée académique, j'entends que vous prenez des mesures, mais je crains toutefois que les étudiants et leurs familles ne soient pas plus avancés en fin d'année vis-à-vis de cette situation.

Aujourd'hui, nous ne parlons pas uniquement de la précarité étudiante. En effet, pour certains travailleurs pauvres ou issus des classes moyennes inférieures, les allocations d'études constituent aussi une réponse, en ce qu'elles permettent d'augmenter le pouvoir d'achat. Cette réforme est donc attendue autant par les classes populaires et les plus vulnérables que par les classes moyennes. Dès lors, je vous demande de passer à la vitesse supérieure et de garantir un encadrement et un soutien financier adéquats afin de faciliter la réussite des étudiants. Nous savons que l'amélioration de la situation passe aussi par là.

3.16 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact de la réforme des pensions sur l'attractivité de la fonction académique»

Mme Valérie Dejardin (PS). – À la suite des annonces du gouvernement Arizona, l'Union pour les universités francophones (UNIFRA), un groupe composé d'un ensemble d'académiques provenant des différentes universités du pays, a pris l'initiative d'analyser les impacts de la réforme des pensions sur le personnel universitaire. L'UNIFRA a créé un simulateur permettant de calculer l'impact moyen sur le montant de la pension brute selon différents scénarios et sur base des déclarations du gouvernement Arizona.

Sur la base d'une désindexation durant une législature, il en ressort un important impact moyen cumulé sur la pension brute, ce que nous prévoyions malheureusement déjà. Cet impact est de 12 % pour les professeurs nés entre 1962 et 1971, de 20 % pour ceux nés entre 1972 et 1981 et de 28 % pour ceux nés entre 1982 et 1991. C'est énorme.

Au-delà de ses orientations globales, la réforme est mal conçue, car elle ne prend pas en compte les spécificités de la carrière académique. En effet, la nomination en tant que professeur à l'université est très souvent tardive. Avant cette nomination, lors de leur doctorat ou postdoctorat, les chercheurs ne cotisent pas pour leur pension. Les répercussions pour cette fonction seront donc importantes et risquent d'avoir des effets en cascade.

Tout d'abord, cette réforme risque de porter un coup important à l'attractivité du métier. D'après nos informations, sans toutefois pouvoir les objectiver à ce jour, certaines facultés peinent déjà à recruter du personnel. C'est le cas en particulier dans les disciplines où le secteur privé est plus attractif, notamment le marketing, les STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) ou encore la chimie. À cause de la suppression d'une partie des avantages de la fonction, beaucoup de chercheurs qualifiés se dirigeront vers le privé plutôt que vers l'enseignement et la recherche en université. Cela représentera une perte colossale tant pour notre enseignement supérieur que pour la recherche fondamentale.

Ensuite, cette réforme mettra en concurrence les établissements de part et d'autre de la frontière linguistique, voire au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Afin d'attirer les meilleurs profils, les établissements se lanceront dans une course aux avantages au détriment des coopérations existantes entre établissements.

Enfin, c'est tout un tissu économique qui se voit affaibli. La recherche en université est une plus-value économique indéniable pour toute une région. Les académiques créent de l'innovation, ils forment les jeunes qui demain développeront leurs activités en Belgique.

Pour atténuer les effets de la réforme des pensions, certains au gouvernement fédéral répondent qu'il faudrait constituer un second pilier au niveau des universités. Cette solution qui correspond à un transfert de charge du gouvernement fédéral vers les Communautés et leurs opérateurs est peut-être envisageable du côté flamand. Toutefois, du côté francophone, les universités ne peuvent pas se le permettre. Elles n'espèrent même plus un refinancement sous cette législature malgré les promesses de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Elles espèrent simplement ne pas avoir à subir un nouveau définancement provenant soit de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit du gouvernement Arizona.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous rencontré les représentants d'UNIFRA? Avez-vous des contacts avec le ministre fédéral des Pensions afin de partager avec lui les inquiétudes du monde académique francophone? Avez-vous des informations sur le calendrier des réformes en cours au gouvernement fédéral? Comment comptez-vous défendre l'intérêt des francophones dans ce dossier?

Si la piste d'un second pilier devait être abordée, le régime des pensions étant constitutionnellement régi par l'État fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de conserver l'attractivité de la fonction et d'éviter la concurrence entre les établissements, pourrait-elle demander le financement par le gouvernement fédéral de ce second pilier? Cette piste est-elle à l'étude?

Ne serait-il pas judicieux de demander à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) d'objectiver les éventuelles difficultés de recrutement selon les disciplines au sein des différents établissements de l'enseignement supérieur?

Toujours dans le cadre de votre prise de contact avec le gouvernement fédéral, pourriez-vous faire le point sur l'harmonisation de l'application des règles du précompte professionnel afin que toutes soient identiques?

Enfin, avez-vous estimé le coût que représenterait pour les universités l'établissement d'un second pilier?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, vous m'interrogez sur les conséquences possibles de la réforme fédérale des pensions sur l'attractivité de la carrière académique. J'ai bien pris connaissance des analyses réalisées par le groupe d'universitaires UNIFRA. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer les représentants de ce groupe en présence de la ministre Matz et d'un représentant du cabinet du ministre Prévot à l'Université de Liège (ULiège), où nous avons pris le temps d'échanger de manière approfondie sur cette thématique cruciale.

Je vous confirme également agir en étroite collaboration avec le pouvoir fédéral. Je relaie les inquiétudes des différentes universités et je défends avec conviction leurs intérêts, qui sont aussi ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il s'agisse des impacts de la réforme des pensions, de la dispense du précompte professionnel pour les chercheurs ou de tout autre dossier qui met en danger les missions fondamentales de notre enseignement supérieur.

Dans l'accord d'été du gouvernement Arizona, je regrette le fait que le personnel de l'enseignement supérieur n'ait pas été considéré comme ayant rendu des services actifs et qu'il ne bénéficiera pas d'une exception dans le cadre du nouveau calcul de la pension des fonctionnaires, contrairement à leurs homologues de l'enseignement obligatoire. Cependant, deux avancées sont à mettre en exergue dans ledit accord: la concertation avec les entités fédérées et la garantie d'une évaluation précise de l'impact de la mesure. En outre, un ajustement du dispositif sera envisagé si cet impact s'avère trop important.

Sur le calendrier de la réforme, un premier texte est actuellement soumis à la concertation sociale; le processus devrait suivre son cours de manière à aboutir à un vote à la Chambre en décembre.

Vous évoquez la piste d'un second pilier de pensions et d'un possible financement par le gouvernement fédéral de ce second pilier. Si le pouvoir fédéral avait souhaité s'orienter en ce sens, il aurait accordé au personnel de l'enseignement supérieur le bénéfice de l'exception accordée au personnel de l'enseignement obligatoire. Comme vous le reconnaissez, il ne sera pas possible de prévoir un soutien au financement de ce second pilier dans la situation actuelle qui est celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, sur l'harmonisation de la dispense du précompte professionnel des chercheurs, les discussions suivent leur cours au niveau du gouvernement fédéral,

entre le cabinet de la ministre Matz et celui du ministre Jambon. Je suis également de près l'évolution de ces discussions. Je serai évidemment attentive à l'évolution du recrutement académique dans les prochaines années: je conçois bien que le montant de la pension est un facteur d'attractivité de la carrière d'enseignant-chercheur à l'université, même si j'ose espérer que la vocation d'un académique n'est pas uniquement liée à l'appât de sa pension.

À l'heure actuelle, je ne dispose pas d'une estimation du coût que représenterait l'établissement d'un second pilier pour les universités. Les estimations qui nous proviennent des rapports du groupe UNIFRA pourront guider le travail en temps voulu.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Afin de guider le travail de notre commission, mon groupe soumettra une demande d'audition des chercheurs d'UNIFRA à la Conférence des présidents.

Je souhaite maintenant revenir sur vos propos. Vous formulez des regrets – je pense que vos regrets sont sincères. Mais, aujourd'hui, il faut agir. Votre parti, Les Engagés, siège au gouvernement fédéral. Pourtant, je constate encore une fois que les francophones ne sont pas défendus. Je demande aujourd'hui à votre parti de défendre auprès du gouvernement fédéral l'enseignement supérieur ainsi que la carrière des chercheurs et du corps enseignant. La Flandre se voit accorder des exceptions, mais les francophones n'en bénéficient pas. Il ne faut pas se faire oublier!

3.17 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Vers un partage de la responsabilité de la contraception et une sensibilisation à l'existence des différents types de contraception, plus particulièrement masculine»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Même si la question de la contraception semble moins importante que d'autres, elle est essentielle dans la vie de toute femme et de tout homme. La contraception repose essentiellement sur les femmes. Elle engendre une charge mentale et financière, ainsi que des conséquences pour la santé, ainsi que des douleurs physiques et psychologiques. Le sujet est donc important dans le cadre du maintien de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous constatons, ces dernières années, une légère évolution des mentalités. Cependant, nous sommes loin d'une prise en charge équitable de la contraception. Compte tenu des progrès de la recherche sur la pilule contraceptive masculine, il y a lieu de sensibiliser les hommes aux nouvelles possibilités. Par ailleurs, au-delà d'assumer financièrement le moyen de contraception, la prise en charge est aussi mentale. Il s'agit dès lors de mieux conscientiser les hommes sur de telles questions afin qu'ils puissent assumer une part des responsabilités.

Durant la précédente législature, le groupe socialiste avait porté une résolution visant à la sensibilisation aux différents types de contraception, y compris

masculine, et à tendre vers une responsabilité partagée de la contraception. Ledit texte avait été soutenu par votre parti, Madame la Ministre-Présidente, et par le MR. Il avait notamment été demandé au gouvernement de lancer une campagne d'information et de sensibilisation sur le sujet vers les publics cibles.

Selon notre groupe, la campagne aurait dû être activée en concertation avec vos collègues Yves Coppieters et Valérie Lescrenier afin de toucher les jeunes. En outre, notre groupe demandait d'assurer une bonne information au sein des établissements d'enseignement supérieur. Enfin, la résolution proposait de sensibiliser ces derniers à la nécessité d'accorder, dans leurs programmes d'études, conformément à la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'aux questions relatives au partage de la responsabilité de la contraception, et ce, dans les cursus qui s'y prêtent particulièrement.

Madame la Ministre-Présidente, compte tenu du regain des discours masculinistes dans l'espace public, il ne me semble pas inutile d'aborder des thématiques visant à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Plus de quatre ans après l'adoption dudit texte, j'aimerais faire le point sur les actions qui ont été entreprises à ce propos. Ainsi, une campagne de sensibilisation sur le sujet, orchestrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, est-elle à l'étude, en collaboration avec vos collègues du gouvernement? Dans quelle mesure et comment les étudiants sont-ils informés sur les campus sur une telle thématique? La Fédération finance-t-elle des projets dans le domaine? Enfin, par quels moyens les établissements ont-ils été sensibilisés sur la question afin d'incorporer la thématique dans certains cursus, comme la résolution le demandait?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La situation que vous évoquez, Madame la Députée, est consternante. Compte tenu du regain des discours masculinistes, il est essentiel de poursuivre les efforts visant à lutter contre les inégalités de genre et à promouvoir un meilleur partage des responsabilités, dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive notamment et, plus spécifiquement, en matière de contraception.

Il ne s'agit pas exclusivement de mes compétences. Le ministre de la Santé, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, la ministre de la Jeunesse, la ministre de l'Éducation et le ministre de la Recherche ont également été interpellés sur le sujet. Ensemble, nous devrions être en mesure de vous apporter une réponse.

Depuis l'adoption, le 13 octobre 2021, de la résolution visant la sensibilisation aux différents types de contraception, y compris masculine, et à tendre vers une responsabilité partagée de la contraception, plusieurs initiatives ont été mises en

œuvre. Ainsi, la Commission communautaire française (COCOF) subventionne, de longue date, des campagnes et des projets de sensibilisation. Ils sont portés par des opérateurs tels que l'ASBL O'YES, la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF) ou la Plateforme Prévention Sida qui mènent des actions d'information, de formation et de prévention auprès des étudiants sur les campus, par l'éducation des pairs, des animations EVRAS ou des évènements tels que la *Love Week*. Par ailleurs, le site www.love-attitude.be et les outils pédagogiques tels que la «mallette contraception» diffusent une information accessible et complète, en ce compris sur la contraception masculine.

Les établissements d'enseignement supérieur sont sensibilisés par ces opérateurs qui interviennent dans les cours, au sein des kots à projet ou dans les cercles d'étudiants. Des initiatives complémentaires ont émergé: le ciné-débat du Parlement au Festival international du film francophone de Namur (FIFF) sur l'égalité de genre ou le programme «Sang *Stress*» lancé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé pour la période 2023 à 2027 a bien été approuvé par le gouvernement wallon en septembre 2022, avec des objectifs prioritaires et des stratégies de santé intégrés dans une programmation quinquennale.

À Bruxelles, le Plan de promotion de la santé de 2023 a été adopté en juillet 2022. Une étude de mai 2025 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) confirme la nécessité de poursuivre ces efforts, la charge contraceptive reposant encore majoritairement sur des femmes.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous êtes évidemment convaincue que l'égalité entre les femmes et les hommes demande de mener une série de combats, dont fait notamment partie celui de la contraception. Il est nécessaire de sensibiliser les jeunes, en particulier, et les moins jeunes. Ce combat est d'autant plus important dans le contexte que nous venons d'évoquer où des principes élémentaires se voient aujourd'hui remis en question.

3.18 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Rupture de l'ensemble des partenariats avec Israël»

3.19 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Position de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au génocide à Gaza»

3.20 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Accueil des académiques en danger de mort en Fédération Wallonie-Bruxelles: le cas du chercheur palestinien Ahmed Alsalibi»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, face à la tragédie qui se déroule sous nos yeux, se taire ou maintenir des partenariats avec le gouvernement israélien ou avec des acteurs privés participant de près ou de loin au génocide, est se rendre coupable de ces atrocités. Pour mettre la pression sur le gouvernement Netanyahu, tous les moyens doivent être mobilisés, toutes les mesures, même celles jugées comme symboliques, doivent être prises par votre gouvernement. Pour mettre une pression maximale, un boycott est indispensable.

Lors de la dernière réunion de notre commission, le 4 septembre dernier, nous avons eu un échange de vues sur la situation à Gaza. Vous nous avez présenté toute une série de mesures visant à soutenir la Palestine et avez notamment annoncé vouloir faire de 2027 une année consacrée à la Palestine, en soutenant les initiatives des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette collaboration devrait se baser notamment sur l'évaluation du programme de coopération 2019-2023. Comment et quand comptez-vous lancer les réflexions afin d'établir un nouveau programme de coopération? Quels étaient les projets menés par les établissements d'enseignement supérieur lors du programme 2019-2023?

Vous avez par ailleurs souhaité appuyer davantage l'initiative *Scholars at Risk* (SAR)? Pourriez-vous nous en dire plus? Actuellement, combien de chercheurs, toutes nationalités confondues, sont accueillis chez nous grâce à ce programme? Parmi eux, combien sont Palestiniens? Quel budget comptez-vous dégager pour octroyer plus de bourses? Vous avez par ailleurs lancé une réflexion sur la cohérence des bourses internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quel sera le cadre de ce cette réflexion? Quels seront ses objectifs? Quand présenterez-vous les résultats de cette réflexion?

Vous avez précisé qu'Israël était éligible à certaines actions du programme «Erasmus+». Comptez-vous maintenir cet accès ou le restreindre? Disposez-vous d'un cadastre des universités ayant des programmes de recherche avec des acteurs israéliens? Quel soutien votre gouvernement va-t-il apporter à ces établissements pour leur permettre de sortir de ces partenariats?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, depuis plus de vingt mois, la population de Gaza subit un bombardement intensif et un blocus systématique qui, d'après les recensements officiels, ont déjà causé la mort de près de 62 000 personnes, fait plus de 120 000 blessés, et plongé la majorité des habitants dans une famine organisée et délibérée. Plus de 200 journalistes ont également été tués dans l'exercice de leur mission, ce qui constitue une atteinte grave à la liberté de la presse. Je rappelle les interpellations incessantes des recteurs et rectrices des universités qui vous demandent d'agir et de leur donner les moyens d'agir pour faire cesser les massacres à Gaza.

Jusqu'à présent, vous avez évité de prendre de front vos responsabilités en renvoyant la balle au ministre des Affaires étrangères et au gouvernement fédéral qui devait prendre position. En ce début septembre, voici chose faite puisque le

kern a pris position, après plusieurs reports et plusieurs polémiques rendues publiques. Jamais je n'aurais imaginé autant de tergiversations de la part de nos gouvernements démocratiques lorsqu'ils font face à un génocide en temps réel sous les yeux du monde entier depuis autant de mois. Jamais! Nous parlons bien d'un génocide et tant le ministre des Affaires étrangères que vous-mêmes osez à présent utiliser ce terme, même si vous prenez soin d'ajouter l'expression «à titre personnel».

La Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours défendu, à travers ses compétences, des valeurs de paix, de droits humains, de liberté académique et de solidarité internationale. Ces valeurs sont aujourd'hui mises à très rude épreuve face à un gouvernement israélien extrémiste, raciste, suprémaciste et colonialiste, qui poursuit la colonisation, poursuit un génocide, kidnappe en mer des citoyennes et de citoyens venus aider la population à Gaza et nie le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. L'Organisation des Nations unies (ONU) a encore récemment, via la voix de Volker Türk, dénoncé la «rhétorique génocidaire» des dirigeants israéliens.

Vous disposez de moyens d'action et il est incompréhensible de ne pas concrétiser les sanctions claires et nécessaires pour empêcher autant que possible les exactions du gouvernement israélien. À la suite de l'annonce du gouvernement fédéral qui vise à présent à reconnaître l'État de Palestine, avec ou sans conditions selon les partis, je demande que vous appliquiez des sanctions au gouvernement israélien.

Quelles initiatives la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle enfin de prendre, dans ses domaines de compétences – éducation, jeunesse, culture, coopération internationale, médias... –, pour condamner fermement les crimes de masse, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide commis d'une part par le gouvernement israélien et marquer sa solidarité avec le peuple palestinien d'autre part? Je tiens à rappeler que notre gouvernement a des obligations internationales qui pourraient, sans action concrète, le rendre complice de crimes commis à Gaza.

Comment allez-vous imposer des sanctions concrètes aux institutions israéliennes qui, par leurs actes ou leurs soutiens, participent à ce régime colonial violent? La presse a rappelé comment les programmes européens de coopération soutiennent la technologie militaire et génocidaire de ce gouvernement qui est clairement hors la loi. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle renforcer son soutien aux acteurs et actrices palestiniens et israéliens dans les domaines de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la culture et des médias. En effet, à l'heure actuelle, tout reste à construire là-bas. Ils sont directement menacés par la guerre et par la destruction de leurs infrastructures qui ont parfois même été financées par la Belgique, et l'Europe.

Mon parti est en attente, après de multiples interpellations, de sanctions concrètes de votre gouvernement. Nous vous demandons d'intervenir dans le champ de vos compétences. Nous serons à vos côtés pour porter la voix du respect du droit international qui est la boussole de la justice et du droit des peuples à l'auto-détermination.

Je souhaite vous poser une question plus précise concernant l'accueil, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des académiques en danger de mort, et notamment celui d'un chercheur palestinien, Ahmed Alsalibi. Depuis plusieurs mois, les bombardements et le blocus de Gaza plongent la population dans une situation dramatique. Parmi les victimes de ce conflit figurent de nombreux académiques, chercheurs, chercheuses, étudiantes et étudiants qui voient leur vie menacée et leurs perspectives anéanties.

L'Université libre de Bruxelles (ULB) a récemment dénoncé publiquement l'impossibilité pour le chercheur palestinien Ahmed Alsalibi, pourtant bénéficiaire d'une bourse de post-doctorat, d'un visa et d'un permis de travail, de rejoindre notre pays accompagné de sa famille. Malgré les démarches entreprises par l'ULB et par le chercheur lui-même, les autorités ont refusé l'évacuation au motif qu'il n'existerait pas de lien «suffisamment direct» avec la Belgique, malgré qu'il est officiellement accueilli dans le cadre du Fonds de solidarité Khaled al-Asaad destiné à protéger les chercheurs en danger. Cette situation pose une question de principe, grave: la Fédération Wallonie-Bruxelles et notre pays sont-ils en train de tourner le dos à leurs traditions d'accueil, de solidarité et de défense de la liberté académique?

Comment analysez-vous la décision des autorités fédérales de refuser l'évacuation du professeur Alsalibi, accueilli par une institution académique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que son intégration académique et professionnelle est garantie? La Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle intervenir auprès des autorités compétentes afin que les critères d'évacuation, hérités du précédent gouvernement, soient révisés à la lumière de la catastrophe humanitaire en cours à Gaza? Quelles actions concrètes votre ministère envisage-t-il de prendre pour protéger la liberté académique et assurer l'accueil effectif des chercheurs et chercheuses en danger qui sont invités par nos universités et hautes écoles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, Monsieur le Député, je vous remercie pour vos questions qui témoignent de la préoccupation de ce parlement face à la situation dramatique à Gaza. Nous avons d'ailleurs débattu longuement de cette situation lors de la dernière réunion de notre commission, le 4 septembre dernier.

J'y ai affirmé que je souhaitais m'engager pleinement dans une démarche constructive en identifiant des perspectives concrètes de collaboration et de soutien envers le peuple palestinien, dans les compétences de la Fédération Wallonie-

Bruxelles. La réflexion est en cours au gouvernement. L'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Autorité palestinienne a été ratifié par le parlement en 2018. Il nous permet de disposer d'une base de départ afin de concrétiser notre coopération.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours affirmé son attachement à la liberté académique, à la solidarité internationale et au respect du droit international. Dans ce contexte, nous agissons dans le champ de nos compétences et en coordination avec nos partenaires. Je tiens à saluer l'engagement constant de nos universités, et en particulier de celui de l'ULB, qui se mobilisent pour accueillir des chercheurs menacés. Plusieurs d'entre eux bénéficient de bourses, voire de permis uniques, mais restent bloqués sur place. Le cas de M. Alsalibi, sélectionné en mai 2024 par le Fonds de solidarité Khaled al-Asaad pour un poste de doctorat à l'ULB, est emblématique. Malgré les démarches répétées de l'ULB auprès des autorités compétentes, l'évacuation a été refusée au motif qu'il ne répondait pas aux critères arrêtés par le gouvernement fédéral précédent.

En effet, ces critères limitent l'évacuation aux Belges et aux réfugiés reconnus, ainsi qu'à leur famille nucléaire. Plus de 500 personnes ont pu bénéficier de cette mesure. Nous avons relayé la demande de l'ULB, mais les décisions en matière de visa et d'évacuation ne relèvent pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous poursuivons néanmoins les échanges avec le ministre des Affaires étrangères et nous restons aux côtés des établissements qui accompagnent ces chercheurs et ces étudiants.

Parallèlement, comme évoqué lors de la dernière commission, nous avons confirmé notre volonté de plus appuyer le programme SAR. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a d'ailleurs introduit une demande de subventions dans ce cadre. Les solutions de financement sont actuellement étudiées de manière créative en utilisant les budgets alloués à l'enseignement supérieur et aux relations internationales.

Notre objectif est de financer trois à quatre bourses postdoctorales pour une durée de deux ans. Le budget précis est encore en discussion, mais le signal politique est clair: nous souhaitons renforcer cet accueil. Une réflexion plus large est en cours sur la cohérence de nos bourses internationales. Cette action découle de la note de politique internationale qui sera présentée demain. L'objectif est double: simplifier les dispositifs et améliorer leur lisibilité pour le public.

Le projet de fusion entre l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (AEF-Europe) et le Bureau International Jeunesse (BIJ) est une première étape afin d'aboutir à un organisme unique pour gérer les mobilités sortantes. Une réflexion similaire devra s'ouvrir pour les mobilités entrantes accueillant des étudiants étrangers. Ce processus se fait en concertation avec Wallonie-Bruxelles International (WBI), l'ARES, les établissements d'enseignement, les représentants des étudiants et les agences concernées.

Israël est aujourd'hui un pays tiers non associé au programme «Erasmus+». À ce titre, comme les autres États du monde, Israël peut être une destination de mobilité comprise dans le programme. Certains échanges entrants pourraient également être financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ma connaissance, il n'existe toutefois pas de partenariat de mobilité entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Israël. Toute évolution éventuelle du statut d'Israël à ce programme relève d'une décision européenne et doit s'inscrire dans une réflexion globale sur la participation aux programmes de coopération des États qui ne respectent pas l'État de droit.

Nous avons demandé au Conseil des recteurs et des rectrices de dresser un cadastre des partenariats scientifiques existants avec les Israéliens. Certains établissements mènent déjà une analyse éthique de leurs engagements académiques et scientifiques.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à soutenir les initiatives académiques, culturelles et citoyennes qui contribuent à la solidarité internationale et à un meilleur vivre ensemble. Pour ma part, je rencontrerai le ministre palestinien de la Culture à Barcelone à la fin du mois, lors de Mondiacult, la conférence des ministres de la Culture de l'UNESCO. Je souhaite évoquer avec lui des pistes concrètes de coopération.

La Fédération Wallonie-Bruxelles agit donc avec constance, dans le cadre de ses compétences, en soutenant la liberté académique, en renforçant l'accueil des chercheurs en danger, en rationalisant les bourses et en appelant à une cohérence européenne dans les coopérations internationales. Nos marges de manœuvre sont très limitées dans les volets qui relèvent du gouvernement fédéral et de l'Union européenne, mais nous continuerons à défendre une approche responsable et fidèle aux valeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soyez certains que le gouvernement et moi-même sommes conscients des enjeux et que nous y travaillons d'arrache-pied.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Au PS, nous pensons que la plus grande fermeté permettra de stopper ce génocide. Nous demandons de mettre en place un blocus total face au régime d'extrême droite israélien.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, la création de ces bourses permettant d'accueillir des académiques palestiniens est un signal positif qui montre une volonté de venir en aide. Pour autant, vous allez vous retrouver bloquée par les décisions prises au niveau fédéral. Vous n'êtes pas déconnectée du gouvernement fédéral puisque votre formation politique s'y retrouve et qu'elle y a un vice-premier ministre. Il est incompréhensible qu'aujourd'hui, que le niveau fédéral garde des règles qui bloquent l'accès à notre territoire à des chercheurs en danger de mort. Il ne s'agit pas de voyages entravés simplement reportés. Chaque jour est peut-être un jour de trop et il se pourrait que, comme les journalistes, les chercheurs se retrouvent dans une situation de danger de mort.

Vous voulez rencontrer le ministre palestinien de la Culture. C'est aussi un point positif. J'aimerais aussi voir ce que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de médias aujourd'hui, pour soutenir le peu de journalistes restant à Gaza. Il y a aussi besoin d'amener une aide pour faire connaître ce qui s'y passe.

Je ne manquerai pas de vous interroger à nouveau, mais je souhaite qu'aujourd'hui, puisque le gouvernement fédéral envoie un signal en allant vers une reconnaissance de l'État palestinien et la prise de sanctions effectives contre Israël – et nous pouvons le souligner, c'est un élément important qu'il faudra concrétiser –, la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse pleinement prendre sa part dans la mise en œuvre de ces sanctions, à son niveau et là où elle peut porter sa voix, notamment au niveau européen.

3.21 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Vacance à la direction de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (AEF-Europe)»

Mme Valérie Dejardin (PS). – L'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (AEF-Europe) assure la mise en œuvre du programme «Erasmus+» à travers ses volets relatifs à l'éducation et à la formation. Elle gère des projets essentiels et distribue des subventions qui représentent un soutien indispensable pour nos écoles, nos universités, nos organismes de formation et de nombreuses autres structures. Ainsi, en 2025, les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont bénéficié de plus de 40 millions d'euros grâce à ce programme, ce qui est assez conséquent. Or, depuis plusieurs semaines, l'AEF-Europe est laissée sans direction.

Madame la Ministre-Présidente, comment une institution de cette importance, qui administre des moyens financiers considérables et dont dépend directement la crédibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès de ses partenaires européens, est-elle abandonnée dans une telle situation? Les conséquences sont évidemment lourdes: il s'agit notamment des ralentissements dans le traitement des dossiers et de risques de retards dans le versement de subventions. Comment se fait-il que votre gouvernement n'ait pas anticipé le départ de la directrice de ce service? Cette vacance révèle-t-elle un manque de préparation et de responsabilité dans le chef de votre gouvernement? Quand comptez-vous prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de la direction de cette agence et pour garantir qu'aucun bénéficiaire ne soit pénalisé par l'inertie des pouvoirs publics?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je partage votre attention au présent et à l'avenir de l'AEF-Europe, qui est un opérateur essentiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans la mise en œuvre des volets du programme «Erasmus+» consacrés à l'éducation et à la formation.

Les équipes de cette agence sont effectivement confrontées à une situation délicate en raison du départ de leur directrice, dont le contrat a pris fin le 15 août 2025 à la suite de sa démission. Ce départ regrettable était toutefois imprévisible, puisqu'il résulte d'une opportunité professionnelle externe reçue au mois de juin dernier. Bien entendu, la capacité d'alignement de la Fédération est soumise aux règles de la fonction publique, par définition moins souples.

Par ailleurs, ce départ ne reflète en rien un manque de reconnaissance. Nous saluons le travail de l'ancienne directrice, qui a contribué de manière significative au rayonnement de l'AEF-Europe, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles que sur la scène européenne. Le comité de gestion de l'agence, composé de représentants du gouvernement de la Communauté française, du gouvernement de la Région wallonne, du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) et de l'Administration générale de l'enseignement (AGE), a d'ailleurs également exprimé sa reconnaissance à cet égard, notamment à travers une lettre adressée aux équipes le 4 septembre.

Je suis pleinement consciente que ce départ, survenant dans une période de transition et de projet de fusion avec le Bureau International Jeunesse (BIJ), peut susciter des interrogations légitimes et un sentiment d'incertitude. C'est pourquoi le comité de gestion travaille activement à l'identification de solutions juridiquement solides pour accompagner la transition et résoudre l'absence de direction. Ses démarches doivent intégrer plusieurs paramètres, notamment les contraintes européennes relatives à l'indépendance vis-à-vis de l'autorité nationale, soit, en l'occurrence, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré ces contraintes, je conviens qu'une solution doit être trouvée dans les prochains jours. Nous y travaillons.

Nous restons également attentifs aux préoccupations exprimées par les équipes. Une visite est d'ailleurs prévue ce jeudi 18 septembre, au cours de laquelle je rencontrerai les membres de l'AEF-Europe afin d'aborder directement avec eux les enjeux de cette évolution. Cette visite est planifiée de longue date et la même démarche est prévue auprès du BIJ. Je me réjouis de rencontrer les équipes et d'échanger avec elles sur leurs projets porteurs, ainsi que sur les défis qu'elles rencontrent. Mon équipe et moi-même serons à l'écoute de leurs questionnements, notamment en ce qui concerne le projet de fusion. Ce moment d'échange sera également l'occasion de réfléchir ensemble au sens que nous souhaitons donner à cette transformation et aux défis qu'elle soulève. Je suis convaincue que ces derniers peuvent aussi constituer des possibilités d'évolution et de changement positif.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'espère que votre visite de ce jeudi sera positive et permettra de motiver les équipes, dont le cadre de travail sera certainement adapté et changeant. Il est urgent de remédier à

l'absence de direction pour travailler sereinement aux changements que vous allez apporter à cette structure.

3.22 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Mobilité des étudiants et chercheurs vers les États-Unis»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, à la fin du mois d'août 2025, vous nous avez rassurés en nous informant que la princesse Élisabeth pourrait poursuivre son parcours à Harvard malgré les décisions de Donald Trump à l'égard des étudiants étrangers. Pour rappel, à cause de son refus d'obtempérer aux demandes de l'administration Trump, l'université s'est vue privée d'une partie importante de ses financements et a été frappée d'une interdiction d'inscrire des étudiants étrangers. Concernant cette dernière mesure, Harvard a décidé de contre-attaquer devant les tribunaux. L'affaire est toujours pendante. Les visas des étudiants inscrits à Harvard auraient été renouvelés.

Pourriez-vous faire le point sur la situation des échanges d'étudiants et chercheurs avec les États-Unis? Ils sont nombreux aujourd'hui. Lors de l'année académique 2025-2026, les étudiants effectueront-ils des échanges dans des institutions américaines? Qu'en est-il d'Harvard en particulier? Comment les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles réagissent-ils face à ces mesures prises par l'administration Trump? Une position commune vis-à-vis des échanges aux États-Unis a-t-elle été prise? Votre administration a-t-elle des contacts réguliers avec le SPF affaires étrangères afin de faire le point sur la situation?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La mobilité de nos étudiants et de nos chercheurs vers les États-Unis est une richesse pour nos établissements et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, elle est confrontée à un contexte particulier, qui suscite à juste titre de nombreuses inquiétudes.

Depuis plusieurs mois, mes services sont en contact régulier avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le cabinet de la ministre flamande de l'Enseignement supérieur, le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade des États-Unis à Bruxelles. Ces échanges, qui ont débuté au printemps dernier, permettent de suivre de près l'évolution des décisions américaines, ainsi que leur impact sur la mobilité étudiante.

J'ai demandé à ce qu'on fasse le point sur l'obtention des visas pour les étudiants et chercheurs belges souhaitant se rendre aux États-Unis, mais je n'ai pas obtenu de réponse de l'ambassade américaine. D'après les services consulaires, les interviews se déroulent comme prévu et les candidats peuvent toujours postuler pour obtenir un visa. Pour certains étudiants, l'incertitude a laissé place à l'hésitation, tandis que, pour d'autres, les États-Unis demeurent une destination attractive. Nous n'avons donc pas de chiffres précis pour la nouvelle année académique. La

situation devra être réexaminée en détail, notamment lors de la prochaine réunion de la commission des relations internationales de l'ARES.

Un nouvel élément a été transmis par les autorités américaines en juin dernier: toute personne candidate à un séjour d'études doit désormais accepter que ses comptes sur les réseaux sociaux soient vérifiés dans le cadre de la procédure de demande de visa. Cette disposition est particulièrement choquante. J'appelle donc à la vigilance, sans pour autant être alarmiste, pour les étudiants et chercheurs qui envisagent une mobilité aux États-Unis: ils doivent être conscients de cette réalité et agir avec prudence. La décision finale leur appartient, mais notre responsabilité est de les informer au mieux.

Nous restons attentifs aux actualités relatives à ce pays, afin de disposer d'informations fiables et régulièrement mises à jour, afin d'accompagner au mieux nos établissements, nos étudiants et nos chercheurs dans leurs démarches.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Il est quand même très difficile de ne pas être alarmiste, notamment sur ce sujet. Il est évidemment important, pour la survie de notre démocratie, d'avoir une recherche et un enseignement supérieur indépendants et soutenus par les pouvoirs publics. Les mesures prises par l'administration Trump doivent quand même nous inquiéter et nous devons être attentifs à ce que ces pratiques ne soient pas importées chez nous.

3.23 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles»

3.24 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Suivi du plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus»

3.25 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Violences sexistes et sexuelles: plan pour la rentrée»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Dejardin (PS). – Avant la trêve estivale, Madame la Ministre-Présidente, vous deviez présenter au gouvernement, en première lecture, un avant-projet de décret visant à garantir la prévention et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice. Ce texte doit répondre aux problèmes systémiques du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles au sein de l'enseignement supérieur. Il vise à garantir que, dans chaque établissement, les agresseurs soient sanctionnés et que les étudiants et étudiantes soient accompagnés. Mon groupe avait proposé, il y a quelques mois, un texte qui répondait aux attentes du terrain et qui présentait un modèle allant de la prévention à la sanction. Nous espérons que vous avez eu la bonne idée de reprendre une partie de nos propositions.

Le dispositif de votre avant-projet de décret s'ajoute au million d'euros débloqué par votre gouvernement lors du dernier ajustement budgétaire. Ce budget devait servir à financer les cellules de contact au sein des pôles académiques et du personnel au sein des établissements.

Nous avons été surpris de constater que ce point a finalement été retiré de l'ordre du jour de la dernière séance du gouvernement. Quelle en est la raison? Quand ce texte sera-t-il à nouveau présenté? Nous en parlons depuis quatorze mois maintenant; il est urgent d'agir sur le sujet.

Par ailleurs, je réitère certaines questions laissées en suspens lors de nos discussions de juillet.

Dans le dernier décret-programme, vous avez opté pour le financement d'un lieu d'écoute externe au niveau des pôles académiques. Dans le rapport «Bien-être, harcèlement et violences dans l'enseignement supérieur» («BEHAVES»), le recours à des voies internes ou externes aux établissements divisait les acteurs. Dans notre proposition de décret, nous avons opté pour des points de contact internes afin d'assurer la proximité avec les étudiants et d'y avoir des acteurs connaissant la réalité de l'établissement. Nous avons complété notre dispositif avec des amendements, afin d'ajouter un point de contact externe pour répondre à la méfiance qu'ont certains étudiants à l'égard de leurs institutions.

Comment comptez-vous répondre à la nécessité de proximité des services situés au niveau des pôles? S'il existe, au sein des universités, des services internes dédiés à ces questions, ce n'est pas le cas dans les plus petites structures. Comment comptez-vous pallier l'absence de structure interne dans ces établissements? Par ailleurs, le dispositif ne parle que de «lieux d'écoute». Cela signifie-t-il que l'accompagnement et le soutien des étudiants dans le dépôt de plainte ne feront pas partie de leurs missions? L'avant-projet de décret répond-il à ces problématiques?

Vous avez octroyé également un léger financement pour du personnel. Vous ne fixez toutefois aucune mission spécifique pour ces personnes. Aucune condition n'était fixée par ailleurs quant à leurs connaissances des problématiques de harcèlement. Lors des auditions relatives à l'étude «BEHAVES», les chercheuses ont notamment révélé l'inefficacité des référents «harcèlement». Elles ont mis en avant le manque de formation de ceux-ci et le manque de temps dont ils disposaient. Elles mettaient en exergue également la dépendance de leur activité en fonction de la proactivité de l'établissement à agir sur ces questions. Enfin, elles ont critiqué l'absence de cadre légal dans lequel ils devaient agir. Que répondez-vous à ces différentes observations des chercheuses de l'étude «BEHAVES»? Que prévoit votre dispositif pour y pallier? Votre texte prévoit-il des formations pour l'ensemble du corps académique, ainsi que pour les étudiants? Des outils seront-ils mis à disposition des établissements pour qu'ils développent des formations?

Enfin, lors de l'ajustement budgétaire, vous avez parlé d'un dispositif valable pour trois ans. Cela signifie-t-il qu'un million d'euros sera également débloqué en 2026 puis en 2027?

Quelles sont les grandes lignes de votre avant-projet de décret? Des moyens supplémentaires seront-ils prévus pour donner corps à ce texte? Quand comptez-vous présenter ce texte au Parlement?

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, en juin dernier, vous avez annoncé un financement d'un million d'euros pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus. C'est une victoire du mouvement étudiant, des associations féministes, des victimes qui ont témoigné et des étudiantes qui ont manifesté depuis des années pour que leurs revendications soient enfin considérées avec sérieux. Déployer les moyens pour développer des cellules d'écoute et de prévention sur chaque campus et engager du personnel formé constituent des avancées nécessaires et que les étudiants et étudiantes réclament depuis des années.

Cependant, en creusant, nous avons déchanté. Ce million d'euros, vous ne l'avez pas ajouté, comme le prêtait à croire votre communication; vous l'avez prélevé du budget des universités. Les étudiantes ont besoin de cellules de plainte sur leur campus, de points de prévention dans les soirées étudiantes et d'une cellule externe pour traiter ces plaintes pour en finir avec l'impunité.

En commission, en juin dernier, vous avez admis que le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) n'avait pas remis un avis favorable quant au fait d'extraire ce million d'euros du budget des universités. Dans un contexte de sous-financement criant de l'enseignement supérieur, leur position est compréhensible. Alors que le budget a été adopté, quelle est la réaction des universités, des recteurs et des rectrices quant au déplacement budgétaire qui leur est imposé? Dans quels autres postes de dépenses les universités ont-elles dû aller chercher pour compenser?

Comment ce million d'euros est-il utilisé, précisément, sur les campus? Quels changements concrets sont-ils escomptés et dans quelle temporalité les étudiants et les étudiantes pourront-ils en profiter? Par exemple, les cellules de recueil de la parole des victimes ont-elles accueilli du nouveau personnel? Quels sont les divers projets en cours de réalisation dans les universités pour lutter activement contre les violences sexistes et sexuelles? Comment sont encadrées les soirées étudiantes sur les campus universitaires? Existe-t-il, à l'état de projet ou non, des points de prévention et d'accueil pour les témoins et pour les victimes d'agressions sexuelles?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – C'est inévitable, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur est un sujet qui est, naturellement, soumis à nouveau au débat dans notre commission en cette rentrée

parlementaire et académique. Depuis plusieurs années, nous voyons combien ce phénomène touche de nombreux établissements et disciplines et combien il s'inscrit dans des rapports de domination et d'abus de pouvoir qui fragilisent particulièrement les étudiants et étudiantes et aussi la communauté académique dans son ensemble.

Nous avons déjà évoqué des cas précis, notamment ceux survenus à l'Institut des arts de diffusion (IAD) ou à l'École supérieure des arts du cirque. Ces situations ne sont pas des exceptions: elles mettent en lumière des failles systémiques et le besoin d'une réponse institutionnelle forte et cohérente.

Au printemps dernier, Madame la Ministre-Présidente, vous avez annoncé préparer un projet de décret pour la rentrée de 2025. Cette annonce avait suscité beaucoup d'attentes, du côté tant des étudiantes et étudiants que des personnels et des directions, car tous sont en demande de mesures structurelles capables de prévenir les violences, de garantir un accompagnement digne et sécurisant des victimes et d'assurer un traitement effectif et impartial des signalements.

À l'heure de la rentrée académique et dans un contexte où les témoignages continuent d'émerger, il me semble essentiel de faire le point.

Où en est l'élaboration de ce projet de décret et quelles en seront les principales mesures structurelles, en particulier sur les volets de la prévention, de l'accompagnement des victimes et des sanctions des comportements inadmissibles? Comment comptez-vous associer pleinement les étudiantes et étudiants, qui sont en première ligne, aux réflexions et à la gouvernance du dispositif à venir? Pouvez-vous indiquer un calendrier concret afin que tous les acteurs concernés disposent d'un horizon clair quant à la mise en œuvre de ces mesures qui devront être implémentées et financées?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Je m'étais effectivement engagée à présenter au gouvernement l'avant-projet de décret sur la protection étudiante avant l'été et je l'ai fait. Une réunion intercabinet a déjà eu lieu pour examiner un avant-projet de décret. À ce jour, les discussions sont toujours en cours et elles sont d'ailleurs indirectement liées au conclave budgétaire, afin que ce dispositif contienne des moyens pour être mis en œuvre.

Les deux niveaux de structures, interne et externe, sont bien prévus par le décret-programme. Le niveau interne est assuré par les points de contact «harcèlement» au sein des établissements et le niveau externe par les cellules dans les pôles académiques. C'est le modèle qui a été privilégié par les membres des différents groupes de travail.

Mesdames et Monsieur les Députés, toutes les préoccupations que vous avez évoquées ont été prises en compte lors de la rédaction de l'avant-projet de décret,

qu'il s'agisse de la formation des enseignantes et des enseignants, les lieux d'écoute, ainsi que du périmètre des actions menées par les établissements.

J'aime faire les choses dans les règles. C'est pourquoi je ne vous en dévoilerai pas davantage sur ce texte tant qu'il n'aura pas été validé par le gouvernement. Il n'y aura cependant pas de grandes surprises, les groupes de travail ayant effectué un travail remarquable et passé en revue l'ensemble des problématiques. Le plan d'action élaboré par l'administration à la suite de ces groupes de travail couvre tous ces aspects et l'avant-projet de décret s'en inspire fortement.

Quant à l'implication des étudiantes et des étudiants, je rappelle que des représentantes et représentants de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) étaient présents à chaque réunion des groupes de travail et leur parole a été entendue.

Concernant l'utilisation du million d'euros, un financement de 120 000 euros est affecté à chaque pôle académique afin qu'il mette sur pied une cellule d'écoute. Mes collaborateurs ont par ailleurs organisé une rencontre avec les directions des pôles en juillet dernier, ce qui a permis à ces dernières de poser les questions pratiques. Mes collaborateurs ont rappelé l'importance d'engager du personnel formé à l'écoute de la parole.

Des points de contact «harcèlement» qui existaient déjà ont également été financés dans chaque établissement grâce à ce million d'euros: pour rappel, 0,3 équivalent temps plein (ETP) pour les établissements de moins de 5 000 étudiants et 0,5 ETP pour les établissements de plus de 5 000 étudiants. Je reconnais qu'actuellement, aucune obligation n'est définie concernant le profil de ces personnes. Je fais néanmoins confiance aux autorités pour recruter du personnel adéquat. Par ailleurs, la question de la formation du personnel des points de contact «harcèlement» fera partie des mesures de l'avant-projet de décret.

À propos de l'avis du CRef, je suis consciente que les universités ont l'impression de fournir l'effort, mais le financement de l'enseignement supérieur est un tout, complexe à analyser sur la durée.

Concernant les soirées sur les campus, certains établissements disposent déjà de chartes destinées aux étudiantes et aux étudiants. Ce point sera également abordé dans l'avant-projet de décret. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les plus brefs délais, dès l'approbation de ce texte en première lecture par le gouvernement.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Nous serions évidemment heureux que nos propositions soient prises en compte. Cependant, nous resterons vigilants, car le fait que l'examen du texte ait été retiré de l'ordre du jour de la séance du gouvernement de juillet et ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de la séance de la semaine dernière nous préoccupe.

Nous espérons que ces contretemps ne relèvent pas d'une problématique interne au gouvernement, car il est essentiel de finaliser rapidement ce projet de décret. Mon groupe veut se montrer constructif et nous sommes bien entendu disposés à déposer à nouveau notre proposition de décret en tant que base de travail, afin d'éviter de longues tractations.

Mme Manon Vidal (PTB). – Je souligne que ces moyens ont été octroyés, encore une fois, grâce à la mobilisation sans relâche des étudiantes depuis de nombreuses années. Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre-Présidente, il est de votre responsabilité de suivre ce dossier de près afin que les violences sexistes et sexuelles n'aient plus leur place sur les campus. Nous attendons de pied ferme votre projet de décret, car il est urgent de prendre ce problème à bras le corps.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, à mon sens, le nœud du problème sera le conclave budgétaire, et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le budget de l'année 2026 s'annonce sanglant à cause des coupes importantes qui vont le caractériser. Il convient de trouver ou de retrouver des moyens afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport «BEHAVES» de toute urgence. Cela fait partie de vos responsabilités. Ensuite, ces recommandations devraient être budgétées ou au moins estimées. Vous annoncez aujourd'hui un financement d'un million d'euros et vous instaurez des dispositifs qui vous permettront de dire que vous avez agi. Toutefois, pour donner un message de confiance à celles et ceux qui entrent dans l'enseignement supérieur, il convient d'estimer correctement ces mesures et, ensuite, de procéder à des arbitrages.

Aujourd'hui, nous manquons d'une vue d'ensemble sur la mise en œuvre de toutes ces recommandations et nous ne voyons pas clair quant à la manière dont vous allez vous y prendre. Je vous interrogerai donc à nouveau sur le sujet.

3.26 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Réforme du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur (décret "Participation")»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, au mois de mars dernier, en réponse à une question parlementaire, vous avez déclaré que le décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur (décret «Participation») devait être revu afin de mieux répondre aux enjeux actuels de la vie démocratique étudiante. Vous avez notamment rappelé que les conseils étudiants jouent un rôle central au sein des établissements, mais que les obligations de rapport qui leur sont imposées, en particulier pour les petites structures, peuvent s'avérer lourdes et mettre les étudiants chargés de la trésorerie en difficulté.

Par ailleurs, vous avez souligné qu'au niveau communautaire, il convenait d'analyser les conditions de reconnaissance des organisations représentatives afin de permettre aux étudiants qui ne se reconnaissent pas dans l'organisation actuellement majoritaire de faire entendre leur voix. Vous avez encore indiqué que votre cabinet avait déjà rencontré divers acteurs étudiants tels que des conseils locaux ou des organisations émergentes, mais que le chantier demanderait du temps, compte tenu des autres priorités législatives en cours.

Dans ce contexte, où en sont les travaux préparatoires relatifs à la réforme du décret «Participation»? Quel calendrier de concertation et de mise en œuvre envisagez-vous pour ce chantier? Enfin, quelles sont les pistes concrètes à l'étude afin, d'une part, de garantir le pluralisme de la représentation étudiante au niveau communautaire et, d'autre part, de renforcer et soutenir l'action des conseils étudiants dans les établissements?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, les constats que j'ai exposés au mois de mars, en réponse à une question de M. Soupart sur une éventuelle réforme du décret «Participation», n'ont pas changé. Ce travail de réforme nécessaire sera bien mené. Toutefois, mon cabinet se concentre actuellement sur plusieurs chantiers prioritaires: il s'agit notamment du projet de décret relatif au parcours étudiant, qui réinterrogera la finançabilité des étudiantes et des étudiants, mais surtout les dispositifs d'orientation et d'accompagnement vers la réussite. Il s'agit aussi du financement des établissements, notamment en analysant le modèle du droit individuel aux études supérieures (DIES). Nous travaillons encore sur la réforme des allocations d'études et sur la lutte contre le harcèlement.

Dans ces circonstances, je ne suis malheureusement pas encore en mesure de fournir un calendrier précis des travaux préparatoires liés à la représentation étudiante. Néanmoins, mon cabinet a déjà reçu plusieurs conseils étudiants et nous restons à leur écoute. Enfin, il n'est pas exclu que cette thématique fasse l'objet de discussions et de débats plus formels dès l'entame de l'année 2026.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je comprends que tous les chantiers ne puissent progresser en même temps. Cependant, le dossier qui nous occupe ici est particulièrement important pour mon groupe. Nous en assurerons donc le suivi en vous réinterrogeant régulièrement à ce sujet.

3.27 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Équivalence de diplômes: comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle attirer les hauts profils étrangers»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'aimerais attirer votre attention sur les équivalences de diplômes, un sujet important qui a d'ailleurs déjà été évoqué dans le cadre de la présente commission. J'illustrerai mon

propos à travers l'exemple, aussi concret que préoccupant, d'une ressortissante haïtienne, docteure en médecine bénéficiant d'une expérience utile de douze ans, qui a introduit une demande d'équivalence de diplôme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sa demande a bien été reconnue, mais seulement à un niveau de grade académique master, déjà inférieur à sa qualification réelle, et sans qu'une reconnaissance de fonction ne lui soit accordée pour son métier de médecin à la suite de l'examen de son cursus académique. Or, cette distinction est lourde de conséquences: malgré une promesse d'engagement comme médecin généraliste dans un hôpital de la Fédération Wallonie-Bruxelles confronté à des pénuries criantes, cette personne qualifiée et diplômée ne peut exercer son métier de médecin en Belgique. Comment en sommes-nous arrivés à cette situation? Comment pouvons-nous trouver une solution?

Cette docteure, qui a par ailleurs travaillé en Afrique avec Médecins sans frontières (MSF), est aujourd'hui découragée et en arrive à devoir trouver des solutions à l'étranger. Faute de perspectives chez nous, elle s'est même inscrite à un master complémentaire en France. Ce genre de situations alimente un profond sentiment de déception et d'injustice à l'égard de notre pays et conduit à une perte de talents hautement qualifiés, alors même que nos institutions de soins en manquent cruellement. Cette dame est allée jusqu'à écrire au Roi pour expliquer sa situation, sans succès.

Il est urgent que la Fédération Wallonie-Bruxelles repense son système d'équivalence de diplômes pour des profils aussi qualifiés et aussi précieux que celui-ci. Il ne s'agit pas seulement d'évaluer un cursus académique, mais bien de définir une trajectoire de qualification claire et progressive menant à l'accès à la profession. Sans cela, les équivalences resteront théoriques et empêcheront toute intégration professionnelle.

Pendant des années, cette dame a accumulé les frustrations, dont voici quelques exemples: dans l'attente de sa reconnaissance de diplôme, elle s'est vu proposer un emploi dans le nettoyage, ce qu'elle a refusé; une université belge lui a proposé de recommencer l'ensemble de ses études de médecine, depuis l'examen d'entrée jusqu'à la fin du master, ce qu'elle a évidemment aussi refusé; elle a reçu une promesse d'engagement en tant que médecin dans un hôpital, mais elle n'a pas pu obtenir son numéro INAMI pour exercer cette profession.

L'hôpital en question était pourtant demandeur. Cette problématique appelle une réflexion plus large, avec la participation du FOREM et d'Actiris, afin d'instaurer une *task force* de suivi pour les profils étrangers hautement qualifiés, ce qui permettrait un accompagnement intégré et une meilleure valorisation des compétences disponibles.

Ensuite, les services de l'emploi ont renvoyé cette dame vers les services des équivalences de diplômes, qui l'ont eux-mêmes renvoyée vers le SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement. Bref, tout le monde se renvoie la balle et personne n'apporte de solution à sa situation. Au-delà de cet exemple qui illustre un certain malaise, ce qui m'intéresse, c'est que nous réfléchissions ensemble aux améliorations à apporter à notre système d'équivalence de diplômes.

Dès lors, quel regard posez-vous sur ce témoignage problématique à plus d'un titre? Convenez-vous que cette situation n'est pas normale? Quelles mesures comptez-vous prendre pour que les équivalences de diplômes de personnes hautement qualifiées, comme les médecins formés à l'étranger, leur ouvrent réellement l'accès à leur profession? Quelle réforme envisageriez-vous pour atteindre cet objectif? Pensez-vous instaurer une trajectoire de qualification progressive et adaptée, avec un accompagnement ciblé pour certains profils stratégiques, qui permette *in fine* un accès aux professions concernées après validation des compétences requises? Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle prête à travailler avec le FOREM et Actiris pour mettre en place une *task force* spécifique dédiée au suivi et à l'intégration professionnelle des personnes hautement qualifiées arrivant en Belgique francophone?

J'insiste sur le caractère général de ces questions. Mon intention n'est pas de m'attarder sur le cas particulier que j'ai évoqué; celui-ci n'était qu'une illustration des difficultés concrètes auxquelles nous sommes confrontés.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, votre question met en lumière un enjeu central: la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à accueillir des profils étrangers qualifiés, l'équivalence des diplômes constituant souvent la première étape de leur intégration académique et professionnelle. Ce processus doit garantir ouverture et transparence, mais aussi la crédibilité de notre système et la qualité des professions.

Je m'attarderai tout d'abord sur le cas que vous avez présenté. En ce qui concerne la reconnaissance d'un diplôme de médecine obtenu à l'étranger, en particulier en dehors de l'Union européenne, permettez-moi de vous rappeler plusieurs éléments. Dans le système belge, l'accès aux professions médicales est organisé en plusieurs étapes, à commencer par l'obtention d'un diplôme de base en médecine, ce qui correspond à un master en six années d'études. Ensuite, il est nécessaire d'obtenir un visa, c'est-à-dire une première autorisation de pratiquer, puis de s'inscrire à l'Ordre des médecins. De ce côté, la réalisation d'une spécialisation permet d'obtenir un titre professionnel particulier, comme celui de médecin généraliste ou spécialiste, qui donne lieu à un agrément. À cet égard, je tiens à rappeler que l'agrément relève des compétences du ministre Coppieters. Il s'agit

d'une procédure indispensable pour obtenir un numéro INAMI et exercer dans le cadre de l'assurance obligatoire de soins de santé.

Pour les titulaires d'un diplôme non européen, la première étape consiste donc à obtenir une équivalence académique de leur diplôme de base en médecine. Selon l'article 145 de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, c'est la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Conformément à l'article 92 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), cette équivalence ne peut porter que sur le diplôme de master, en l'occurrence le grade de médecin. Les étapes suivantes, qui ont trait à l'agrément et à l'obtention d'un numéro INAMI, relèvent d'autres compétences et niveaux de pouvoir. Il convient également de noter que les exigences de connaissances linguistiques, indispensables pour l'obtention d'un visa, ne sont pas évaluées au stade de l'équivalence, mais uniquement lors de la phase d'autorisation d'exercice.

Dans ce cadre, rappelons ce qu'est une équivalence et ce qui ne l'est pas. Une équivalence est un exercice académique de comparaison consistant à vérifier la correspondance entre un diplôme obtenu à l'étranger et un diplôme délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'équivalence reconnaît un contenu académique obtenu à un moment particulier, mais elle ne constitue pas une reconnaissance de compétences professionnelles, lesquelles ne se jaugent pas sur papier. Ensuite, la valorisation des compétences relève des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des procédures d'admission, conformément à l'article 119 du décret «Paysage». Pour l'heure, dans le cas des diplômes de médecine, cette valorisation n'intervient qu'après la réussite du concours d'entrée en médecine et en dentisterie. Enfin, l'accès aux études de spécialisation suppose la présentation d'une équivalence dans la mesure où une autorisation d'exercice délivrée par le gouvernement fédéral est requise, comme le précise le règlement du Jury interuniversitaire d'admission aux études de deuxième cycle de spécialisation en sciences médicales et dentaires.

Cela étant, l'administration est consciente des difficultés que rencontrent certains profils et travaille à des pistes d'amélioration. Elle réfléchit actuellement à un processus permettant une évaluation plus efficiente, au sein de la Commission d'équivalence, des diplômes liés aux soins de santé, particulièrement dans les filières soumises aux conditions minimales de formation définies par la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil. Le travail d'analyse nécessaire n'en est qu'à ses débuts et requiert à la fois rigueur académique et vérification de l'authenticité des documents transmis. Il s'agit, en effet, d'un chantier important.

En conclusion, j'ajouterais que ce travail s'inscrit dans une dynamique plus large. Depuis 2017, la procédure d'équivalence a connu d'importantes réformes.

Numérisée depuis 2022, la plateforme de traitement des demandes permet l'enregistrement de tous les documents au même endroit, ainsi qu'un suivi plus personnalisé. Une révision de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juin 2016 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des titres, diplômes et certificats d'études supérieures délivrés à l'étranger est à l'étude afin d'adapter le cadre réglementaire aux nouvelles modalités de traitement et de simplification administrative. L'administration poursuit par ailleurs ses collaborations avec Actiris, le FOREM et les instances bassin enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE) pour mieux articuler reconnaissance académique et intégration professionnelle, tout en respectant la répartition des compétences avec les gouvernements fédéral et régionaux. Nous pourrions ainsi avancer et prévoir une intégration plus aisée des profils étrangers.

Du reste, je vous renvoie à la réponse que j'ai formulée lors de la réunion du 14 juillet de la présente commission, dans laquelle j'ai développé les éléments relatifs à ce dossier. Vous l'aurez compris: nous voulons certainement attirer des profils, mais nous devons nous assurer de la qualité de leur formation et de leur expérience.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir rappelé les procédures adéquates, mais il n'en reste pas moins que nous sommes dans une situation paradoxale où un hôpital, pourtant disposé à engager une personne qui a passé un entretien d'embauche et qui détient un grade de master reconnu, se retrouve dans l'incapacité de concrétiser cette volonté en raison d'un décalage entre le parcours de la candidate et la reconnaissance de ses compétences. Nos hôpitaux ont pourtant cruellement besoin de tels profils. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit donc favoriser le raccord entre la reconnaissance des compétences et l'emploi effectif. Je rappelle d'ailleurs que votre gouvernement et ses homologues des autres niveaux de pouvoir affichent clairement leur intention d'atteindre un taux d'emploi de 80 %; mes suggestions n'ont d'autre but que de vous aider à concrétiser cet ambitieux objectif.

Enfin, j'aimerais souligner l'impact économique des mesures issues des autres niveaux de pouvoir. En effet, vous avez évoqué les IBEFE, mais lorsque Mme Linnard a interrogé le ministre Jeholet à ce sujet au Parlement de Wallonie, celui-ci a annoncé leur suppression. Il semble donc que certaines structures qui jouent un rôle important dans l'analyse, dans le renforcement des compétences et dans la remise à l'emploi sont mises en difficulté par vos propres partenaires. C'est ce qui s'appelle se tirer une balle dans le pied.

3.28 Question de M. Octave Daube, intitulée «Où en est le refinancement de l'enseignement supérieur promis par le gouvernement?»

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, à la suite de votre entrée en fonction, vous avez fait la promesse de refinancer l’enseignement supérieur. Cela fait des décennies que ce dernier fonctionne avec un système d’enveloppe fermée: le budget reste le même, alors que le nombre d’étudiants ne cesse d’augmenter. Les conséquences sont visibles dans chaque université et dans chaque haute école: bâtiments et matériel en mauvais état; manque de places dans les auditoriums et les salles de travaux pratiques; manque d’encadrement, c’est-à-dire d’assistants et de professeurs, pour assurer un enseignement de qualité. À la fin, ce sont la qualité de la formation et la lutte contre l’échec qui en prennent un sacré coup.

En 2022, la Centrale générale des services publics (CGSP) de l’Université libre de Bruxelles (ULB) avait produit un rapport pour montrer qu’entre 2018 et 2022, le taux d’encadrement, c’est-à-dire le nombre d’assistants et de professeurs par étudiant, s’était effondré à l’ULB. D’après ce rapport, en seulement quatre ans, le taux d’encadrement par étudiant avait chuté de près de 20 % pour le corps scientifique et le personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé. La CGSP estimait que pour revenir au taux d’encadrement de 2018 à la rentrée 2023, l’ULB devrait embaucher sur-le-champ 257 professeurs, 92 assistants et 323 membres du personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé!

Dans son mémorandum de 2018, le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), alors présidé par Vincent Blondel, qui est désormais membre de votre parti, avait demandé de sortir de l’enveloppe fermée. Le CRef affirmait que: «À l’heure actuelle, l’enveloppe est indexée sur le coût de la vie, ce qui permet de tenir compte de l’inflation, mais aucun mécanisme ne tient compte de la croissance du nombre d’étudiants. Dans ces conditions, le CRef plaide pour qu’un mécanisme garantisse que l’allocation perçue par étudiant ne puisse descendre en-dessous du niveau de 2006». Dans le même mémorandum, le CRef plaidait également en faveur d’un relèvement du montant de l’allocation annuelle de 650 millions d’euros d’ici 2030.

Madame la Ministre-Présidente, le 29 août dernier, dans le journal «*Le Soir*», vous avez encore déclaré vouloir sortir de l’enveloppe fermée et refinancer l’enseignement supérieur. Vous ne mentionnez cependant plus que la piste du modèle du droit individuel aux études supérieures (DIES) comme source de refinancement. Si j’ai bien compris, ce modèle consiste à augmenter le montant du minerval de tous les étudiants – potentiellement jusqu’à 2 000 euros –, avant d’éventuellement rembourser certains étudiants belges. Je vous cite: «Alors oui, mais on sait que ça va être compliqué. Des groupes de travail sont en place avec, comme base de travail, le modèle DIES de Vincent Yzerbyt et Vincent Vandenberghe, professeurs à l’UCLouvain. C’est un peu le principe du sac à dos. La Fédération Wallonie-Bruxelles donnerait à chaque étudiant un certain montant qui lui permettrait de financer ses études en Fédération Wallonie-Bruxelles ou ailleurs».

Madame la Ministre-Présidente, sortir de l'enveloppe fermée fait-il toujours partie des objectifs du gouvernement? Revenir au niveau de financement par étudiant de 2006, comme l'a demandé le CRef, est-il un objectif pour un financement adapté aux besoins des étudiants et des établissements?

Connaissez-vous les taux d'encadrement par université? Comment ces taux ont-ils évolué ces 20 dernières années? Sont-ils disponibles quelque part?

À quelle hauteur estimez-vous le sous-financement actuel de l'enseignement supérieur? La demande de 2018 du CRef, à savoir atteindre 650 millions d'euros, est-elle un objectif légitime?

Où en êtes-vous dans l'avancée de votre modèle DIES? Quel montant comptez-vous réclamer aux étudiants et à quelle hauteur comptez-vous les rembourser? Pouvez-vous nous expliquer ce que vous appelez «le principe du sac à dos»? Votre modèle de refinancement sera-t-il public ou uniquement basé sur une plus grande contribution des étudiants?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, le refinancement de l'enseignement supérieur reste l'une de mes préoccupations majeures. Je l'ai annoncé dès mon entrée en fonction. J'ai créé des groupes de travail propres à chaque type d'établissement d'enseignement supérieur afin de mener la réflexion la plus large possible sur le sujet. Il faudra trouver des solutions créatives, tester de nouvelles hypothèses et agir en dehors des sentiers battus pour mettre fin au définancement de l'enseignement supérieur, et ce, dans le contexte budgétaire difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me suis déjà largement exprimée à ce propos.

Le mémorandum 2018 du CRef s'adressait au précédent gouvernement. Le CRef demandait alors un refinancement de 150 millions d'euros. Nous sommes loin du compte.

Le CRef faisait aussi part des recommandations d'un collège d'experts extérieurs, qui préconisaient un refinancement de 650 millions d'euros à l'horizon 2030. Vous me demandez si cette demande est légitime. Pensez-vous réellement que je pourrais remettre en question l'ensemble des travaux ayant démontré l'évolution négative du financement par étudiant au sein de nos universités et de nos hautes écoles? Si la massification de l'enseignement supérieur est une évolution importante pour notre société et pour le développement de ses connaissances, son impact sur le financement des établissements est indéniable.

Le taux d'encadrement est un indicateur extrêmement variable, d'un domaine d'études à l'autre, d'un cycle à l'autre, d'une forme pédagogique à l'autre et d'une université à l'autre. Contrairement à ce qu'il se passe dans les autres formes d'enseignement, le personnel des universités est directement pris en charge par l'établissement. La gestion n'en revient donc pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est pourquoi nous ne disposons pas de chiffres. Le CRef recueille des données annuelles relatives au personnel. Elles sont rapportées au nombre d'étudiants afin de calculer un taux d'encadrement. Il serait intéressant que le CRef mette ses données à disposition.

Il est évident que nous manquons de moyens pour notre enseignement supérieur. Ce qui m'importe est de travailler pour atteindre progressivement un niveau de financement plus satisfaisant. Nous entrerons bientôt en conclave budgétaire. Des mesures difficiles devront être prises pour assurer la viabilité de notre entité et pour permettre le financement de politiques nouvelles, parmi lesquelles le refinancement de l'enseignement supérieur.

La mise en œuvre du modèle DIES fait effectivement partie des pistes du gouvernement pour dégager de nouveaux moyens. Ledit modèle est très complexe. Une série de garanties doivent être prises pour nous assurer de la sécurité juridique et budgétaire d'un tel modèle. Mon cabinet poursuit actuellement une analyse juridique afin d'affiner la notion d'étudiant non résident et d'accès à la subvention d'étudiant universel. Notre objectif est de prendre toutes les précautions nécessaires afin de respecter la directive européenne relative aux droits des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres. Je suis certaine que nous ne manquerons pas d'y revenir.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, vous parlez de solutions créatives pour refinancer l'enseignement supérieur depuis des mois, mais cette formulation révèle que vous n'avez en réalité pas grand-chose à proposer. Je serais vraiment surpris d'entendre l'une de vos solutions créatives.

Il n'y a pas un milliard de façons différentes de financer l'enseignement supérieur. J'en vois trois principales.

Nous pouvons d'abord financer l'enseignement de manière publique, ce qui implique de faire des choix budgétaires. J'entends cependant qu'il n'y a pas assez d'argent en Fédération Wallonie-Bruxelles. Votre solution est de faire des coupes budgétaires. J'ai pourtant l'impression que nous pourrions demander à l'État fédéral de financer davantage les entités fédérées et de diminuer un peu les dépenses consacrées à la défense. C'est un débat que nous avons déjà eu.

Nous pouvons aussi demander plus d'argent aux étudiants, en commençant par les étudiants étrangers. Et on verra ensuite jusqu'où l'on ira.

Enfin, nous pouvons également recourir au financement par le secteur privé, mais ce dernier ne finance généralement pas pour rien. Il risque d'attendre que l'enseignement supérieur aille dans la direction du profit.

S'agissant du modèle DIES, il contourne la législation européenne, qui implique de traiter tous les étudiants de l'Union européenne de la même manière. Vous

essayez de faire payer davantage les étudiants étrangers. Vous l'avez déjà fait pour les étudiants issus de pays non membres de l'Union européenne, mais vous espérez désormais le faire pour les étudiants européens. Vous tentez ainsi de faire accepter l'idée selon laquelle l'enseignement supérieur devrait être plus cher partout, ce qui finira inévitablement par retomber sur les épaules des étudiants belges.

Je vous avoue que vos réponses ne satisfont pas le PTB, qui continuera à se battre pour le refinancement public de l'enseignement supérieur.

3.29 Question de M. Octave Daube, intitulée «Logique de privatisations des résidences étudiantes»

3.30 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Maisons des étudiants: un modèle à développer»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Octave Daube (PTB). – Très récemment, une pétition a recueilli plus de 180 signatures pour dénoncer des dysfonctionnements sérieux dans une résidence étudiante flambant neuve gérée par le géant privé Xior à Namur: alarmes se déclenchant intempestivement la nuit, infiltrations d'eau, coupures du Wi-Fi, problèmes d'hygiène ou encore punaises de lit. Les situations de ce type rappellent à quel point la domination des entreprises privées dans le secteur du logement étudiant peut conduire à une dégradation de la qualité et à des loyers élevés.

Les étudiants galèrent à trouver un kot à un prix décent. On entend de plus en plus de témoignages de jeunes qui doivent faire trois heures de route chaque jour, car ils ne peuvent pas loger près du campus et restent habiter chez leurs parents. Pour un étudiant, le fait de se loger est aujourd'hui une vraie galère. Pour s'en rendre compte, il suffit d'aller sur les groupes Facebook reprenant les annonces pour des kots étudiants; dès les mois d'avril ou de mai, toutes les annonces sont déjà prises d'assaut.

Selon l'étude «Kotkompas» de 2025, menée par Stadim et Diggitstudentlife, le prix moyen d'un kot en Belgique est aujourd'hui de 475 euros par mois hors charges, soit environ 575 euros par mois charges comprises. Cela représente presque 7 000 euros sur une année académique, juste pour avoir un toit. Selon la même étude, il faudrait encore 70 000 kots en Belgique pour répondre à la demande.

Dans ce contexte, Madame la Ministre-Présidente, je souhaite vous interroger sur les actions concrètes que votre gouvernement entend mener pour inverser cette logique de privatisation et, surtout, pour répondre aux besoins des étudiants qui doivent se loger dignement et à prix correct. Quelle est votre stratégie pour développer massivement des kots publics afin d'offrir aux étudiants des logements de

qualité, accessibles financièrement et solidaires, plutôt que de dépendre quasiment exclusivement du secteur privé qui fixe ses propres prix?

Comment comptez-vous encadrer les acteurs privés, tels que Xior, pour garantir des standards minimaux de confort et de sécurité et éviter des incidents tels que ceux survenus à Namur? Travaillez-vous avec les universités pour qu'elles se dotent d'un plan de développement des kots?

Avez-vous un cadastre de l'état des kots dans les universités? Sont-ils tous en état d'être utilisés? À l'heure actuelle, combien de kots font-ils l'objet d'une rénovation? Combien sont-ils inhabités?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, avant l'été, je vous ai interrogée sur les maisons des étudiants (MDE), ces structures, encore trop méconnues, qui offrent une solution concrète et pertinente au défi croissant des précarités étudiantes. Dans votre réponse, vous avez rappelé que douze structures existent aujourd'hui dans le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), accueillant 1 345 étudiants et étudiantes, dont 957 de l'enseignement supérieur. Vous avez également souligné que ce modèle pouvait constituer un maillon essentiel de la politique d'aide sociale aux étudiants et que vous souhaitiez examiner de plus près les critères d'admission, notamment socio-économiques, et solliciter l'avis de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS). Cette réponse m'a réjoui.

En cette rentrée, il me paraît important de revenir sur ce sujet, puisque la pression sur le logement étudiant ne fait que s'accroître. Les chiffres du terrain sont clairs: un kot en Belgique coûte désormais en moyenne près de 575 euros par mois. J'ai une pensée pour des étudiants qui débutent leurs études sans solution de logement convenable. Ce montant de 575 euros est inaccessible pour une large partie des jeunes et influence non seulement leurs conditions de vie, mais aussi parfois la possibilité même de poursuivre des études. Nous sommes toutes et tous conscients du lien entre précarité et échec.

Dans ce contexte, les MDE apparaissent comme une alternative précieuse. Selon certaines informations que j'ai recueillies, le taux de réussite des étudiants en MDE serait supérieur à la moyenne en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette donnée mérite d'être prise en compte pour encourager des investissements publics productifs. Au sein des MDE, le cadre collectif, l'encadrement éducatif, l'entraide entre étudiants, ainsi que des éléments très concrets comme l'accès à des repas équilibrés ou la mise à disposition d'espaces d'étude, contribuent à créer des conditions favorables à la réussite. Pourtant, faute de données consolidées, cette plus-value reste difficile à objectiver pleinement.

Sur le terrain, plusieurs limites sont également signalées. Tout d'abord, la demande excède l'offre. Certaines MDE pourraient accueillir plus d'étudiants, mais se heurtent à des contraintes d'investissements qu'ils ne peuvent financer que sur

fonds propres, les subsides pour l'enseignement supérieur n'étant pas équivalents à ceux existants pour l'enseignement secondaire. De plus, on observe un déséquilibre marqué: la majorité des bénéficiaires sont issus des hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA), tandis que les étudiants universitaires, orientés vers des solutions souvent privées et coûteuses, ont moins accès à ces dispositifs.

Disposez-vous désormais de chiffres consolidés sur les taux de réussite des étudiants logés dans les MDE par rapport aux autres? Sinon, pouvez-vous vous engager à les recueillir et à nous les faire parvenir?

Comment comptez-vous répondre au déséquilibre d'accès entre étudiants universitaires et non universitaires, alors même que les besoins sont criants pour l'ensemble du public étudiant?

Quelles perspectives voyez-vous pour lever les obstacles financiers à l'extension de ces structures, notamment en ce qui concerne l'accès plus limité aux subsides pour l'enseignement supérieur? Une piste serait de travailler avec les provinces.

Enfin, avez-vous pris contact avec la CoVEDAS à ce sujet? Au-delà de cet avis, quelle place concrète souhaitez-vous donner à ce modèle dans votre politique de lutte contre les précarités étudiantes et de soutien à la réussite?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Concernant le modèle des MDE, Monsieur El Hajjaji, je ne suis pas en mesure de vous fournir le taux de réussite des étudiantes et étudiants qui logent dans ces maisons par rapport aux autres, puisque les données récoltées par les commissaires et délégués du gouvernement ne contiennent pas d'information sur la situation locative des étudiantes et des étudiants. Par ailleurs, la récolte de ces données n'entre pas dans les missions confiées par décret aux commissaires et délégués. Cela nécessiterait de demander aux étudiants, lors de leur inscription, de préciser s'ils logent en kot privé ou public ou s'ils vivent avec leur famille. Il faudrait également leur demander s'ils participent aux frais et, si oui, à quelle hauteur.

Cependant, je partage aussi votre intérêt pour ces MDE qui défient toute concurrence. Ces structures pourraient être un maillon essentiel de la politique d'aide sociale destinée aux étudiants et aux étudiantes. Ce modèle fait partie de la réflexion plus large liée aux subsides sociaux et aux allocations d'études notamment.

Le groupe de travail que j'ai créé au sein de la conférence interministérielle (CIM) est l'un des outils permettant d'avoir une vue d'ensemble des aides existantes et des synergies qui peuvent être développées entre les différents niveaux de pouvoir. La demande d'avis à la CoVEDAS est en cours de finalisation. Je souhaite que cette dernière m'apporte un avis plus large sur la question du logement étudiant.

Monsieur Daube, la création de kots destinés aux étudiantes et étudiants par des organismes privés ne peut être règlementée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, des initiatives régionales ou communales existent pour garantir que les logements étudiants respectent certains critères.

En Région bruxelloise, le gouvernement a créé un label «Logement étudiant» destiné aux logements mis en location sous le régime du bail étudiant. Pour l'obtenir, les bailleurs doivent respecter un certain nombre de normes reprises dans le Code du logement. En Wallonie, les initiatives sont davantage menées à l'échelle locale. Ainsi, la ville de Charleroi a créé le label «C Mon Kot». Plusieurs établissements ont déjà une offre de logements pour leurs étudiantes et étudiants, mais certains d'entre eux nouent également des partenariats avec des entreprises privées afin de réserver des logements étudiants à des prix inférieurs à ceux du marché.

J'en veux pour preuve l'initiative de la commune d'Ixelles qui, par l'intermédiaire de l'échevine du Logement Julie de Grootte, a décidé d'imposer un quota de 15 % de logements destinés aux étudiantes et aux étudiants dans tous les futurs grands projets immobiliers dans la commune. Le loyer de ces logements ne pourra pas excéder 450 euros. Pour atteindre cet objectif de 15 %, les promoteurs pourront collaborer avec l'agence immobilière sociale étudiante (AISE) ou d'autres services d'aide aux étudiants.

La question de la précarité étudiante sera globalement discutée lors du groupe de travail au sein de la CIM. Les questions liées au logement et les initiatives pouvant être prises à d'autres niveaux de pouvoir y seront également abordées.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, j'espère que, lors de la CIM, vous élaborerez un plan sérieux pour des kots publics. Certes, certaines communes comme Ixelles prennent des initiatives, mais, dans la grande majorité des cas, les kots privés font la loi du marché et poussent les prix vers le haut.

Chaque année, les loyers augmentent. Sans une véritable offre publique pour casser cette domination du marché privé, les prix vont continuer à augmenter. Le risque est alors d'avoir un enseignement supérieur à double vitesse, avec, d'une part, les étudiants qui seront capables de se payer un kot et qui logeront à proximité de leur université ou de leur haute école et, d'autre part, ceux qui ne pourront pas se payer de kot.

Les étudiants qui habitent à Charleroi et qui doivent aller à l'Université libre de Bruxelles (ULB) sont contraints de prendre le train tous les matins et tous les soirs. Ils sont pénalisés. Ceux qui, en plus, ont un job étudiant se demandent s'il est pertinent d'aller à l'université s'ils n'ont que deux heures de cours sur la journée.

J'espère sincèrement que, dans les années à venir, il y aura plus de kots publics. Sans cela, c'est le marché privé qui continuera à fixer les prix.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je souhaite dissiper un malentendu. Je ne demande pas aux établissements d’enseignement supérieur d’interroger les étudiants sur un éventuel lien entre leur présence en MDE et leur réussite. Je pense cependant que les internats qui les accueillent pourraient, dans les dossiers d’évaluation, dans des enquêtes sur les services mis à disposition ou dans le cadre de l’accompagnement des étudiants, récolter des informations sur la réussite de ces derniers. La question n’est pas uniquement financière: les MDE visent à créer un environnement propice à l’étude, à l’entraide et à la solidarité.

Je vous rejoins quant au fait que ces projets doivent être amplifiés. L’initiative prise à Ixelles est un exemple très intéressant et il faudrait voir comment le développer cela ailleurs. Proposer un logement pour un loyer de 450 euros, au lieu de 600 euros en moyenne dans cette zone, cela fait une réelle différence.

Ainsi, je vous encourage à recueillir, par l’intermédiaire des internats de ces MDE, des informations sur le taux de réussite de ces étudiants et à les comparer au taux de réussite moyen. Sur cette base, avec une réponse favorable et positive, il vous sera possible de dégager, lors du prochain conclave budgétaire, dans les nombreux nouveaux arbitrages qui vous seront attribués, des moyens financiers pour permettre d’élargir ces MDE et d’en renforcer l’accès pour les étudiants universitaires. Le dispositif fonctionne et produit de bons résultats. Dès lors, n’attendez pas pour développer les bonnes pratiques. C’est le rôle du pouvoir politique.

3.31 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Usage de l’intelligence artificielle dans l’enseignement supérieur: opportunité ou menace pour la qualité des apprentissages?»

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre-Présidente, l’intelligence artificielle (IA) investit massivement l’enseignement supérieur. Les témoignages des étudiants sont clairs: l’IA fait l’objet d’un usage quasiment quotidien. Certains l’utilisent pour résumer des dossiers d’une quarantaine de pages en une seule, pour comprendre des articles, à des fins de traduction, pour générer des questions d’examen et s’exercer à la veille des épreuves, ou encore pour corriger et compléter les réponses.

Si l’IA constitue une aide précieuse à l’apprentissage, plusieurs risques s’en dégagent: un manque de fiabilité, des erreurs factuelles manifestes, une confusion entre un outil pédagogique et de la triche, une difficulté de détection de l’IA, une adaptation forcée des évaluations et la remise en question de l’opportunité de réaliser un mémoire.

Madame la Ministre-Présidente, disposez-vous d’un état des lieux de l’usage de l’IA par les étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des études ont-elles été réalisées? Dans l’affirmative, je serais heureuse de l’apprendre.

Comment le gouvernement accompagne-t-il les établissements et les enseignants face à ce bouleversement? Des lignes directrices communes sont-elles envisagées pour encadrer l'utilisation de l'IA dans les travaux, les examens et les mémoires? Quelles garanties sont-elles pensées pour que l'IA s'inscrive dans le développement des compétences critiques plutôt que de se substituer au travail intellectuel? Enfin, le gouvernement envisage-t-il une réforme du mémoire en vue de l'adapter à cette nouvelle réalité, tout en préservant ses objectifs initiaux pédagogiques essentiels, à savoir l'acquisition de l'autonomie, de la rigueur et de l'esprit critique?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Madame la Députée, votre question me permet d'annoncer qu'un courrier est en préparation à l'adresse de l'administrateur et du président de l'ARES pour leur demander de créer un groupe de travail avec les établissements d'enseignement supérieur en vue d'encourager la formation des enseignants à l'utilisation de l'IA et à ses limites, de définir des balises cohérentes, notamment éthiques, de l'utilisation de l'IA et de faire évoluer les pratiques pédagogiques et les compétences des étudiants.

Dans le cadre de ce groupe de travail et pour fonder ces travaux, je suggérerai à l'ARES de réaliser un état des lieux des pratiques actuelles. Il sera demandé que le groupe de travail formule des recommandations destinées au gouvernement et aux établissements. Sans présager de celles-ci, il m'apparaît à ce stade qu'il serait utile que l'ensemble des établissements partagent la même définition de l'usage de l'IA autorisée lors des activités d'apprentissage, des évaluations et dans les travaux des étudiants, avec ou sans mention de cet usage, et de l'usage interdit. Il m'apparaît également utile que les enseignants soient formés à repérer l'usage d'une IA dans un travail et qu'ils soient aidés à adapter leurs cours et évaluations à l'usage de l'IA par les étudiants.

Je suis convaincue de la pertinence de la création de ce groupe de travail, notamment parce qu'il permettra un partage de bonnes pratiques, mais je suis également consciente que les établissements ne l'ont pas attendu pour adapter leurs usages à l'émergence de l'IA. Certains ont déjà fait adopter par leurs instances des chartes relatives à l'utilisation de l'IA visant à responsabiliser les étudiants sans tomber dans des prescrits conservateurs. Vous aurez peut-être aussi noté en lisant la presse de ce week-end qu'une université a décidé de développer sa propre IA. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement du groupe de travail de l'ARES.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, je suis heureuse d'apprendre qu'un groupe de travail a été créé, même si cela aurait dû arriver plus tôt. Cette problématique n'est en effet pas récente. Maintenant que c'est en cours, nous vous demandons de garder tout cela à l'œil. Parfois, ces groupes de travail sont

créés et ensuite laissés de côté. J'espère que cela ne sera pas le cas et que vous prendrez ce sujet à bras le corps.

Des chartes existent déjà dans certains établissements qui ont bien avancé, mais la difficulté réside bien là: la différence des prises en compte. Certains sont devant et d'autres sont toujours à la traîne. Il convient d'harmoniser tout cela.

Un vrai changement de paradigme s'impose. Nous pouvons diaboliser l'IA et en avoir peur, mais elle est bel et bien présente dans la société d'aujourd'hui. Il convient que nous prenions nos responsabilités, que nous ne laissions personne derrière dans l'usage de cette technologie et que nous entreprenions les actions nécessaires pour éduquer et sensibiliser à l'IA. Tout le monde doit apprendre à s'en servir, y compris le corps enseignant. L'enseignement supérieur doit être accompagné pour orienter les apprentissages sur la construction de l'esprit critique face à l'usage de cette nouvelle technologie. J'insiste sur le terme «technologie», car l'humain demeure important: il doit diriger l'utilisation de l'IA.

Je questionnerai également Mme Glatigny pour insister sur l'inclusivité et l'urgence d'inclure l'usage de l'IA dans les apprentissages dès l'adolescence.

3.32 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Évaluation de la mesure du gouvernement en matière d'accueil des étudiants internationaux»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, alors que plusieurs gouvernements à travers le monde, les États-Unis en tête, mènent une véritable offensive contre le système académique et la mobilité internationale, il est essentiel de rappeler que le nombre d'inscriptions d'étudiantes et d'étudiants internationaux est un indicateur clé de l'attractivité et de l'ouverture de notre enseignement supérieur. Or la mesure prévue dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC), l'augmentation des frais complémentaires au minerval pour les étudiantes et les étudiants non européens, s'inscrit à contre-courant de cette logique d'ouverture et risque, à terme, de fragiliser notre rayonnement académique international. Si une liste de pays exemptés de ce supplément est effectivement maintenue, celle-ci demeure très lacunaire.

Je vous avais déjà interrogée sur ce sujet le 20 janvier dernier. À l'époque, vous aviez indiqué attendre les chiffres consolidés de l'année académique 2024-2025, transmis le 15 juin 2025 par les commissaires et les délégués du gouvernement auprès des établissements. Ce délai est à présent largement dépassé. Il est donc légitime de se demander si cette mesure a déjà un impact concret sur le nombre de dossiers introduits et d'inscriptions effectives.

De quelles données actualisées sur l'évolution des inscriptions d'étudiantes et d'étudiants internationaux non européens dans nos établissements en Fédération Wallonie-Bruxelles disposez-vous? Le gouvernement a-t-il évalué le risque d'un effet dissuasif de la hausse annoncée des droits d'inscription, tant sur

l'attractivité académique que sur la diversité sociale et culturelle de nos campus? Enfin, quels retours avez-vous de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), depuis la modification intervenue en décembre 2024 dans l'étendue de ses prérogatives sur la liste d'exemption? Il nous semble crucial de disposer, dans ce domaine comme dans d'autres, de données objectivées et d'un calendrier clair, afin que les étudiantes et les étudiants, comme les institutions, puissent mesurer dès à présent les conséquences réelles de cette réforme sur l'internationalisation de notre enseignement supérieur.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, une fois n'est pas coutume, vous apprécierez sans doute ma réponse. Comme je vous l'ai déjà affirmé plusieurs fois, j'ai la conviction que la mesure visant à instaurer une contribution plus adaptée aux coûts réels des études pour les étudiants internationaux n'impactera pas notre politique d'accueil des étudiants. Mon cabinet a sollicité les commissaires et délégués auprès des établissements d'enseignement supérieur pour obtenir une série de données relatives à l'année académique 2025-2026 et mesurer l'impact de cette mesure. Fin août, j'ai reçu les premières tendances du nombre d'étudiants ayant introduit une demande d'admission. Si cette dernière ne garantit pas l'inscription effective de l'étudiant, elle est un indicateur de l'attractivité de notre enseignement supérieur. À cette date, la plupart des établissements – mais pas tous – ont clôturé le processus spécifique d'admission des étudiants internationaux.

Pas moins de 16 488 demandes d'admission d'étudiants internationaux m'ont été rapportées fin août. Les universités constatent une baisse des demandes de l'ordre de 1 % par rapport à l'année dernière. À l'heure de délivrer ces chiffres, 40 % des hautes écoles et 30 % des écoles supérieures des arts (ESA) n'avaient pas encore clôturé les admissions pour ce profil d'étudiants. Par ailleurs, certaines d'entre elles n'ont pas encore transmis leurs données aux commissaires et délégués auprès des établissements d'enseignement supérieur. Il m'est donc difficile d'arrêter une tendance pour ces deux types d'établissement. Toutefois, à la lumière de ces éléments, il est indéniable que notre enseignement supérieur n'a pas fait montre de l'inaccessibilité, de la fermeture et du repli sur soi que vous annonciez depuis des mois.

Le nombre de demandes d'admission est une tendance qui dépend certainement d'une multitude d'autres facteurs que ceux liés à la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, ce qui m'importe est le nombre d'inscriptions effectives acceptées par les établissements pour les étudiants qui remplissent les critères d'accès en vigueur. En 2024-2025, 7 749 étudiants issus de pays hors de l'Union européenne et non assimilés ont été effectivement inscrits dans nos universités, hautes écoles et ESA. Parmi ces 7 749 étudiants, 3 064 étaient redevables du droit d'inscription spécifique ou du droit majoré. En 2023-2024, 2 881 étudiants étaient redevables de ces droits. Nous constatons donc qu'il existe

de fortes variations d'une année à l'autre. Pour rappel, nous parlons ici des étudiants non assimilés et issus d'un pays situé hors de l'Union européenne.

En 2024-2025, à côté de ces étudiants, 6 701 étudiants ressortissants d'un pays situé hors de l'Union européenne ont répondu à une des conditions d'assimilation. Comme je vous l'indiquais, nous avons défini différents points d'étape au cours de cette année académique afin de mesurer le nombre effectif d'inscriptions ainsi que l'implication effective de ces étudiants dans leur cursus. Je resterai attentive à ces résultats afin de piloter adéquatement notre politique publique.

Enfin, vous m'interrogez sur les retours de l'ARES. Je vous informe qu'outre le courrier du 18 février relatif à la liste des pays dont les ressortissants sont exemptés, je ne dispose pas d'autres retours de sa part à ce sujet.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous nous donnez une situation à l'instant t, sachant qu'aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de mesurer les effets réels de ces mesures. Cependant, nous essayons de dégager des tendances. Vous parlez d'une réduction de 1 % de demandes émanant d'étudiants étrangers. Cette baisse peut paraître faible, j'en conviens, et vous-même êtes en attente de chiffres plus précis. Si j'ai bien compris, sur 6 749 étudiants, 3 064 d'entre eux paient des droits majorés. Je pense à la manière dont la vie de ces étudiants a basculé. Jusqu'ici, ils payaient les mêmes droits que les autres étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et subitement, selon la réponse que vous nous avez donnée aujourd'hui, ils doivent déboursier jusqu'à 4 000 euros.

Je reste convaincu que cette mesure peut être un frein à la venue d'étudiants étrangers. Il n'y a pas de lien à établir entre la qualité de notre enseignement et le coût de l'inscription. Nous pouvons relever le défi d'offrir un enseignement de qualité à un coût abordable. C'est aussi une manière de porter ce message au monde entier: «Venez étudier en Belgique, venez vous y établir si besoin». Si ces montants ne sont pas perçus par des droits d'inscription, ils seront peut-être payés à l'avenir par la coopération au développement.

L'enseignement n'est pas qu'un coût, c'est également un investissement, tout comme le fait de permettre à des étudiants du monde entier de venir se former en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mon souhait est de pouvoir garder, pour notre enseignement supérieur, une tradition d'ouverture, d'inclusion, à un coût démocratique.

3.33 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Éventuelle modification des rythmes académiques»

M. Guillaume Soupart (MR). – En ce jour de rentrée académique, rappelons que la question relative à l'évolution des rythmes académiques est soulevée depuis plusieurs années en raison de la modification des rythmes scolaires apportée dans l'enseignement obligatoire. Forcément, pour le moment, cela crée un décalage.

En tant qu'anciens étudiants et étudiantes, nous avons nous-mêmes vécu les difficultés liées à ce rythme. Ainsi, l'année universitaire commence très tard. La Toussaint représente une période tampon durant laquelle les étudiants ont quand même partiellement cours et doivent être présents sur le campus. Ensuite vient le blocus du mois de décembre, pendant la période des fêtes de fin d'année. Devoir étudier entre les repas de famille fait certes partie des rituels étudiants, mais cela crée un cadre qui n'est pas idéal pour étudier. L'année universitaire se poursuit avec le mois de janvier, rempli d'examens, puis avec une courte semaine blanche. Pour finir, les étudiants préparent leurs examens qui ont lieu aux mois de mai et juin, puis leur éventuelle seconde session qui a, quant à elle, lieu au mois d'août. Ce calendrier n'est pas optimal. La période entre la fin des examens et la deuxième session est très longue. Cela montre qu'on ne conçoit pas l'année universitaire comme une année où le but est que les étudiants réussissent, mais bien comme une année leur permettant d'étaler leurs examens, voire de les passer en deuxième session.

Madame la Ministre-Présidente, la Déclaration de politique communautaire (DPC) soutient une réflexion à ce sujet, lancée par votre prédécesseure. À ce titre, des discussions et réflexions sont menées au sein du groupe de travail de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Dès lors, pourriez-vous dresser un état des lieux des réflexions de ce groupe de travail? Quels commentaires pouvez-vous faire à ce propos? Une première date se dégage-t-elle? Par ailleurs, certaines directions d'établissements sont favorables à une évolution libre des rythmes académiques.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je vous remercie, Monsieur le Député, pour cette question qui revient sur l'engagement clair pris par le gouvernement de faire évoluer les rythmes académiques dans l'enseignement supérieur. La méthodologie que j'ai choisie pour aborder ce dossier vise à aborder la réflexion autour des rythmes en parallèle de celle sur le parcours étudiant. Ces deux réflexions sont, à mon sens, intrinsèquement liées. Ainsi, c'est dans le cadre des travaux autour du décret relatif au parcours étudiant que j'entends avancer afin de construire un rythme cohérent et adapté à l'enseignement supérieur.

Déterminer des rythmes académiques ne signifie pas uniquement déterminer des périodes de congés ou des périodes d'examens. C'est aussi, principalement, insuffler une vision des rythmes d'apprentissage et potentiellement affecter des dispositifs pédagogiques en œuvre actuellement. Les nouveaux rythmes devront aussi tenir compte de l'importance de la recherche pour dégager des périodes qui y seront consacrées. Tout cela nécessite sérénité et implication des acteurs.

La semaine dernière, une journée pédagogique consacrée aux rythmes et rassemblant des responsables pédagogiques d'universités, de hautes écoles et d'écoles

supérieures des arts (ESA) s'est justement tenue à Louvain-la-Neuve. Ce genre d'initiative éclairée contribue à une réflexion constructive organisée directement par les personnes aux prises avec la conception de l'alignement pédagogique des programmes.

Outre ces réflexions en profondeur, il m'est également revenu – de la part des établissements comme de la part des syndicats – que l'actuel régime de congés des membres du personnel enseignant et directeurs des hautes écoles et ESA posait problème. Dans l'attente de l'aboutissement des travaux sur ces rythmes, des ajustements techniques seront prochainement proposés, par voie réglementaire.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre suivi du dossier. Il en va d'un engagement fort du gouvernement qui est très attendu par les étudiants de l'enseignement supérieur. Encore une fois, à l'heure actuelle, les rythmes scolaires en vigueur ne sont pas optimaux.

3.34 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Promotion Rima Hassan: quelle responsabilité de l'Université libre de Bruxelles (ULB)?»

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre-Présidente, au printemps 2024, au moment de l'occupation propalestinienne d'un bâtiment de l'Université libre de Bruxelles (ULB), un étudiant juif, président de l'Union des étudiants juifs de Belgique (UEJB), a été physiquement agressé. Rappelons que cette occupation a ouvert ses portes à des figures de l'organisation Samidoun, qui est proche d'organisations terroristes visant l'abolition d'Israël par la violence. Au mois de novembre 2024, je vous ai interpellée au sujet des propos antisémites de la fameuse «université populaire de Bruxelles», qui avait écrit sur les réseaux sociaux, à la suite des violences survenues à Amsterdam après un match de football entre l'Ajax Amsterdam et le Maccabi Tel-Aviv: «Pas de sionistes dans nos quartiers, pas de quartier pour les sionistes!».

Le 3 septembre, le *European Jewish Congress* (EJC) a organisé au Parlement européen une conférence intitulée «*Back to school! Same for antisemitism?*», consacrée au climat de peur et d'exclusion dans les universités européennes. Cette conférence s'appuyait sur un rapport auquel a notamment contribué l'Union européenne des étudiants juifs (EUJS, *European Union of Jewish Students*), lequel met en lumière la progression de l'antisémitisme sur les campus depuis les attaques terroristes du 7 octobre. Dix pays, dont la Belgique, y font l'objet d'une analyse particulière. Ainsi, sept pages de ce rapport concernent les nombreux incidents perpétrés notamment à l'ULB: occupation du campus, violences physiques, manifestations, dégradations ou encore actes de vandalisme et graffitis.

Le professeur Joël Kotek, chargé de cours à l'ULB, a pris la parole lors de la conférence au Parlement européen pour évoquer «l'antisémitisme ambiant» qui règne sur le campus bruxellois. Tous les intervenants présents ont insisté sur la

nécessité, pour les étudiants juifs, d'être soutenus par leur université. La liberté d'expression et le libre examen ne sauraient légitimer l'inacceptable. Je paraphraserai Katharina von Schnurbein, coordinatrice de la lutte contre l'antisémitisme à la Commission européenne, qui a affirmé que l'éducation est un droit fondamental et que les autorités académiques ont la responsabilité de s'assurer que tous les étudiants puissent pleinement jouir de ce droit.

Par ailleurs, depuis 2018, l'ULB a instauré une tradition permettant à chaque promotion de se choisir un nom. Simone Veil, Aretha Franklin ou encore Robert Badinter ont ainsi été honorés par le passé. Cette année, la promotion de la Faculté de droit et de criminologie a choisi de se nommer «Promotion Rima Hassan». Cette décision est évidemment loin d'avoir apaisé le climat sur le campus. En effet, cette personnalité très controversée est connue non pas pour un parcours exemplaire, mais pour ses propos polémiques sur Gaza. Cette décision a été entérinée par les autorités de l'ULB à la fin du mois d'août. Rappelons que cette députée européenne, membre de La France insoumise, a déclaré, à la suite des attaques terroristes du 7 octobre, que «le Hamas a une action légitime du point de vue du droit international». Quatre plaintes pour apologie du terrorisme pèsent actuellement sur elle et le Parlement européen a été saisi d'une demande de levée de son immunité.

Sachez que du côté du MR, nous considérons cette décision comme inacceptable. Ce choix n'est pas que l'expression de l'empathie avec la population prise au piège par la guerre à Gaza; elle valorise une personnalité qui légitime le terrorisme du Hamas. C'est un choix lourd de sens, eu égard au climat de résurgence de l'antisémitisme.

Madame la Ministre-Présidente, quel est votre sentiment quant à la nomination d'une telle personnalité comme effigie d'une faculté au sein d'une de nos plus grandes universités? Comment fonctionne le processus de vote lié à la nomination de la promotion de la Faculté de droit et de criminologie? Qui établit la liste des noms présélectionnés? Le vote est-il organisé en présentiel ou en distanciel? À quel niveau les autorités universitaires peuvent-elles intervenir?

Que prévoit la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire face à la montée des propos et actes antisémites et pour soutenir la sécurité de tous les étudiants sur le campus bruxellois? Le gouvernement compte-t-il renforcer les moyens de formation et de sensibilisation des enseignants et des étudiants face aux discours haineux et à l'idéologisation des campus? La Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle travailler avec le Parlement européen et avec d'autres institutions pour harmoniser leur réponse à l'antisémitisme universitaire au niveau international?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, vous m'avez déjà interpellée à deux reprises, en novembre 2024 et en février 2025, à propos de la montée de l'antisémitisme

sur les campus, particulièrement à l'ULB. Comme je l'ai indiqué précédemment, tout acte d'antisémitisme, de racisme ou de haine est intolérable et constitue un délit. Dans le cadre de mes fonctions, je me suis d'ailleurs saisie du dossier que vous avez évoqué. L'UEJB a été reçue à mon cabinet à deux reprises: mon chef de cabinet adjoint a accueilli ses représentants le 23 avril et je me suis moi-même entretenue avec eux le 15 mai. Ces échanges ont permis d'entendre directement leurs témoignages et de constater la gravité de certains faits. Je tiens à rappeler ma solidarité avec les étudiants qui se sentent menacés et ma volonté de renforcer la protection de tous et toutes sur les campus.

Quant à la décision de baptiser la promotion 2025 de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB «Rima Hassan», il est important de rappeler le cadre dans lequel ce choix a été opéré. Depuis 2018, cette faculté a effectivement instauré une tradition qui permet aux étudiants et étudiantes en fin de cycle de choisir un nom symbolique pour leur promotion. Cette initiative récente, inspirée des pays anglo-saxons et de la France, n'a toutefois aucun impact sur les documents officiels ni sur les diplômes délivrés.

Le processus permettant le choix du nom est encadré par un vote électronique en deux tours, réservé aux seuls étudiants diplômables, tout en garantissant leur anonymat. Dans un premier temps, les étudiants peuvent proposer librement un nom. Ensuite, les quatre suggestions les plus citées sont soumises à un second tour. La faculté n'intervient pas dans le choix des noms; son intervention se limite à assurer l'organisation technique du vote pour garantir un scrutin démocratique et sécurisé. Le conseil facultaire, de son côté, prend acte du résultat. Il ne s'agit donc pas d'un choix institutionnel ou facultaire, mais bien de l'expression des étudiantes et des étudiants. Cette année, le vote a désigné Mme Rima Hassan, arrivée en tête au second tour. Ensuite, le 28 août, le conseil facultaire, composé de représentants des corps académique, scientifique et étudiant, a pris acte des résultats et a décidé de respecter la volonté exprimée par les étudiantes et les étudiants.

Ce choix relève entièrement de la liberté organisationnelle et institutionnelle de la Faculté, dont le doyen a rappelé que cette décision appartenait aux étudiants et traduisait leur volonté de s'engager face au drame qui se déroule au Proche-Orient. Il ne revient pas aux pouvoirs publics d'intervenir dans de telles décisions, même lorsqu'elles suscitent des débats. En revanche, il appartient aux établissements d'en garantir le sens, la portée et la cohérence avec les valeurs qu'ils défendent. Dans la foulée, le conseil facultaire a d'ailleurs annoncé qu'il mettrait en place, l'année prochaine, des lignes directrices et un règlement pour encadrer davantage cette dynamique. À titre personnel, je ne suis pas d'accord avec le choix qui a été fait.

Concernant les tensions sur certains campus, les établissements ont la responsabilité de protéger leurs étudiants et étudiantes. Ils doivent aussi veiller à ce que

le pluralisme, le libre examen et la liberté d'expression ne soient pas utilisés comme prétextes pour banaliser ou tolérer des propos haineux. En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, ma responsabilité est d'être à l'écoute et de prendre des mesures adaptées contribuant à ce même objectif de protection de la communauté étudiante et académique.

C'est dans cette optique que le gouvernement prépare un projet de décret visant la protection des étudiants, lequel définira plus clairement les situations de harcèlement, de discrimination et de violence. Ce texte instaurera des mécanismes indépendants de signalement et de traitement des plaintes afin de garantir un accompagnement psychologique et juridique adapté et de rendre les procédures disciplinaires plus lisibles et plus efficaces. Dans ce cadre, nous accorderons une attention particulière au renforcement des dispositifs légaux et institutionnels garantissant un climat académique respectueux, inclusif et serein qui favorise un meilleur vivre-ensemble. En parallèle, mon équipe travaille avec des acteurs spécialisés comme Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, et l'Institut Jonathas. Nous entretenons également un dialogue constant avec les rectorats, les responsables académiques et les représentants étudiants sur ces questions.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Depuis l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 et la guerre tragique à Gaza, nous vivons une époque de forte résurgence de l'antisémitisme. Ce phénomène s'observe partout, y compris en Belgique, notamment à l'ULB. Aujourd'hui, des personnes qui n'ont rien à voir avec la politique du gouvernement israélien ont peur. Des mamans affirment qu'elles ont peur d'inscrire leurs adolescents à l'ULB. Or, nos universités doivent garantir un accès égal et sécurisé à tous les étudiants du campus. Aucun membre du MR n'a accusé l'ULB d'antisémitisme, mais il y règne tout de même un certain climat dont témoignent certains propos et actes recensés. Face à cela, nous devons faire entendre clairement notre désaccord.

Je prends acte de vos réponses, Madame la Ministre-Présidente, et je note avec satisfaction votre rencontre avec l'UEJB, votre rejet de l'antisémitisme, vos initiatives générales et votre désapprobation du nom choisi par les étudiants de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Cependant, les responsabilités que nous exerçons, que ce soit en tant que responsable politique ou en tant qu'autorité académique, font que nos mots ont du poids et que nos indignations publiques peuvent avoir un impact.

Vous avez notamment rappelé des éléments factuels tels que la responsabilité, la liberté et l'organisation interne de l'ULB, en soulignant que la rectrice se réfère au processus démocratique interne des étudiants. Toutefois, je ne peux que répéter que ce n'est pas suffisant pour faire face aux amalgames et au climat de peur qui gagne nos campus. Au-delà de notions telles que la correction d'un processus électoral interne ou même le libre examen, la lutte contre l'antisémitisme et

contre le racisme constituent des valeurs cardinales supérieures qui méritent que nous nous dressions collectivement pour nous opposer aux dérives.

3.35 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Reconversion des bâtiments scolaires et les modalités de remboursement des subsides»

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre-Présidente, de nombreux investissements ont été consentis dans les bâtiments scolaires afin d’en améliorer la salubrité, le confort et la performance énergétique. C’est particulièrement vrai dans le réseau de l’enseignement officiel subventionné.

La diminution de la natalité a mené à une diminution du nombre d’élèves dans les écoles de certaines communes. Des implantations ont fermé leurs portes, en particulier en milieu rural. Les autorités locales se voient désormais contraintes de reconvertir d’anciens bâtiments scolaires, voire de les vendre. Or, dans la majorité des cas, ces infrastructures ont bénéficié d’investissements subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pourriez-vous rappeler succinctement le cadre et la méthodologie que doivent respecter les communes confrontées à la reconversion ou à la vente de bâtiments scolaires ayant été en partie subventionnés? Lorsque les amortissements ne sont pas totalement liquidés au moment de la reconversion ou de la vente, quelles sont les modalités concrètes de remboursement qui s’appliquent? Des exceptions sont-elles prévues par la réglementation? Enfin, en cas de réaffectation d’un bâtiment scolaire à d’autres missions de service public – par exemple, une bibliothèque, une crèche ou une maison de village –, existe-t-il des marges de flexibilité permettant d’éviter un remboursement, notamment via un transfert de droit réel au bénéfice d’un opérateur public?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, les programmes de subvention des bâtiments scolaires, qu’ils soient anciens ou actuels, tels que le programme des travaux de première nécessité, le programme d’urgence, le programme prioritaire de travaux (PPT), le Fonds des bâtiments scolaires de l’enseignement officiel subventionné (FBSEOS), le Centre régional d’aide aux communes (CRAC), le plan d’investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires, le Plan pour la reprise et la résilience (PRR) ou le programme de création de place, ont tous leurs spécificités, que je n’exposerai pas ici. Je n’en partagerai que les principes généraux.

En substance, la procédure en matière de reconversion d’un bâtiment scolaire se traduit par l’obligation pour le pouvoir organisateur d’informer le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) si le bâtiment a bénéficié de subventions et est touché par une perte d’affectation scolaire de ses locaux. Le pouvoir organisateur doit également préciser les motifs de la fermeture du

bâtiment. Par ailleurs, l'Administration générale de l'enseignement (AGE) doit également informer la Direction générale des infrastructures (DGI) des fermetures d'école.

Ces dernières années, le nombre de cas s'est avéré très limité. Les textes encadrant les subventions partent du principe de remboursement, mais ils diffèrent quant à la durée d'amortissement estimée. En cas de récupération, le calcul s'effectue selon une règle de trois dont les variables sont le temps écoulé et la surface désaffectée.

Les mécanismes de récupération des subventions dans l'hypothèse d'une perte de destination scolaire sont établis dans les textes régissant les mécanismes de subvention et précisés dans les arrêtés de subventions. Certains arrêtés des décomptes finaux adressés au pouvoir organisateur prévoient l'éventualité d'un non-recouvrement de la subvention lorsque les locaux ont perdu leur destination scolaire à la suite de circonstances indépendantes de la volonté du pouvoir organisateur.

En cas d'aliénation du bien pour maintenir prioritairement une affectation scolaire au bâtiment aliéné, le pouvoir organisateur, quel que soit le réseau auquel il appartient, ou la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) concernée, peut acquérir ledit bâtiment, soit à la valeur fixée par les parties, par préemption au prix offert par un tiers acquéreur, soit au maximum à la valeur fixée par le comité d'acquisition ou par le receveur d'enregistrement. Si aucun pouvoir organisateur ou SPABS ne s'est porté acquéreur du bâtiment dans les trois mois, le propriétaire peut le céder au plus offrant.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse traduit une certaine complexité en fonction des cas de figure.

Comme vous l'avez dit, les cas sont heureusement très peu nombreux. J'imagine bien qu'en fonction des circonstances, tant l'administration que les pouvoirs organisateurs ont à cœur de trouver les solutions les plus idoines pour éviter que les bâtiments concernés restent à l'abandon et pour permettre leur réaffectation.

3.36 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Cantines scolaires»

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre-Présidente, un rapport récent de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) indique que près de 30 % des cantines scolaires contrôlées posent problème et font l'objet d'un rapport défavorable. Fort heureusement, les écoles concernées ont reçu des avertissements qui n'ont pas été assortis d'amendes, avec la volonté d'améliorer une série de points, sans jamais d'éléments de nature à menacer la santé des enfants.

Parmi les motifs de non-conformité, les plus courants ont trait à l'aménagement des bâtiments scolaires, que cela soit l'absence de robinets sans contact, l'insuffisance de lavabos, de moyens de lavage, le manque d'espaces de stockage ou encore des plans de travail inadaptés. Ce rapport témoigne d'une part du fait qu'il existe

un suivi pour la sécurité alimentaire de nos enfants. Il souligne d'autre part que les équipements doivent être parfaitement adaptés, de la même manière que l'entretien est évidemment une condition *sine qua non* pour maintenir des conditions sanitaires optimales.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous été informée dudit rapport? Avez-vous des éléments plus détaillés sur la situation des cantines scolaires?

Par ailleurs, comment cette problématique est-elle intégrée dans les différents outils de subventionnement des travaux dans les écoles? À la suite de la crise de la Covid-19, durant la législature précédente, nous avons notamment voté des moyens considérables – j'ai en tête 20 millions d'euros –, notamment pour les sanitaires dans les écoles. Ce serait peut-être l'occasion de faire le point sur la politique qui a été menée.

Enfin, un accompagnement des pouvoirs organisateurs est-il prévu dans les étapes clés du projet, et plus singulièrement en ce qui concerne le respect des normes d'infrastructures liées à la restauration collective?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – En ce qui concerne les repas dans les écoles, il est important d'avoir à l'esprit que le contexte peut être très différent en fonction de la nature et des fonctionnalités des cantines scolaires. Il peut s'agir de cantines qui préparent les repas scolaires en leur sein et les servent, de cantines qui effectuent de la réchauffe des repas et des services, de cantines qui effectuent uniquement le service de repas livrés chauds par un organisme traiteur interne ou non au pouvoir organisateur, ou de cantines qui n'offrent aucun repas ni boisson et qui sont uniquement constituées d'un réfectoire. De ce fait, les normes de l'AFSCA à remplir par les écoles peuvent être très différentes.

Par ailleurs, il est courant que certaines remarques de l'AFSCA ne relèvent pas de l'infrastructure réelle, mais portent sur la qualité nutritionnelle, l'offre de produits locaux, de saison et biologiques, et le bien-être du personnel. Cela étant, la question des cantines a toujours été une préoccupation du service général des infrastructures scolaires subventionnées. Cette problématique est d'ailleurs plus vaste que la question de la sécurité alimentaire, car bien manger, ce n'est pas uniquement manger équilibré et sain, c'est également manger dans des conditions de bruit, de lumière et d'espace adéquates.

L'enquête menée dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires révèle que 57 % des répondants disposent d'une cuisine dans leur établissement scolaire et que 18,9 % ont été jugées en inadéquation aux besoins. Plus spécifiquement, les répondants ont indiqué dans 14,9 % des cas qu'il n'y a pas assez de locaux de restauration sur l'implantation, dans 49,8 % des cas que le local est trop petit, dans 12,7 % des cas que le nombre d'élèves qui utilisent le local est trop élevé et,

enfin, dans 5,5 % des cas, que le local n'est pas adapté au projet pédagogique. Les programmes de subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont toujours permis aux pouvoirs organisateurs de procéder à l'aménagement, la création, la rénovation de réfectoires, y compris de l'espace cuisine. L'absence de réfectoire constituait d'ailleurs un critère d'éligibilité au programme prioritaire des travaux.

Dans le cadre du programme d'investissements exceptionnels et de la réforme des fonds des bâtiments scolaires, une attention est maintenue concernant les cantines scolaires puisqu'un principe d'insuffisance des surfaces est valorisable. Les normes physiques et financières permettent aux pouvoirs organisateurs de valoriser le premier équipement lors de travaux dans leurs cantines. Concrètement, la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne donc les équipements de base requis dans les cantines scolaires. À l'instar d'autres thématiques particulières liées aux bâtiments scolaires, le service général des infrastructures scolaires reste disponible pour apporter un soutien et une expertise aux pouvoirs organisateurs et aux autres auteurs de projets qui le souhaitent. Lors de ses interventions, le service ne manque jamais de rappeler les grands principes des besoins dans les cantines en fonction du type et de la taille de la cantine – par exemple, les points d'eau, les circuits propres, les salles, etc. – et de rappeler la nécessité pour des cuisines de préparation de faire appel à des bureaux spécialisés tout en impliquant le chef de service.

M. Yves Evrard (MR). – Il y a effectivement des contextes différents d'un établissement à l'autre. La situation évolue également dans le temps. Plus les pouvoirs organisateurs sont informés sur les contraintes existantes, plus nous irons dans la bonne direction, même s'il est souhaitable que l'AFSCA puisse de temps à autre tirer la sonnette d'alarme pour ce sujet éminemment important pour le bien-être et la santé de nos enfants.

3.37 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Impact sur le budget de la fin de la statutarisation dans la fonction publique et l'enseignement»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, au mois d'avril dernier, vous avez indiqué que les travaux d'évaluation budgétaire relatifs à la fin de la statutarisation – tant dans l'enseignement que dans la fonction publique – étaient toujours en cours et qu'aucune estimation fiable ne pouvait encore être communiquée.

Or, pour ce qui est de la fonction publique, il avait été annoncé que ces travaux devaient aboutir pour le 30 juin dernier. Cependant, lors des travaux budgétaires de juillet dernier, cette estimation n'était pas encore disponible. Pour ce qui est de l'enseignement, les groupes de travail ont entamé leurs réflexions il y a quelques mois et devaient organiser des réunions de jusqu'au mois de septembre.

Dès lors, le gouvernement dispose-t-il aujourd'hui d'une estimation globale ou d'une première fourchette indicative des coûts liés à la fin de la statutarisation dans la fonction publique et de la nomination dans l'enseignement? Pourriez-vous préciser les hypothèses de calcul retenues d'une part pour la fonction publique et, d'autre part, pour l'enseignement?

Au mois d'avril dernier, vous nous avez indiqué que les mesures du gouvernement Arizona auraient un impact sur les estimations dans les projections réalisées par votre gouvernement. Pourriez-vous nous en dire plus sur ces impacts, maintenant que les modalités des réformes fédérales se précisent? Enfin, qu'en est-il des engagements figurant dans la DPC relatifs à des revalorisations salariales ou à la création d'un deuxième pilier de pension?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Il conviendrait de se tourner vers les cabinets de la ministre de la Fonction publique et de la ministre de l'Enseignement pour obtenir des estimations plus précises sur les coûts engendrés par la fin de la statutarisation. Toutefois, en tant que ministre chargée du budget, je peux d'ores et déjà vous apporter certains éléments de réponse.

Pour le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des travaux ont été réalisés afin d'évaluer un éventuel surcoût du remplacement des agents statutaires par du personnel contractuel. Cette évaluation se base sur la population des agents statutaires arrêtée au 31 décembre 2024. L'année de pension légale des dits agents a été estimée en tenant compte de leur date de naissance ainsi que des réalités actuelles en matière d'admission à la pension. Pour mémoire, actuellement, l'âge de départ à la pension est de 66 ans pour les agents nés jusqu'au 31 décembre 1963. À partir de 2030, l'âge légal de départ à la pension sera de 67 ans pour les agents nés après le 31 décembre 2023.

En conséquence, les départs se répartissent de l'année 2025 à l'année 2068. La progression barémique a ensuite été intégrée et il a été tenu compte du fait que le budget des dépenses pour le personnel statutaire est concerné par un taux de 11,15 % de cotisation patronale, mais qu'un taux supplémentaire de cotisation de responsabilisation de pension est calculé par ailleurs et imputé négativement dans le montant des recettes perçues par l'État fédéral. Le budget des dépenses pour le personnel contractuel est quant à lui touché par un taux de cotisation patronale de 30,64 %.

Les travaux se poursuivent d'une part pour intégrer les dernières statutarisations autorisées par le gouvernement effectives depuis le 1^{er} juillet 2025 et, d'autre part, pour préciser l'impact des décisions de l'accord du gouvernement fédéral à mesure des clarifications qu'apporteront les textes fédéraux sur les modalités d'application concrètes envisagées par celui-ci. Il ne vous aura certainement pas échappé que la portée de ces mesures dépend essentiellement des négociations

encore en cours. Compte tenu de ces éléments, je ne suis pas en mesure de vous fournir à ce jour une fourchette indicative des coûts liés à la fin de la statutarisation dans la fonction publique.

Concernant le secteur de l'enseignement, dans le cadre des travaux de confection du contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE), les calculs évaluant le coût budgétaire et l'impact sur la masse salariale des personnels de l'enseignement ont été, jusqu'à présent, confiés directement par le cabinet au Centre de recherche en économie régionale et politique économique (CERPE). Ces estimations portent notamment sur les différences de cotisation sociale. Selon les calculs du CERPE, le taux de cotisation patronale d'un CDIE – assimilable à celui d'un membre du personnel temporaire actuel –, s'élèverait à 23,62 %, contre 5,26 % pour un engagement définitif.

Néanmoins, plusieurs éléments doivent encore faire l'objet de confirmation et d'arbitrage et les estimations sont donc susceptibles d'être revues à la baisse ou à la hausse: la forme juridique précise que prendra le CDIE; l'attribution d'avantages sociaux équivalents à ceux d'un membre du personnel définitif à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles; la création par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un deuxième pilier de pension; une éventuelle modification de la contribution pour responsabilisation de pension par l'État fédéral; la durée et l'ampleur de la phase transitoire pour les membres du personnel avant leur basculement dans le nouveau système. Il est donc trop tôt pour identifier l'impact budgétaire de la mise en œuvre du CDIE. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que l'essentiel de ce coût prendrait la forme d'un transfert budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles au profit de l'État fédéral et de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). L'opération serait donc neutre pour l'ensemble de la Belgique. À ce titre, une discussion avec l'État fédéral devrait accompagner une telle réforme.

M. Vincent Crampont (PS). – Nous parlons ici de mesures structurelles majeures qui auront un impact profond sur les équilibres budgétaires à moyen et à long termes. Et pourtant, aucune estimation consolidée ne nous a été communiquée. Vous imaginez bien, Madame la Ministre-Présidente, que nous ne laisserons pas passer des réformes de cette ampleur sans qu'un débat démocratique ne soit organisé préalablement au Parlement. Nous savons qu'il s'agit d'une mesure purement idéologique qui est coûteuse, affaiblit l'emploi public et affaiblit l'attractivité des métiers. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour avoir plus de précisions sur ces données essentielles.

3.38 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quels impacts pour les citoyens francophones et le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'accord de l'été du gouvernement fédéral?»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, depuis plusieurs mois, nous vous interrogeons régulièrement sur les conséquences des réformes décidées au niveau fédéral. Vous avez, chaque fois, souligné que les textes définitifs n'étaient pas encore disponibles et que les analyses devaient être affinées avant de pouvoir communiquer une évaluation concrète de leurs effets. Les choses ont évolué. La nature et l'ampleur des réformes en matière de pensions, d'indexation, de cotisations de solidarité ou de fiscalité sont de plus en plus claires. Il nous paraît difficilement soutenable que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ait pas encore produit une première estimation consolidée des impacts, positifs ou négatifs, directs ou indirects, de ces décisions fédérales sur son budget et sur ses politiques publiques.

Pouvez-vous nous communiquer les impacts budgétaires de ces mesures, tant sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles que sur le portefeuille des citoyens francophones et des secteurs dont dépend la Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, entendez-vous compenser les impacts négatifs des réformes fédérales sur les citoyens francophones?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, comme l'écrivait Jean-Jacques Rousseau, «la patience est amère, mais son fruit est doux». Je partage pleinement votre impatience à obtenir des éléments chiffrés sur l'impact des mesures fédérales sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, bien que nous disposions déjà d'un grand nombre d'informations permettant d'avoir une vision générale de la situation, comme vous le soulignez à juste titre, les estimations précises et consolidées, indispensables pour vous apporter une réponse fiable et complète ne nous ont pas encore été transmises.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre Jambon, a indiqué que ces informations nous seront transmises cet automne. Dans un souci de rigueur et de transparence, nous préférons attendre la réception de ces informations avant de vous communiquer une réponse définitive. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous tiendrons le Parlement informé dès que les résultats nous auront été transmis.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre, le PS avait vanté les coalitions miroir. Toutefois, en l'occurrence, nous constatons un manque de proactivité et de concertation entre les différents gouvernements. Il est indispensable que vous preniez votre bâton de pèlerin pour défendre les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.39 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Budget européen 2028-2034 – quels enjeux pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?»

M. Vincent Crampont (PS). – La Commission européenne a arrêté cet été sa proposition de cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034 avec un budget de 2 milliards d’euros. Si ce budget traduit une montée en puissance de certaines priorités, telles que la défense, la compétitivité, la migration ou encore la recherche, il redessine aussi en profondeur l’architecture des fonds européens, en regroupant notamment la politique de cohésion, la politique agricole commune (PAC) et la politique migratoire dans des plans de partenariat nationaux et régionaux, dotés de 865 milliards d’euros et selon lesquels la Belgique bénéficierait d’un montant de 8,8 milliards d’euros.

Ces évolutions ne sont pas sans conséquence pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui dépend des financements européens – en particulier des fonds de cohésion – pour soutenir ses politiques sociales. Maintenant que la structure budgétaire européenne a été arrêtée, nous entrons désormais dans une phase stratégique pour préparer la suite.

Madame la Ministre-Présidente, quelles sont les prochaines échéances? Dans quel délai le gouvernement fédéral doit-il transmettre à la Commission européenne le plan national de partenariat? La Fédération Wallonie-Bruxelles sera-t-elle associée à sa rédaction de manière formelle? Quelles sont les marges de négociation encore ouvertes dans les discussions intrabelges?

En juin dernier, le gouvernement a inscrit ce point à l’ordre du jour d’une de ses séances. Quel est le positionnement stratégique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la future répartition des fonds nationaux? Des études d’impact, notamment à propos des risques budgétaires, ont-elles été réalisées pour donner suite au nouveau cadre financier pluriannuel qui se dessine? Les opérateurs, tels que les universités et associations notamment, seront-ils informés et associés en amont à cette stratégie, afin de préparer la future programmation?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je vous remercie pour votre question, Monsieur le Député, qui me permet de revenir sur les évolutions en cours au niveau européen et sur leurs implications pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Commission européenne a en effet adopté cet été la proposition de cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034. Il s’agit d’un paquet législatif important, comportant une vingtaine d’instruments, dont la plupart sont des règlements, complété par une seconde série de textes au début du mois de septembre.

Les négociations ont débuté au Conseil européen, selon une méthode proposée par la présidence danoise. Un groupe de travail *ad hoc* est chargé des dispositions transversales du paquet, tandis que les entités fédérées participent directement à l’accord des nations au sein de la représentation permanente (RP). La Délégation

générale Wallonie-Bruxelles dispose d'une place dans la délégation belge, ce qui nous permet de suivre et d'influencer les discussions dès à présent.

L'objectif affiché par la présidence danoise est d'aboutir à un accord lors de la réunion du Conseil européen de décembre 2025, sous la structure du futur budget. La négociation se poursuivra ensuite, pendant environ un an et demi, pour se conclure à la fin de l'année 2026. Au regard de l'expérience passée, cela semble très ambitieux.

La Commission européenne a par ailleurs prévu que les États membres pourront déposer une première proposition de plan de partenariat dès le mois de juin 2027, avec une date limite fixée au 31 janvier 2028. En fonction de leur structure institutionnelle, ils pourront organiser ce plan en chapitre nationaux, sectoriels ou régionaux. Lors de la coordination intrabelge, j'ai insisté pour que cette possibilité reflète pleinement la qualité institutionnelle de la Belgique.

S'agissant de l'association de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la rédaction du plan belge, je rappelle que la coordination est assurée par le SPF Affaires étrangères, conformément à l'accord de coopération sur la représentation de la Belgique au Conseil de l'Union européenne. Un groupe restreint réunit les vice-premiers ministres fédéraux et les ministres-présidents des entités fédérées afin de définir la position belge. Mon cabinet y participe activement et fait entendre la voix de notre Fédération.

En ce qui concerne le positionnement stratégique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous serons attentifs à défendre une politique de cohésion forte, qui permette à la fois de contribuer aux grandes stratégies européennes, comme le *Green Deal*, et aussi de concrétiser le socle européen des droits sociaux. Cela implique de mettre l'accent sur l'emploi, les compétences et l'éducation, et aussi sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous serons également attentifs à défendre les programmes plus thématiques, comme «Horizon Europe», «Erasmus+» et «AGORA», ainsi qu'au fait que nos opérateurs de référence puissent continuer de prendre part auxdits programmes, au bénéfice de nos publics cibles.

En outre, je souligne que nous avons déjà associé nos opérateurs à cette réflexion. Je les ai personnellement invités à participer, au travers d'une vidéo, à la consultation publique organisée par la Commission européenne en février dernier. Nous avons des contacts réguliers avec eux pour les tenir informés de l'évolution du dossier et recueillir leurs attentes. Cette concertation sera bien sûr poursuivie à mesure que la programmation 2028-2034 se précise.

Enfin, je rappelle que ce n'est aujourd'hui qu'une proposition de cadre financier qui a été adoptée et non le cadre lui-même. Son impact est encore à l'examen et fera l'objet de discussions intrabelges et européennes dans les mois à venir. La Fédération Wallonie-Bruxelles est pleinement engagée dans cette phase de préparation. Nous suivons attentivement les négociations, participons activement à

la coordination belge et veillons à ce que nos priorités en matière d'éducation, de culture et de cohésion sociale soient défendues dans la future architecture budgétaire européenne.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je constate que vous êtes proactive. C'est rassurant pour notre Fédération. Il est essentiel qu'on la défende et qu'on défende ses secteurs. Nous vous encourageons à anticiper les discussions et à faire en sorte que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne soit pas lésée.

3.40 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Suivi des travaux du comité d'experts»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, votre gouvernement a annoncé la création d'un comité d'experts chargé d'alimenter sa réflexion en vue d'identifier des pistes d'économies budgétaires. Dans un contexte où vous évoquez des économies de grande ampleur à réaliser dès 2026, et à l'approche imminente du conclave budgétaire, il paraît peu vraisemblable que ces travaux n'aient pas déjà permis d'identifier un certain nombre de propositions concrètes.

Dans ce cadre, je souhaiterais faire le point sur l'état d'avancement des travaux de ce comité. Quels sont les pistes et scénarios étudiés à ce stade? Sont-ils déjà intégrés aux arbitrages budgétaires en cours?

Quels sont les critères de sélection des pistes d'économie étudiées? Une analyse d'impact budgétaire, sociale et sectorielle est-elle systématiquement menée pour éclairer les choix?

Par ailleurs, une concertation avec le Parlement est-elle envisagée, *a minima* une présentation des analyses techniques ou des arbitrages envisagés, pour garantir un minimum de transparence et de débat démocratique sur les choix opérés?

Je souhaiterais également savoir comment l'administration est associée à ces travaux techniques: la cellule budget de la Direction générale du budget et des finances (DGBF), la cellule de revue des dépenses ou encore les assemblées générales des différentes politiques concernées – enseignement, culture, jeunesse – sont-elles étroitement impliquées dans ces réflexions?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le comité d'experts s'est réuni à six reprises cet été. Le mandat de ce dernier est d'objectiver le diagnostic, d'identifier les sources potentielles d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, d'analyser l'évolution des recettes et, si possible, de définir une stratégie d'investissement.

Ces dernières semaines, après l'analyse de la situation financière actuelle, appuyée par les rapports et les interventions du Centre de recherche en économie régionale et politique économique (CERPE), de l'Université de Namur (UNamur)

et du Bureau fédéral du Plan (BFP), l'ensemble des compétences ont été abordées au sein du comité, afin d'identifier des opportunités d'optimisation des dépenses et d'augmentation des recettes. L'administration, et plus particulièrement la DGBF et l'Administration générale de l'enseignement (AGE), a été impliquée dans les travaux grâce à la réponse aux demandes de données des experts à des interventions lors des rencontres du comité.

Sur la base des informations rassemblées, le comité rédige son diagnostic et constitue une liste de propositions à creuser. Étant donné le temps imparti, le comité ne sera aucunement en mesure de réaliser une analyse d'impact budgétaire, social et sectoriel pour les pistes évoquées.

Comme annoncé précédemment, il appartiendra bien au gouvernement de se positionner par rapport à la pertinence des idées évoquées, et de décider de leur mise en œuvre éventuelle. Le gouvernement n'a pas attendu le rapport du comité pour lancer ses propres travaux de préparation budgétaire. Les deux processus se font donc en parallèle, mais le gouvernement n'attend pas le rapport final du comité pour investiguer les pistes discutées en son sein. Le rapport du comité sera finalisé avant le conclave budgétaire. Si le comité en accepte le principe, une concertation au Parlement pourra être envisagée dans la foulée de la publication de celui-ci.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, c'est un débat démocratique, car cette économie de près de 300 millions d'euros va peser lourdement sur les différents secteurs de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Quoiqu'il arrive, nous resterons attentifs à la stratégie politique et cette manière de faire porter la légitimité des choix budgétaires douloureux à des experts tout en s'abritant derrière un discours technocratique. Il ne faut pas cacher derrière les choix présentés comme objectifs ou nécessaires des décisions qui relèvent d'un cadre politique assumé.

3.41 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quels efforts pour la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des règles budgétaires de l'Union européenne?»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, alors que les nouvelles règles budgétaires européennes sont entrées en vigueur, nous ne disposons toujours d'aucune vue sur la répartition des efforts au niveau belge. En outre, la Région wallonne peine à afficher une position claire et offensive lors des négociations. Dans ce contexte, pourriez-vous nous faire part des dernières avancées dans les négociations intra-belges? Les discussions aboutiront-elles avant le dépôt du budget de la Belgique à la Commission européenne, à la mi-octobre?

Quelle est la position défendue par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de ces négociations? Votre gouvernement plaidera-t-il pour que l'impact des mesures actuelles et futures du gouvernement Arizona – ou d'autres niveaux de pouvoirs – soit entièrement assumé par l'État fédéral, et ce, au travers d'un effort

supplémentaire équivalent dans le cadre de la trajectoire budgétaire de l'Union européenne?

Enfin, vous avez évoqué les difficultés techniques liées à l'estimation du nouvel indicateur de dépenses primaires nettes. Comment progresse le travail méthodologique nécessaire pour calculer les dépenses primaires nettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Disposez-vous à présent d'une estimation, au moins provisoire, étant donné que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne permettent d'établir une comparaison avec les efforts attendus par le Conseil supérieur des finances (CSF)?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, je vous confirme qu'aucune répartition de la norme de croissance des dépenses-dettes n'a encore été décidée à ce stade, mais les négociations avec les autres entités fédérées se poursuivent.

Au mois d'août, nous avons été informés des positions du gouvernement flamand et du gouvernement fédéral quant à la révision de l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1^{er}, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. Une première réunion du cabinet interfédéral s'est tenue le 28 août, en présence des représentants des différentes entités. Mon cabinet y a évidemment participé. L'objectif de cette réunion était de discuter des positions flamande et fédérale d'un point de vue technique, ainsi que d'un premier texte de nouvel accord de coopération. À l'issue de cette réunion, le groupe de travail a demandé aux autres entités de transmettre la position de leurs gouvernements respectifs quant à la révision de l'accord de coopération du 13 décembre 2013, et ce, le 12 septembre au plus tard. Conformément à cette demande, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a transmis sa position aux représentants des autres entités fédérées et de l'État fédéral.

Notre position et celles des autres gouvernements seront discutées lors de la prochaine réunion intercabineaux fixée au 24 septembre. Lorsque les travaux d'ordre technique auront abouti, le projet de nouvel accord de coopération sera discuté en Comité de concertation.

Le positionnement du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est très clair. Le gouvernement est convaincu de la nécessité de conclure un nouvel accord de coopération, qui sera déterminant dans les années à venir, mais ce dernier ne peut se concevoir à n'importe quelle condition. Il devra à la fois reposer sur une base conceptuelle et méthodologique solide, mais aussi bénéficier de la confiance de toutes les parties prenantes.

C'est pourquoi le gouvernement a demandé que quatre conditions préalables soient remplies avant toute révision de l'accord de coopération.

Premièrement, il est nécessaire d'obtenir l'estimation de l'impact de l'accord de gouvernement fédéral sur les entités fédérées.

Deuxièmement, il convient de prévoir un mécanisme de neutralisation des effets de bord, de manière à imputer les impacts financiers aux entités à l'origine des décisions.

Troisièmement, il faudra permettre des transferts de normes entre entités. Comme vous le savez, la trajectoire politique budgétaire de notre Fédération est liée à celle de la Région wallonne, puisque cette dernière doit revenir à l'équilibre d'ici 2029, alors que le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait atteindre 1,2 milliard d'euros. Il est donc évident qu'en cas de nouvel accord de coopération, ce dernier devra respecter l'accord politique convenu entre nos deux gouvernements.

Quatrièmement, il est nécessaire de trancher les questions en suspens. Par exemple, le partage de la recette de la vente des fréquences numériques.

Au-delà de ces conditions préalables, il sera essentiel de s'entendre sur la manière de définir la norme qui s'appliquera aux différentes entités, sur le rôle que le CSF est appelé à jouer dans le contrôle du respect de cette norme et sur les conséquences d'un éventuel non-respect de celle-ci.

L'établissement d'un nouvel accord de coopération est l'occasion de renforcer la maturité de notre fédéralisme budgétaire, en démontrant que celui-ci garantit la responsabilité de chacune des entités, mais assure aussi une solidarité commune en vue de respecter la contrainte européenne qui s'applique à la Belgique dans son ensemble.

Enfin, concernant la croissance des dépenses-dettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les estimations sont en cours et les résultats figureront dans les documents budgétaires relatifs au budget initial 2025-2026, tout comme l'estimation du solde budgétaire de la Fédération.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse. J'entends que vous avez différentes réunions en perspective qui, je l'espère, auront lieu comme prévu. Nous attendons toujours une estimation claire des dépenses primaires nettes. Pourquoi ce travail méthodologique traîne-t-il autant? Vous avez tenté de répondre à cette question, mais le sujet reste encore trop vaste à mes yeux. Je vous réinterrogerai pour obtenir des informations complémentaires à la suite des prochaines réunions.

3.42 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Solde préconclave et objectif budgétaire du gouvernement»

3.43 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Budget 2026: annonce de 300 millions d'économie»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, selon vos propres déclarations, le budget initial 2026 s'annonce particulièrement douloureux pour l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est donc plus que jamais nécessaire que les parlementaires disposent d'une vue claire et anticipée des enjeux budgétaires.

La circulaire budgétaire prévoit que le solde préconclave devait être arrêté pour le 12 septembre 2025, afin de permettre au gouvernement d'entamer ses arbitrages budgétaires. Pouvez-vous nous confirmer que ce solde a bien été fixé à cette date? À quel niveau? Au-delà du seul solde, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les grandes évolutions des masses budgétaires identifiées, ainsi que la progression des recettes et des dépenses, notamment liées aux paramètres macroéconomiques ou à d'autres facteurs?

Vous évoquiez dans vos dernières communications une correction négative de 92 millions d'euros pour 2025. Pouvez-vous préciser le montant actualisé de cette correction pour les années ultérieures? Quel est désormais l'objectif de solde à atteindre à l'issue du conclave budgétaire? Confirmez-vous l'objectif, annoncé par la presse, de 300 millions d'euros d'économies, rien pour le budget 2026? Qu'en est-il des années ultérieures? Enfin, le calendrier budgétaire est-il toujours maintenu avec une finalisation des travaux pour le 30 septembre? Les parlementaires pourront-ils disposer des résultats en primeur?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, dans le cadre des travaux préparatoires au budget 2026, la presse a récemment relayé l'annonce selon laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles devra réaliser 300 millions d'euros d'économies. La Fédération Wallonie-Bruxelles dépense environ 15 milliards d'euros, mais ne dispose que de 13,5 milliards de recettes, créant un déficit persistant de 1,5 milliard. Le gouvernement actuel annonce un objectif en matière de budget: réduire ce déficit à 1,2 milliard d'ici 2029, via des économies structurelles de 300 millions d'euros. Une telle perspective ne peut qu'interroger, car tous nos secteurs, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la jeunesse, de la culture, du sport, des médias ou encore de l'égalité, sont déjà confrontés à de fortes tensions financières et à des besoins criants.

Plusieurs questions se posent dans la perspective des travaux budgétaires. Pouvez-vous préciser la nature de cette annonce de 300 millions d'euros d'économies: s'agit-il d'une annonce générale provenant de votre politique gouvernementale ou d'une annonce basée sur des éléments conjoncturels récents qui nécessitent un effort supplémentaire par rapport à celui déjà réalisé à l'ajustement budgétaire

de 2025? Quels secteurs ou politiques risquent d'être concernés en priorité par ces mesures? Allez-vous encore réduire les subventions facultatives? Où en sont les démarches de votre gouvernement? Avez-vous déjà entrepris d'immuniser certains secteurs? Si oui, lesquels? Enfin, quelle méthode entendez-vous mettre en place pour garantir que l'équilibre budgétaire recherché ne se fasse pas au détriment des citoyennes et citoyens les plus fragiles ni des missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel est le calendrier d'ici la fin d'année pour l'élaboration du budget 2026 et sa présentation?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions qui ont retenu toute mon attention. Je vous rassure, toutes les équipes du gouvernement travaillent d'arrache-pied à la confection d'un budget de dépenses et de recettes pour l'année 2026.

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) a publié tout récemment, le 2 septembre, les paramètres macroéconomiques des prix, à savoir l'indice des prix à la consommation (IPC) et l'indice «santé» (ISA) pour la Belgique. Ces derniers servent à actualiser des propositions relatives au budget initial de 2026. Selon la circulaire évoquée, les administrations ont remis leurs propositions budgétaires actualisées dès le lundi 8 septembre. De plus, à la même date, le budget économique de la Belgique a été publié, précisant les données de croissance et d'inflation. Le 24 septembre, le SPF Finances fournira le reste des paramètres utiles au calcul des recettes selon la loi spéciale de financement, dont les données de population. Ces échéances précisées, il m'est impossible de fournir à ce stade une estimation du solde actualisé fiable, vu que les recettes institutionnelles constituent 95 % de nos rentrées et que les prévisions budgétaires en dépendent. Ces dernières sont en cours d'actualisation pour l'entièreté de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de son périmètre. Malgré cela, une première estimation sera calculée le 17 septembre et présentée au gouvernement; elle nous fournira une estimation du solde et des évolutions des masses budgétaires.

Quant à la correction négative de 92 millions d'euros liée aux paramètres de mai 2025, elle est en cours de réestimation à l'heure où je vous parle. L'inflation de 2025 a en effet été réévaluée en septembre à 2,4 % et la croissance à 1,2 %. La correction de 92 millions avait été estimée sur la base d'une inflation de 2,8 %, les prévisions de croissance restant inchangées. À ce stade, la correction est donc estimée à 45 millions et pourra être totalement arrêtée après le 24 septembre.

Aujourd'hui, mon discours n'a pas changé, car il est nécessaire de confectionner un exercice budgétaire responsable. Comme je l'ai déjà évoqué, un comité d'experts s'est réuni à une fréquence soutenue pour analyser la situation budgétaire, évaluer le déficit et proposer des pistes de solution. Le but est de garantir la soutenabilité des finances publiques durant toute la législature et, surtout, de

pouvoir mener les politiques essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je précise bien que le gouvernement restera souverain dans ses décisions.

Dans une phase d'estimation des économies, nous restons sur un montant d'économies structurelles de 300 millions d'euros afin de redresser le déficit budgétaire d'ici à 2029. Cela ne signifie pas que l'ensemble de ces économies affecteront directement le budget de 2026 de 300 millions d'euros. Certaines décisions ne produiront pleinement leurs effets que progressivement dans les années à venir. À titre d'exemple, une décision qui entrerait en vigueur à la prochaine rentrée scolaire n'aura un effet en année pleine qu'en 2027. Cependant, son adoption est nécessaire en 2026 afin de prémunir les citoyens des conséquences catastrophiques d'un délitement subit des politiques et des structures de l'enseignement, de la jeunesse, de la culture, du sport, des médias et de l'égalité des chances.

En effet, si le déficit venait à se creuser, nous n'aurions plus le choix de procéder à des ajustements et à des coupes budgétaires programmées. Vous l'aurez compris, notre volonté n'est pas de faire des économies pour le plaisir ni de dorer notre bilan politique ni de répondre aux institutions européennes. Ces économies sont essentielles pour préserver les missions de la Communauté française envers les citoyens. Par souci de transparence, chaque secteur, chaque ministre devra y contribuer d'une façon ou d'une autre, toute proportion gardée et bien réfléchie. Quant aux subventions facultatives, je vous renvoie à la réponse qui sera faite à la question de M. Crampont.

Le calendrier des travaux budgétaires est donné à titre indicatif. Je ne compte pas m'enfermer dans des délais précis, si cela nuit à la qualité des décisions à prendre. La date exacte de la fin du conclave budgétaire sera influencée par la clôture des travaux du comité d'experts et par mes obligations internationales. Mais soyez assuré que je ne manquerai pas de vous présenter les résultats du conclave dans les meilleurs délais.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour ces réponses. Malheureusement, votre discours ne varie pas! Les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la culture, le sport ou l'enseignement sont des vecteurs d'émancipation pour les jeunes et des leviers pour le développement économique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous invite à veiller à l'équilibre des économies et à leur progressivité. Les finances publiques doivent être soutenables, mais il ne faut pas pour autant détricoter brutalement les politiques. Nous serons bien évidemment présents lors des prochains débats budgétaires et, le cas échéant, remettrons en question vos décisions, au nom des jeunes, des francophones et des secteurs que vous prétendez défendre.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'entends bien la situation dans laquelle vous vous êtes vous-même mise, si je peux le dire ainsi, car c'est en effet vous qui avez pris cette décision d'annoncer une économie de 300 millions d'euros. D'une certaine manière, en fixant un objectif, mais sans dire

quelles politiques vous alliez toucher, vous devez comprendre qu'aujourd'hui vous faites peur à tout le monde. Vous ne répondez d'ailleurs pas à la question de l'immunisation de certains secteurs.

Aujourd'hui, nous nous posons même la question des promesses que vous aviez formulées en début de mandature. Vous annonciez, à ce moment, un décret qui disposerait que la rigueur aurait désormais une base décrétole. Qu'en est-il aujourd'hui? Nous constatons que ce n'est véritablement pas le cas. Pour rejoindre ce qui a été dit par M. Crampont, en Fédération Wallonie-Bruxelles, tout n'est pas que coûts, recettes et dépenses.

Des politiques importantes sont menées pour lesquelles vous devrez, tôt ou tard, vous poser la question: quel est l'impact sur les bénéficiaires des réductions faites? Aujourd'hui, nous voyons déjà ses effets sur le budget 2025. Nous craignons le pire pour le budget 2026. En revanche, je tiens à vous remercier pour le calendrier que vous avez fourni, ce qui permet de comprendre le processus en cours. Nous serons très attentifs à la présentation du budget 2026.

J'ai un tout dernier élément à faire valoir. Sauf erreur de ma part, je ne sais pas si les 300 millions d'euros d'économies récemment annoncées relèvent d'éléments conjoncturels spécifiques ou si, au contraire, ils relèvent d'un effet d'annonce fait plus tôt dans l'année. J'espère que nous n'aurons pas une sortie, à chaque exercice budgétaire, de votre part disant qu'il faudra faire 300 millions d'euros d'économies, pour à nouveau faire peur à tout le monde et, ensuite, présenter le budget dans les semaines qui suivent.

3.44 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Quelles économies sur le secteur associatif et quelles perspectives?»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez annoncé dans une note d'orientation, en mars dernier, la mise en œuvre d'un processus de réforme du cadre d'octroi, d'emploi et de contrôle des subventions facultatives discrétionnaires. Ce processus prévoyait notamment, à titre transitoire pour l'année 2025, un plafond d'engagement à 50 % des moyens disponibles, répartis en deux tranches, ainsi que des échéances précises pour la mise en œuvre de la réforme: transmission des cadastres pour le 7 mai, analyse par les cabinets pour le 15 juin afin d'identifier les subventions récurrentes, et propositions de procédures pour la mi-juillet.

Si la volonté affichée de votre gouvernement semble être de donner des perspectives plus pérennes aux différents opérateurs de terrain, la réalité semble bien différente avec des économies significatives et des secteurs qui avancent dans le flou total, mettant en péril la continuité des missions et l'emploi dans les secteurs concernés.

Pour la période transitoire, qu'en est-il des enveloppes encore non engagées, notamment la potentielle troisième tranche de 25 % évoquée pour le mois

de septembre? Quelle masse budgétaire cela représente-t-il? Disposez-vous désormais d'une vision consolidée du portefeuille de subventions discrétionnaires, récurrentes ou non récurrentes, par ministre et par allocation de base? Pour les différents secteurs de compétences, quelle est la part de subventions récurrentes? Où en sont les propositions ministérielles attendues pour la mi-juillet? Quels principes ont-ils été retenus par les différents cabinets pour faire basculer certaines subventions récurrentes vers des formes de financement pérenne, comme prévu dans la note? Des arbitrages ont-ils été actés à ce stade? D'éventuelles économies supplémentaires sont-elles envisagées dans le cadre du budget initial 2026 sur ce portefeuille de subventions facultatives?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question qui me donne l'occasion de faire le point sur la réforme des subventions facultatives et de répondre à M. El Hajjaji dans le même temps.

Le gouvernement est conscient que les acteurs ont besoin de réponses à leurs demandes encore en cours et de clarté pour l'avenir – de prévisibilité, comme ils le disent eux-mêmes. La fin de l'année approche; il est donc urgent de pouvoir leur apporter des réponses pour 2025 et au-delà.

Il est vrai que ces réformes devaient être approuvées par le gouvernement cet été. Le travail est en cours au sein des différents cabinets, mais nous avons malheureusement pris du retard, car trouver l'équilibre entre la spécificité des différents secteurs et une certaine harmonisation dans les processus et les critères est plus complexe que prévu. Ce qui se confirme à ce stade est que les différents projets de réforme incluront des critères d'éligibilité, ainsi que des axes de sélection afin d'aller vers davantage d'objectivité et de transparence dans les conditions d'octroi. Notre souhait de favoriser les conventions pluriannuelles est bien présent, car l'analyse de l'historique a permis de mettre en avant un taux important de subventions récurrentes.

Comme vous avez pu le constater en parcourant le cadastre des subventions de 2024 qui a été communiqué au Parlement au début du mois de juillet, le nombre d'allocations budgétaires concernées par les subventions facultatives est conséquent. Je ne suis ainsi pas en mesure de vous donner aujourd'hui les informations précises et consolidées concernant le taux d'engagement des subventions facultatives pour l'année 2025. Cela étant dit, soyez rassurés, car mon objectif, à l'instar de mes collègues du gouvernement, reste bien d'octroyer dans les prochaines semaines les tranches de financement restantes pour 2025.

Par ailleurs, nous travaillons d'arrache-pied avec l'administration pour clarifier dès que possible auprès des acteurs les conditions et les processus d'octroi pour les années suivantes, par le biais de la plateforme Subside qui devient la

plateforme unique pour l'introduction de demandes de financement auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les potentielles économies supplémentaires dans les subventions facultatives pour l'année 2026, je ne peux que répéter que je ne suis pas en mesure actuellement d'anticiper les résultats du conclave budgétaire que nous devons encore mener.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je regrette le manque de réponse précise. Un grand nombre d'opérateurs ont reçu leur subvention de manière tardive ou sont toujours en attente de réponse sans aucune garantie. Cette imprévisibilité met en péril la continuité des missions et l'emploi dans les secteurs concernés.

Le tissu associatif remplit pourtant des missions essentielles dans les secteurs de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur la base du budget initial, il s'agit de 5,4 millions d'euros sur le dos des associations et opérateurs, un montant auquel s'ajoutent 6,4 millions d'euros à cause de la non-reconduction ou le report, dans l'ajustement budgétaire, des différents appels à projet concernés par les subventions facultatives. Nous sommes déjà à près de 12 millions d'euros en moins en 2025. Nous espérons que l'hémorragie va s'arrêter là en 2026.

4 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Caroline Taquin, intitulée «Sensibilisation à la traite des êtres humains dans notre enseignement supérieur», et de Mme Marie Jacqmin, intitulées «Transition écologique dans l'enseignement supérieur» et «Octroi des subventions aux structures collectives d'enseignement supérieur pour 2025», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h30.*